

SEIZIÈME RÉUNION JOINTE

des membres

DE L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE

DU CONSEIL DE L'EUROPE

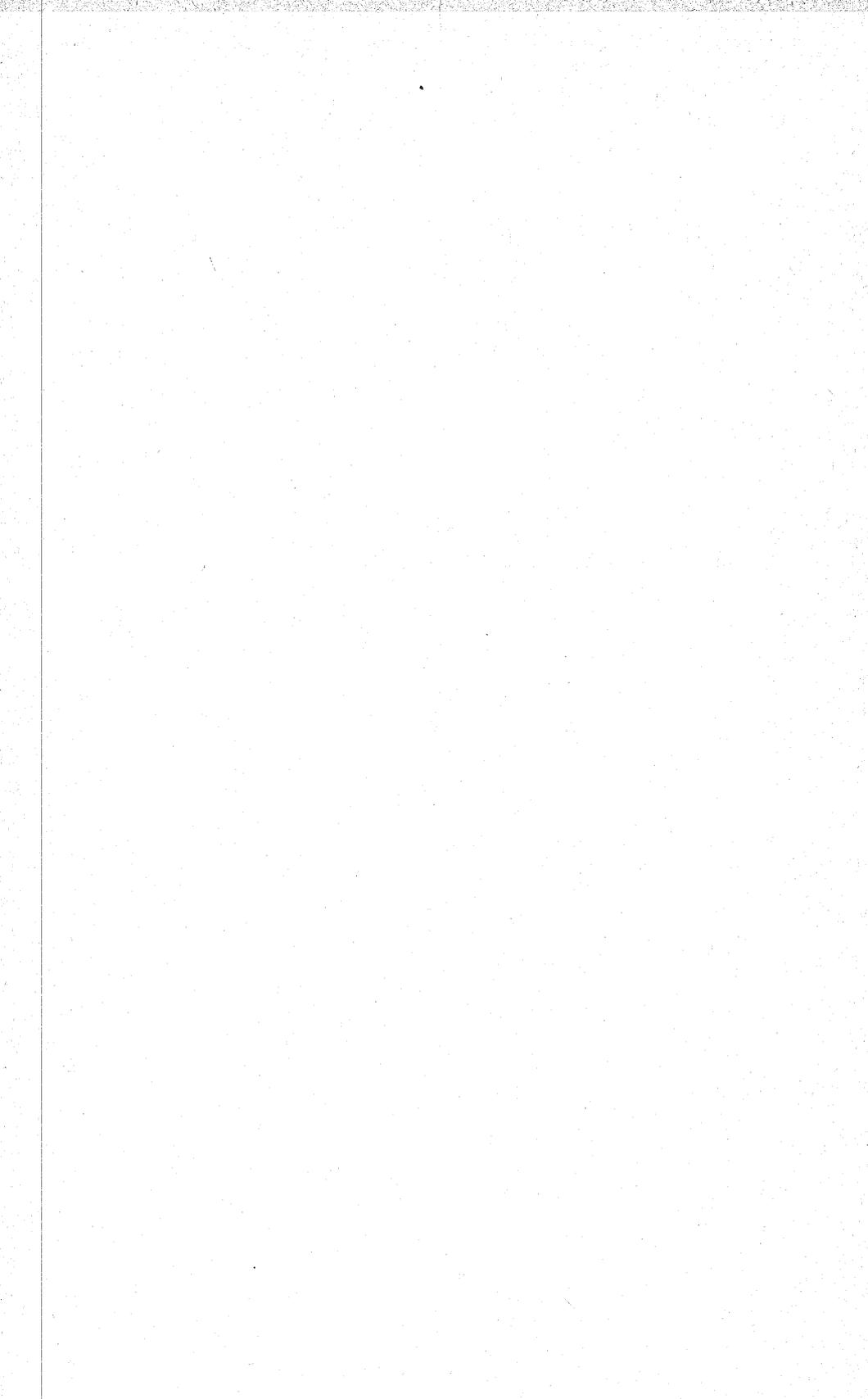
et des membres

DU PARLEMENT EUROPÉEN

(STRASBOURG, LES 3 ET 4 OCTOBRE 1969)

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES DÉBATS

STRASBOURG



SEIZIÈME RÉUNION JOINTE

des membres

DE L'ASSEMBLÉE CONSULTATIVE

DU CONSEIL DE L'EUROPE

et des membres

DU PARLEMENT EUROPÉEN

(STRASBOURG, LES 3 ET 4 OCTOBRE 1969)



COMPTE RENDU IN EXTENSO DES DÉBATS

STRASBOURG

NOTE

La présente édition contient les textes originaux des interventions faites en français et les traductions de celles faites dans d'autres langues. Ces dernières sont indiquées de la manière suivante :

(A) = allemand.

(E) = anglais.

(I) = italien.

(N) = néerlandais.

Les textes originaux de ces interventions figurent dans les éditions publiées séparément dans chacune de ces langues.

SOMMAIRE

Séance du vendredi 3 octobre 1969

1. <i>Ouverture de la réunion jointe</i>	9
2. <i>Excuses</i>	10
3. <i>Rapport de M. Hougardy :</i>	
I — <i>Les conditions minimales à remplir pour assurer le succès d'une coopération européenne dans le domaine de la politique monétaire</i>	10
II — <i>L'activité du Parlement européen du 1^{er} mai 1968 au 30 avril 1969</i>	10
4. <i>Rapports faits au nom de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe par M. Petersen, rapporteur de la commission des questions économiques et du développement, et par M. Federspiel, rapporteur de la commission des questions politiques</i>	25
5. <i>Échange de vues entre les membres du Parlement européen et les membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe</i>	36
<i>M. Boersma, au nom du groupe démocrate-chrétien, P.E.</i>	36
<i>M. Chapman, A.C. (Royaume-Uni — Lab.)</i>	43

<i>M. Glinne, au nom du groupe socialiste, P.E.</i>	51
<i>M. Blumenfeld, A.C. (République fédérale d'Allemagne — C.D.U.)</i>	58
<i>M. Dequae, A.C. (Belgique — Soc. chr.)</i>	63
<i>M. Cousté, au nom du groupe de l'Union démocratique européenne, P.E.</i>	67
<i>M. Aiken, A.C. (Irlande — Fianna Fail)</i>	78
<i>M. Martino, membre de la Commission des Communautés européennes</i>	81
6. <i>Ordre du jour de la prochaine séance</i>	85

Séance du samedi 4 octobre 1969

1. <i>Suite de l'échange de vues entre les membres du Parlement européen et les membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe</i>	87
<i>M. Vredeling, P.E.</i>	87
<i>M. Ohlin, A.C. (Suède — Lib.)</i>	95
<i>M. Oele, P.E.</i>	98
<i>M. Coe, A.C. (Royaume-Uni — Lab.)</i>	102
<i>M. Bertoli, P.E.</i>	104
<i>M. Schulz, A.C. (République fédérale d'Allemagne — SPD)</i>	109
<i>M. Cifarelli, P.E.</i>	115

<i>M. Rey, président de la Commission des Communautés européennes</i>	119
<i>M. Hougardy, rapporteur du Parlement européen . .</i>	124
<i>M. Petersen, rapporteur de la commission des questions économiques et du développement de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe</i>	128
<i>M. Federspiel, rapporteur de la commission des questions politiques de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe</i>	130
<i>M. Kirk, président de la commission des questions politiques de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe</i>	130
<i>2. Clôture de la réunion jointe</i>	133



PREMIÈRE SÉANCE

VENDREDI 3 OCTOBRE 1969

PRÉSIDENCE DE M. SCALBA

Président du Parlement européen

La séance est ouverte à 15 h 30.

1. Ouverture de la réunion jointe

M. le Président. — Je déclare ouverte la seizième réunion jointe des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et des membres du Parlement européen.

Je rappelle que les règles de procédure en vigueur sont celles qui ont été adoptées d'un commun accord par les bureaux de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et du Parlement européen.

Je prie les délégués qui désirent prendre la parole de se faire inscrire sur la liste des orateurs au bureau 70/A.

2. *Excuses*

M. le Président. — M^{me} Elsnér, MM. Leemans, Dittrich, De Gryse, M^{lle} Flesch, MM. Armengaud, Triboulet, Starke et Van Offelen s'excusent de ne pouvoir assister aux séances d'aujourd'hui et de demain.

3. *Rapport de M. Hougardy*

- I — *Les conditions minimales à remplir pour assurer le succès d'une coopération européenne dans le domaine de la politique monétaire*
- II — *L'activité du Parlement européen du 1^{er} mai 1968 au 30 avril 1969*

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la présentation du rapport de M. Hougardy, rapporteur du Parlement européen, sur :

- I — Les conditions minimales à remplir pour assurer le succès d'une coopération européenne dans le domaine de la politique monétaire ;
- II — L'activité du Parlement européen du 1^{er} mai 1968 au 30 avril 1969.

La parole est à M. Hougardy.

M. Hougardy, rapporteur du Parlement européen. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le rapport qui vous est présentement soumis se compose, comme il est d'usage depuis des années, d'une partie politique et d'une partie documentaire.

La partie documentaire est constituée par le rapport d'activité proprement dit du Parlement européen pour la période du 1^{er} mai 1968 au 30 avril 1969.

En d'autres termes, dans cette partie qui, suivant les textes, fait l'objet de la réunion commune des membres du Parlement européen et de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, se trouve résumée l'activité du Parlement européen ; par conséquent, elle décrit sous un jour politique particulier le développement et l'activité de la Communauté européenne.

Le texte a été maintenu dans des limites aussi réduites que possible, car pour exposer en détail l'activité de plus en plus étendue de notre Parlement, il eût fallu donner au rapport les dimensions d'une encyclopédie, ce qui ne sied pas à un document parlementaire.

Pour vous donner une idée de la quantité des travaux que doit assumer le Parlement européen, je citerai quelques chiffres extraits du rapport.

Le Parlement a siégé trente-cinq jours en séances plénières. Ses douze commissions ont tenu au total 247 réunions, c'est-à-dire 25 de plus que l'année précédente. Il a été consulté 104 fois au cours de l'exercice envisagé, alors qu'il l'avait été 78 fois durant l'exercice précédent et 52 fois au cours de l'exercice 1966-1967. En conséquence, le nombre des rapports établis par le Parlement s'est, lui aussi, accru, passant de 105, pour ce dernier exercice, à 124 pour l'exercice 1968-1969.

Le nombre des questions écrites des membres du Parlement est passé de 188 à 359. En outre, 16 questions de la période de référence ont fait l'objet d'un débat public.

L'étendue de cette activité qui égale, lorsqu'elle ne la dépasse pas, celle des Parlements nationaux, permet de saisir une des raisons pour lesquelles le Parlement européen exige, avec une impatience toujours plus vive, son élection au suffrage direct.

La double activité des délégués leur impose des charges de plus en plus lourdes dont il leur est de plus en plus malaisé d'assumer la responsabilité.

Mais le débat qui nous réunit ici a pour objet la première partie du rapport intitulée : « Les conditions minimales à remplir pour assurer le succès d'une coopération européenne dans le domaine de la politique monétaire », thème dont je n'ai sans doute pas besoin de justifier au préalable l'actualité devant cette Assemblée.

Mesdames, Messieurs, le rapport sur la politique monétaire que j'ai l'honneur de vous présenter a été rédigé, achevé et adopté par le Parlement européen avant la dévaluation en France, avant le violent débat de politique monétaire en république fédérale d'Allemagne et avant la décision prise par le gouvernement fédéral, au début de cette semaine, de laisser provisoirement libre le cours de change du mark allemand.

Notre assemblée se situe aussi au moment où le Fonds monétaire international est réuni à Washington et quelques semaines avant la réunion au sommet qui se tiendra à La Haye les 17 et 18 novembre prochains. Néanmoins, je pense que rien de ce que j'ai dit antérieurement à ces événements ne s'est amélioré dans l'intervalle. Au contraire, ce qui, dans le rapport, a été dit à propos de cette crise aiguë et de ses répercussions défavorables, s'est révélé exact. Je renvoie sur ce point au paragraphe 7 du rapport et à ce qui y est dit sur les répercussions des difficultés monétaires pour le marché commun agricole, ou au paragraphe 6 qui traite du problème du cours de change.

Si, depuis lors, les craintes de votre rapporteur se sont trouvées confirmées, à savoir que le marché commun agricole se trouverait menacé dans son existence par une modification unilatérale du cours de change d'un ou de plusieurs pays membres et que la désintégration serait la seule issue probable si, dans ce domaine, est apparu ce qui, dans le rapport, avait été formulé sous forme de prévisions, de craintes, on ne saurait pour autant parler de prophéties.

Cette appréciation est la conséquence d'une analyse lucide du caractère de la crise et de ses causes, une analyse qui ne fait pas d'un vœu une réalité, une analyse qui part de l'idée que rien ne

peut arriver de ce qui n'est pas logique et, par conséquent, ne doit pas être, mais une analyse qui ne se fonde pas davantage sur l'idée que l'élimination de certains symptômes est synonyme de guérison.

Pour garder cette image, de même qu'une maladie ne peut être guérie sans un diagnostic précis et impitoyable, de même la crise monétaire actuelle ne peut être combattue efficacement et avec l'espoir de résultats durables, aussi longtemps qu'on fait abstraction de ses causes ou qu'on en néglige la portée.

Prenons un exemple, les signes révélateurs de la crise monétaire sont plus inquiétants que jamais. Dans mon pays, en Belgique, les banques proposent un taux d'intérêt de 10 à 12 % et même plus pour des prêts à court terme. Économiquement, une telle situation ne peut être maintenue pendant longtemps sans les pires répercussions.

En république fédérale d'Allemagne, quelques jours avant les élections au Bundestag, l'affluence de devises était telle que la Banque fédérale d'émission et le gouvernement se sont vus dans l'obligation de fermer momentanément les bourses de devises. Le gouvernement allemand n'a vu d'autre moyen de tirer la République fédérale des difficultés monétaires dans lesquelles elle se trouvait plongée qu'en adoptant une mesure qui, depuis la conclusion des accords de Bretton Woods, en 1945, ne semble plus concevable et crée une situation nouvelle dans les rapports monétaires internationaux, à savoir la suppression de la marge officielle de fluctuations du mark allemand.

En dépit de leur importance, ce sont des signaux d'alarme, des phénomènes pathologiques, mais non le danger, la maladie même.

Aucun homme politique, aucun économiste, conscient de ses responsabilités, n'aura la légèreté de croire que la crise est passée dès lors que les bourses à nouveau ouvertes, que le flot de devises affluant vers l'Allemagne redevient normal, que le cours du mark allemand est de nouveau fixe et le taux de l'emprunt ramené à des limites normales.

En effet, votre rapporteur tient à insister sur ce point en introduisant son rapport et le débat qui va suivre, la crise monétaire qui ébranle l'Europe et le système monétaire occidental dans leurs fondements n'est pas de nature éminemment économique ni même de nature technique, elle est essentiellement, par son origine et son caractère, de nature politique. Par conséquent, il ne peut être question d'en rechercher la solution avant tout sur le plan de la technique ou de la politique monétaire, la solution de la crise monétaire, s'il en est une, sera une solution politique.

Quelles sont les causes de la crise ?

Elles sont politiques, non seulement en ce sens que les difficultés paraissent découler de l'application par les gouvernements intéressés d'une politique monétaire ou économique défectueuse ou erronée, mais aussi et surtout en ce sens que les difficultés résultent de l'absence de structures appropriées ou de la faiblesse des structures existantes. Mais la principale cause de la crise est le fait que la géographie monétaire du monde occidental ne correspond plus à sa géographie politique ; les crises qui se sont produites l'année dernière ont chaque fois trouvé leur raison d'être dans la faiblesse des deux principales monnaies de réserve, le dollar et la livre.

La faiblesse du dollar résulte toutefois, avant tout du rôle mondial que les États-Unis croient devoir être obligés de jouer et des charges excessives imposées à leur budget ; quant à la faiblesse de la livre sterling, elle est surtout due au rôle nouveau dévolu à la Grande-Bretagne dans la politique mondiale. Le rôle politique de ce pays n'a plus de commune mesure avec son rôle monétaire. La structure de la zone sterling qui est le fondement monétaire du rôle mondial de la livre sterling ne correspond plus aux réalités politiques et économiques actuelles.

De même, une des causes de la crise du franc français est la disproportion entre les tâches que la politique française s'est assignées ou s'est vu confier et la capacité économique de ce pays, en d'autres termes, la disproportion entre réalités économiques et réalités politiques.

Les phénomènes politico-monnaïres de la crise monétaire des deux pays européens me paraissent mettre particulièrement en lumière le problème essentiel : la monnaie d'un État est représentative de cet État à l'ensemble du processus économique, notamment quant aux rapports de valeur fondamentaux qui régissent les échanges aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de cet État. L'extension de l'activité économique au delà des frontières de l'État par l'intermédiaire du commerce extérieur ne modifie en rien ce rôle de la monnaie et, par conséquent, de la garantie de l'État, mais elle permet de mesurer l'efficacité politique d'un État.

Les problèmes monétaires de la Grande-Bretagne et de la France ne sont pas essentiellement des problèmes de technique monétaire, ni même des problèmes d'ordre principalement économique. Ils posent la question politique des possibilités de garantie de l'État et ce, directement sur le plan psychologique. La spéculation contre le franc français a été déclenchée, non pas seulement par des facteurs économiques mais aussi, et peut-être encore plus, par des facteurs psychologiques. Elle s'est développée à mesure que disparaissait, à tort ou à raison, la confiance que l'on avait dans la capacité d'action du gouvernement français, elle a été ainsi finalement une des principales causes de la chute de celui-ci.

Le président de la République française avait d'ailleurs tenté, à l'automne dernier, d'arrêter le premier mouvement de crise en y opposant des moyens psychologiques lorsqu'il s'était refusé à procéder à une dévaluation parce qu'il n'y voyait aucune raison économique ou monétaire. On ne résoudra donc pas la crise monétaire européenne en recourant exclusivement, ni même principalement, à des mesures de politique monétaire, mais en faisant en sorte que les instruments économiques aussi bien que monétaires mis en œuvre soient à la mesure des besoins nouveaux et en rétablissant dans ces pays, en Europe et plus généralement dans le monde, la confiance dans les possibilités d'action et de garantie de l'État dans ces domaines.

Mais cela pourra-t-il se faire, et dans quelles conditions ? Parler de capacité d'action de l'État et de possibilités de garantir

la monnaie, c'est du même coup poser la question de savoir qui est en cause, de qui il s'agit. C'est qu'en Europe occidentale, la situation sur le plan monétaire est devenue plus critique du fait même de l'entreprise qui est appelée à créer les conditions et les instruments d'une solution appropriée des problèmes monétaires, à savoir la Communauté européenne et le Marché commun.

L'intégration par secteurs des économies a fait apparaître des écarts de niveau des intégrations, dont la caractéristique négative est qu'ils rendent vaines les possibilités politiques d'influer sur le marché.

L'intégration croissante des marchés n'a pas son pendant dans une intégration croissante des mécanismes d'orientation, de sorte que les conditions dans lesquelles les gouvernements peuvent agir en matière de politique économique et monétaire se trouvent modifiées de plus en plus. La conjoncture n'est plus seulement un problème « domestique » ; les six économies sont prises dans un courant général qui, s'il peut encore être déterminé dans une certaine mesure sur le plan national, ne peut plus être protégé à ce niveau.

Tout gouvernement doit s'attendre à voir sa propre économie influencée par la politique de ses partenaires, mais il n'a aucun pouvoir direct sur celle-ci. Il ne lui est même plus possible de se protéger contre d'éventuelles répercussions négatives, sauf en limitant les échanges économiques internationaux, autrement dit en pratiquant une politique contraire aux règles adoptées d'un commun accord par les pays membres de la Communauté.

La capacité d'action des institutions responsables de la politique économique est donc limitée de deux manières. Les gouvernements nationaux continuent d'assumer la responsabilité de l'évolution globale de l'économie, mais ils ne peuvent plus agir souverainement dans tous les secteurs ; les mécanismes communautaires restreignent leur capacité d'action.

Quant à la capacité d'action des institutions communautaires, elle est à son tour limitée par les pouvoirs que détiennent encore

les gouvernements nationaux. Par ailleurs, dans certains secteurs économiques importants, ces institutions n'ont aucun pouvoir, si ce n'est à titre accessoire.

Aucune instance politique n'assume directement et pleinement la responsabilité de la masse économique-politique que constitue le Marché commun, parce qu'une telle instance n'existe pas. Les six économies s'efforcent donc de parvenir à un marché unique, sans se plier à une direction globale unique. Aucun mécanisme directeur approprié ne règle le fonctionnement de l'ensemble du marché.

Le Marché commun ne peut fonctionner que dans les conditions suivantes : ou bien il faut mettre en œuvre une politique économique commune, c'est-à-dire pratiquer dans la Communauté une politique économique qui soit dans ses grandes lignes la même partout, ou bien d'adopter le système des taux de change variables ; la variabilité des taux de change autoriserait une certaine diversification de l'évolution économique dans le cadre du libre échange à l'intérieur de la Communauté et contribuerait à atténuer les difficultés qui se manifestent à l'heure actuelle.

Ou alors, la troisième solution : celle du maintien ou du rétablissement des frontières nationales pour certains secteurs de l'économie ; c'est ce qui s'est fait tout récemment après la dévaluation du franc français.

Tel est le choix, Mesdames, Messieurs, devant lequel se trouve la Communauté. Il importera de savoir dans le sens de quelle solution nous engage chacune des initiatives que nous prendrons au cours des mois à venir.

La première solution, c'est-à-dire le maintien ou le rétablissement des frontières nationales constituerait la réalisation en Europe d'un des vieux rêves de l'humanité, pour autant qu'elle soit praticable et que les hommes aient la patience de la supporter. Le Marché commun deviendrait ainsi un système de mouvement perpétuel enfin réalisé. Ce serait mettre en branle un mouvement sans fin qui nous ramènerait toujours au point de départ. Du

cloisonnement des marchés nationaux on passerait à la libération des échanges de marchandises, laquelle ramènerait, sous l'effet des disparités monétaires et des fluctuations des cours des changes à des restrictions de la libre circulation des marchandises, et ainsi de suite.

La deuxième solution, la variabilité des taux, est tout aussi douteuse. Il s'agirait de la libération des cours de change qu'on préconise si souvent à l'heure actuelle et que la république fédérale d'Allemagne a même mise en pratique.

Il faut qu'on prenne bien conscience, plus encore que pour les autres solutions, de ce qu'il en coûterait fatalement de prendre des initiatives en ce sens.

L'élargissement des marges constitue un moyen de dissimuler une réévaluation ou une déévaluation de fait. Il ne semble pas qu'il puisse empêcher la spéculation. Les parités mobiles apparaissent presque comme une incitation directe à la spéculation. D'autre part, l'accroissement du risque de change entraînerait une réduction des échanges intracommunautaires et des investissements internes, c'est-à-dire un ralentissement de la croissance économique.

Cette solution de mise en veilleuse du Marché commun serait sans doute praticable transitoirement, mais elle priverait la Communauté de sa principale raison d'être. On tente de camoufler une faiblesse sur le plan monétaire et on y réussit à court terme, mais on en découvre une autre sur le plan des échanges internationaux. Les cours de change variables font perdre de son intérêt au commerce international.

C'est ainsi que la première réaction des milieux d'affaires a été la crainte de voir se réduire fortement le volume des transactions avec la république fédérale d'Allemagne, du fait que, pour les importateurs, les opérations futures impliqueront des risques excessifs et insuffisamment prévisibles.

Les échanges intracommunautaires se trouvent affectés plus durement encore.

Le principal avantage que le Marché commun apportait au monde des affaires consistait, il faut se le rappeler, dans la sécurité accrue dont on était assuré en concluant des affaires. Les échanges intracommunautaires avaient de moins en moins le caractère de transactions internationales assorties de tous les risques qui distinguent celles-ci du commerce intérieur. Peut-être la variabilité des cours du change est-elle un calmant pour le monde monétaire, mais pour ce qui est du commerce international, elle met fin à la sécurité qu'avaient assurée les accords de Bretton Woods et qui a permis la formidable expansion des changes internationaux depuis 1945 et a, en outre, réduit à néant les avantages considérables qu'apportait le Marché commun.

Il ne fait aucun doute que le premier terme de l'alternative envisagée, la mise en œuvre d'une politique monétaire commune, est, avec la mesure préalable qu'elle implique, la fixation de parités fixes, la solution qui s'impose en toute logique.

La situation des économies de l'Europe occidentale ne redeviendra politiquement acceptable que lorsqu'elle aura été réalisée. Cependant, il ne suffit pas qu'une solution soit qualifiée de logique pour qu'on soit assuré de sa mise en œuvre politique ni qu'on sache comment elle sera appliquée. Pour qu'elle soit mise en œuvre, il faudra se convaincre de sa nécessité. Quant à savoir comment elle le sera, ce n'est pas une question qui relève au premier chef des experts, cela dépendra avant tout de l'état des économies considérées et de leur rapports entre elles, ainsi que de la situation politique antérieure des États membres.

Ces deux facteurs sont indissolublement liés. Il faut considérer tout d'abord qu'à l'heure actuelle les États membres pratiquent des politiques monétaires et économiques tout aussi indépendantes les unes des autres que leur politique générale et que, en conséquence, il y a entre eux des divergences d'évolution économique, divergences dont la crise actuelle est d'ailleurs l'expression.

Dans ces conditions, n'est-il pas utopique de vouloir des parités fixes et un concours monétaire automatique ? En effet, ce sont là les instruments d'une sorte de système interne de compensation qui est usuel et normal entre régions soumises à un

même régime politique, mais qui n'est guère apprécié sur le plan international. Les parités fixes impliquent, en fait, que l'économie la plus forte soutienne la plus faible. Or, aussi longtemps que chaque pays peut prendre la responsabilité de se mettre lui-même en difficulté tandis que les pays de la Communauté observent toujours la loi internationale de non-ingérence dans les affaires intérieures, on voit mal comment faire accepter les nécessités de cette sorte de solidarité.

Celui qui paie entend en avoir pour son argent. Il ne saurait être question de ne mettre en commun que les dépenses. Aussi, les institutions communautaires et les gouvernements ont-ils reconnu, comme il se devait, la nécessité d'assurer d'urgence la coordination de leurs politiques économiques et ont-ils pris des dispositions à cet effet.

Il est certain que c'était là, dans l'immédiat, une nécessité absolue. Mais comment pourra-t-on et devra-t-on assurer la coordination ? Il se pose à cet égard toute une série de grands problèmes auxquels il importe de réfléchir si l'on ne veut pas voir se généraliser, après quelque temps, un sentiment d'échec et s'accréditer l'idée que, de toute façon, l'Europe n'est pas réalisable.

La question politiquement la plus importante est la suivante : qui assurera la coordination ? Ce seront, nous dit-on aujourd'hui, les gouvernements par le truchement de comités spéciaux et de comités d'experts, mais cette réponse appelle une autre question : ces comités pourront-ils vraiment assurer la coordination et, dans l'affirmative, à quel prix ? Si la coordination doit être assurée par des organismes inter-États, comme le Comité des représentants permanents ou les comités spécialisés existants, cela signifie qu'un aspect important de la politique économique échappera de plus en plus au contrôle parlementaire.

La fixation d'objectifs à moyen terme et les décisions relatives à des mesures communes à moyen terme ont déjà limité de l'extérieur la liberté de choix des Parlements. Le mouvement déjà si précipité d'affaiblissement de l'élément démocratique au sein de la Communauté pourrait bien s'en trouver accentué. Si l'on porte atteinte aux droits légitimes des Parlements, il ne faudra pas

s'étonner de voir les mesures communautaires se heurter à des résistances. Quel est le gouvernement qui pourra maintenir, en dépit des pressions intérieures, les mesures convenues ?

Mesdames, Messieurs, vous êtes parlementaires et vous savez que le critère qui détermine le gouvernement dans le choix d'une décision, c'est, en fin de compte, la portée de la décision dans la lutte des forces politiques intérieures pour le pouvoir. Le gouvernement peut payer de sa non-réélection le rejet des revendications de groupes politiques ou socio-nationaux. Or la réélection est l'un des postulats essentiels de tout gouvernement, et les gouvernements ont tendance, pour autant qu'ils n'y soient pas contraints, à se plier aux nécessités qu'implique leur maintien au pouvoir plutôt que de se conformer à des accords internationaux.

Si, dès lors, on veut empêcher qu'à l'approche d'élections on renonce à des objectifs économiques fixés d'un commun accord avec les pays partenaires, que l'inquiétude se traduise en politique, que les forces politiques des États membres ne deviennent hostiles à l'idée communautaire, il est nécessaire d'amorcer enfin le processus de la démocratisation en tant que nouvelle mesure minimale : en associant les groupes politiques et les organisations économiques et sociales à la définition des objectifs communautaires en matière de politique économique et monétaire.

Pour l'établissement de ce programme, il est indispensable de recourir avant tout à la consultation obligatoire du Parlement européen.

Je voudrais, avant de conclure, soulever un dernier point, qui me paraît important, lui aussi, si l'on veut assurer le succès d'une politique monétaire et économique commune.

L'harmonisation envisagée des politiques économiques apporte de nouvelles restrictions à la liberté d'action des États membres alors qu'ils restent seuls responsables de leur politique étrangère.

Sur ce plan, la Communauté n'a pas produit les effets escomptés, à savoir le rapprochement des objectifs poursuivis par

les pays de la Communauté en matière de politique extérieure. Au contraire, leurs positions pour d'importantes questions de politique internationale sont plus divergentes actuellement qu'elle ne l'ont jamais été depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale.

Les gouvernements se trouvent ainsi placés devant un dilemme : d'une part, ils restent responsables nationalement de leur politique extérieure ; d'autre part, ils ne peuvent plus disposer sans restriction des instruments de politique économique. Or la politique monétaire et la politique financière constituent des instruments importants de la politique extérieure de tout pays. Les dépenses engagées au titre de la défense, les crédits internationaux, l'aide au développement et bien d'autres, comptent au nombre des moyens déterminants de la défense de leurs intérêts extérieurs.

Dans ces trois domaines, la politique des pays de la Communauté est encore strictement nationale. Il n'y a pas là de quoi les inciter à persévérer dans la voie de l'intégration, au contraire. On peut craindre qu'il ne soit guère possible de faire de grands progrès dans le domaine de la politique économique et monétaire de la Communauté aussi longtemps qu'on n'aura pas réussi à réaliser un rapprochement des objectifs poursuivis en politique extérieure.

Les succès enregistrés en matière de politique communautaire ne peuvent, par conséquent, être appréciés qu'en fonction de la mesure dans laquelle les décisions arrêtées permettent de se rapprocher du but, à savoir l'élaboration d'une politique commune dans les secteurs vitaux de l'État et de la société, c'est-à-dire en fonction de la mesure dans laquelle ils témoignent de l'existence d'une volonté politique commune et lui ouvrent la voie.

L'harmonisation des politiques économiques et monétaires ne permettra pas, quant à elle, d'atteindre cet objectif. Elle créera de nouvelles contraintes techniques qui, logiquement, poussent à l'unification politique, mais sans la réaliser, des contraintes techniques auxquelles il n'est possible d'apporter une solution judiciaire que par l'application d'une politique commune.

Il convient de se rendre à l'évidence : on ne commencera à avancer dans la voie de l'unité politique et, partant, de l'autonomie

des destinées de l'Europe, que lorsque la politique économique et la politique monétaire seront conçues, comprises et voulues comme les instruments d'une politique générale commune.

J'en arrive ainsi à mes conclusions.

La coopération dans le domaine monétaire n'est possible que pour autant que s'instaure une coopération dans le domaine de la politique économique et que celle-ci acquière progressivement un caractère obligatoire.

La coopération dans le domaine économique ne saurait acquérir ce caractère obligatoire que dans la mesure où les objectifs fixés en commun s'inséreront progressivement dans le cadre d'une politique générale commune.

Aussi longtemps que les politiques étrangères des États membres continuent à accuser des divergences importantes sur certains points essentiels, les chances d'une politique économique et monétaire commune, voire simplement harmonisée, demeurent limitées.

Aussi longtemps que les organisations politiques des peuples de la Communauté ne se voient accorder aucune responsabilité de participer aux décisions et à la fixation des objectifs de politique économique et monétaire, la réalisation des objectifs communs reste compromise.

Ces conclusions conduisent à définir les tâches suivantes :

1. Une politique monétaire commune ne peut être réalisée que par étapes. Ces étapes doivent être étroitement liées au développement progressif de l'union économique. La condition minimale essentielle à remplir pour assurer le fonctionnement de la coopération en matière monétaire est une coordination réelle des objectifs de politique économique à moyen terme des États membres ainsi que de leur politique économique courante.
2. L'obligation de coordination doit être progressivement renforcée d'abord par la création de mécanismes monétaires permettant d'accorder un concours à court et aussi à plus long

terme aux États en difficulté sur le plan de l'économie extérieure ; de leur côté, les modalités de recours à ces mécanismes doivent être fixées de façon à renforcer l'obligation de coordination.

Elle doit être renforcée ensuite par la création de mécanismes nouveaux ou l'orientation des mécanismes existants dans le sens d'une péréquation financière au niveau européen.

3. Il convient de rechercher une orientation commune de l'approvisionnement en capitaux, conformément aux grands objectifs à moyen terme fixés d'un commun accord. Il sera ensuite possible de renoncer aux variations officielles des cours de change.
4. Une politique monétaire commune exige une attitude uniforme des États membres à l'égard du restant du monde, en particulier dans les instances monétaires internationales. Il convient donc de rechercher une attitude commune avec les autres États européens.
5. Une péréquation financière sous ces diverses formes ne sera acceptable pour les pays donataires que dans la mesure où, simultanément, les premiers pas seront accomplis dans la voie d'une orientation commune de la politique générale et où les procédures nécessaires à cette fin seront établies.

Mais ces deux conditions ne peuvent être réalisées que dans la mesure où l'on parviendra à créer une opinion publique communautaire politisée et où celle-ci prendra conscience, d'une part, des inconvénients que comporte l'absence de coordination des politiques économiques nationales et, d'autre part, des dangers qui menacent la démocratie si la coordination ne s'effectue qu'au niveau des États.

La priorité, Mesdames, Messieurs, revient donc à tout ce qui appelle impérieusement l'unité politique. Les objectifs de politique économique et monétaire doivent être étudiés en fonction des objectifs politiques généraux de la communauté, faute de quoi ce qui voudrait être plus tard une politique européenne, à

supposer qu'on en arrive là, ne serait en fait qu'une monstruosité, un enchevêtrement de compromis extrêmement laborieux entre les intérêts des différents groupes.

Le marché agricole en est un exemple qui a une valeur d'avertissement. C'est pourquoi il faut définir enfin les objectifs de politique générale d'une politique de l'Europe occidentale. Les gouvernements doivent se contraindre ou être contraints à régler directement et publiquement leurs différentes politiques et non pas à continuer à défier les lois de l'équilibre afin de pouvoir les éluder.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le temps des faux-fuyants trop coûteux est révolu.

(Applaudissements)

**4. Rapports faits au nom de l'Assemblée consultative
du Conseil de l'Europe par M. Petersen,
rapporteur de la commission des questions économiques
et du développement, et par M. Federspiel,
rapporteur de la commission des questions politiques**

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la présentation des rapports faits au nom de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe par M. Petersen, rapporteur de la commission des affaires économiques et du développement, et par M. Federspiel, rapporteur de la commission des questions politiques.

La parole est à M. Petersen.

M. Petersen, rapporteur de l'Assemblée consultative. — (E) J'aimerais d'abord féliciter M. Hougardy de son excellent rapport que j'ai eu l'occasion d'étudier assez longuement ainsi que de son vaste et clairvoyant exposé d'introduction aux problèmes que nous examinons cet après-midi.

J'ai l'honneur, au nom de la commission des questions économiques et du développement de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, de présenter à cette réunion jointe le rapport sur les conditions minimales à remplir pour assurer le succès d'une coopération monétaire européenne. C'est un thème sur lequel il est difficile de faire un rapport.

Mais qu'entendons-nous, d'abord, par coopération monétaire ? S'agit-il d'éviter, dans le domaine monétaire, de nouvelles crises susceptibles d'aboutir à des dévaluations ? Ce serait déjà là une réalisation très importante. Visons-nous à une coopération qui permette aux systèmes monétaires des pays européens de fonctionner efficacement et sans à-coups, c'est-à-dire d'empêcher les déséquilibres des balances des paiements et de garantir le plein emploi, une croissance économique rapide et des prix stables ? C'est un objectif beaucoup plus ambitieux déjà. Ou, voulons-nous aller jusqu'au bout et envisager un système comportant une unité monétaire européenne commune ? Dans ce cas, les conditions minimales à remplir seraient importantes. Il ne faudrait rien moins qu'un pouvoir monétaire central.

Pour aborder le problème sous un angle tout différent, je dirai que si l'Europe connaissait une union politique réelle, il n'y aurait pas de problèmes monétaires entre les États. Il n'y a pas de problèmes portant sur les moyens de change entre Londres et Edimbourg, Francfort et Hambourg, New York et Chicago. Si nous parvenions à l'union politique, condition préalable à toute coopération monétaire fructueuse, nous pourrions nous passer de toutes les techniques monétaires. Il n'y aurait plus alors qu'un problème purement politique. Si l'union politique pouvait se réaliser, tous les problèmes dont nous discutons cet après-midi disparaîtraient.

Par ailleurs, tout en ayant affaire à des États ou à des groupes d'États distincts, dont les unités et les systèmes monétaires seraient différents, il n'y aurait pas non plus de perturbations d'ordre monétaire si tous les gouvernements agissaient comme s'ils faisaient partie d'une vaste union. S'ils faisaient preuve d'une parfaite autodiscipline, les déséquilibres monétaires et les pro-

blèmes qu'ils entraînent seraient réduits au minimum. Tout cela est fort beau en théorie mais, ainsi que M. Hougardy l'a déjà fait observer, l'autodiscipline dans ce domaine peut exiger des mesures restrictives qui risquent d'être fort impopulaires et il y a une limite aux restrictions et aux privations que les gouvernements oseront imposer à la population, même s'ils sont conseillés par des experts.

Très souvent donc, il manque une base politique à l'autodiscipline nécessaire au rétablissement de l'équilibre économique. En l'absence d'une union politique comportant un pouvoir monétaire central et en l'absence aussi de la possibilité de pratiquer une autodiscipline suffisante, il nous faut recourir à des solutions intermédiaires. Il s'agit de savoir comment améliorer les techniques monétaires et mener à cet égard une politique permettant de limiter les perturbations. C'est naturellement là un problème qui n'est pas spécifiquement européen, mais mondial. Ceci nous amène aux problèmes posés par les mesures techniques telles que les fluctuations des taux de change, les parités mobiles, le colmatage des déficits par des emprunts à long terme, les accords *swap*, le recyclage des capitaux errants, les dévaluations par surprise comme celle qui vient d'avoir lieu en France et à présent, avec l'évolution des événements en Allemagne, les taux de change flottants. Je n'ai pas l'intention d'entrer dans tous les détails de ces problèmes car cela prendrait des heures ; cependant, ils intéressent non seulement les experts, mais aussi les hommes politiques car ce sont eux qui seront appelés à prendre les décisions relatives aux réformes à appliquer.

Toutes ces mesures comportent à la fois des avantages et des inconvénients que je commente dans mon rapport. Si le présent débat se solde par un consensus sur un ou plusieurs de ces points, il aura été utile. Il semble que l'amélioration si nécessaire de la coopération monétaire doive être l'aboutissement d'un effort complexe qui exigera toute une gamme d'initiatives. Chacune d'entre elles contribuera peut-être quelque peu à redresser la situation et à simplifier le problème. Mais il n'existe guère de panacée capable de le résoudre d'un seul coup. Aussi longtemps que l'Europe restera divisée, nous aurons des perturbations moné-

taires et des problèmes entre États. Tout ce que nous pouvons espérer, c'est de les ramener à des proportions acceptables.

Il me semble presque anormal, en tant que rapporteur, de ne pas proposer quelque plan comme base de discussion. En fait, je crois qu'il ne serait d'aucune utilité pour cet échange de vues que je suggère une série de mesures qui n'auraient aucune chance d'être adoptées eu égard au climat actuel de l'opinion politique dans nos Parlements nationaux et dans nos pays en général.

Il est plus facile de définir certains des problèmes en jeu que de suggérer les moyens de les résoudre rapidement. Toutefois, cette définition constitue un pas essentiel vers la discussion informée, nécessaire à la réalisation de ce que je considère comme la première condition minimale à remplir pour assurer le succès d'une coopération monétaire européenne.

Ce succès dépend d'abord et avant tout d'une meilleure compréhension de l'autodiscipline nationale qu'exige le maintien d'un système monétaire international ordonné, condition indispensable de l'élévation régulière et continue de notre niveau de vie. Une fois cette compréhension acquise, il apparaîtra, je crois, que la question des mécanismes propres à assurer la coopération nécessaire pose relativement peu de problèmes. Si elle fait défaut, en revanche, la création de mécanismes nouveaux n'a guère de chances de nous mener bien loin.

M. le Président. — La parole est à M. Federspiel.

M. Federspiel, rapporteur de l'Assemblée consultative. — (E) Je remercie les orateurs qui m'ont précédé dans le débat de leurs rapports et de leurs exposés sur les problèmes monétaires. Je suis chargé de prendre la parole au nom de la commission politique. Bien que je puisse à la rigueur me rasseoir, étant donné que j'approuve dans l'ensemble les déclarations qui ont été faites, je tiens à formuler quelques observations sur les aspects politiques du problème tels qu'ils apparaissent, en particulier, aux pays qui ne font pas partie des Communautés européennes, mais qui souhaitent y adhérer.

Je saisis cette occasion pour indiquer combien j'ai apprécié le document que la Commission européenne a publié ce matin : il recommande au Conseil de ministres d'entamer des négociations en vue de l'adhésion aux Communautés de tous les pays candidats, évitant ainsi le piège redouté par un grand nombre d'entre nous, à savoir que les négociations ne seraient menées qu'avec un seul des pays candidats. Cette initiative a calmé bien des appréhensions.

Depuis que l'on a commencé à écarter les obstacles aux échanges, pendant les années 1950, et plus particulièrement depuis que les principales monnaies mondiales sont devenues convertibles, en 1958, les pays industrialisés ont vu leurs échanges mondiaux et leurs productions s'accroître et ils ont connu, de ce fait, une prospérité et un niveau de vie général inégalés jusqu'alors dans le monde. Pendant toute cette période, il n'y a pas eu, comme autrefois, des périodes de forte expansion suivies de graves symptômes de récession, dans le style des cycles commerciaux classiques.

Sur le plan politique, ce fait souligne l'interdépendance de nos économies et nous met en garde contre l'égoïsme national qui, s'il prend la forme de mesures de protection et de mesures restrictives frappant la libre circulation des biens et des services, se retourne inévitablement contre le pays qui enfreint le code international de coopération et le punit tout autant qu'il punit ceux contre lesquels ces mesures sont dirigées.

Cependant, le monde n'est pas parfait et de temps à autre le mécanisme nécessaire à cette évolution, le système monétaire, donne des signes de fatigue. Logiquement il n'est peut-être pas surprenant que les ressources financières aient de la peine à suivre le rythme de la production, des échanges et des énormes investissements nécessaires pour tirer pleinement parti de la technologie moderne. Bien que l'on ait déployé beaucoup d'ingéniosité pour créer les liquidités nécessaires à cette évolution, nous avons connu plusieurs crises monétaires au cours des dernières années. Cette semaine encore, nous sommes au cœur d'une de ces crises, sur laquelle je reviendrai, et à laquelle il est peu probable qu'une

solution soit trouvée avant que le nouveau gouvernement allemand soit en place. Même si elle est résolue, il n'est pas du tout certain que la solution adoptée pour le problème allemand pris isolément reste sans répercussion sur les autres monnaies.

Ces crises, dues aux disparités entre les économies nationales, seront probablement inévitables tant que nous ne réussirons pas à mettre sur pied le genre d'union monétaire internationale mentionnée par le professeur Petersen, une union capable d'aplanir les disparités en amalgamant les économies nationales. Aussi longtemps que nous nous en tiendrons à nos méthodes actuelles et que nous maintiendrons jalousement le principe de la souveraineté nationale absolue dans nos politiques financières et monétaires, nous en serons réduits à espérer que cet objectif éminemment souhaitable sera atteint par quelque génération future. En attendant, il nous faut étudier dans un esprit réaliste les mesures les plus appropriées qui ne portent pas atteinte aux vaches sacrées de la souveraineté nationale.

Bien avant la dernière guerre déjà, nous nous sommes vus dans l'obligation d'abandonner le classique étalon or qui avait si longtemps été utilisé dans une économie qui se développait harmonieusement et sans susciter de grandes difficultés. Il n'est pas nécessaire que j'examine ici en détail les raisons pour lesquelles nous avons dû abandonner l'étalon or et rechercher d'autres moyens de créer des liquidités. On a d'abord adopté l'étalon de change or qui a donné aux balances en devises une position voisine de celle de l'or, atténuant ainsi jusqu'à un certain point le problème des liquidités internationales. Mais même pour les balances en devises, les disponibilités sont limitées, comme pour l'or, et il a fallu créer le nouveau système des droits de tirage internationaux qui représente une sorte d'or papier.

Il y a une différence fondamentale entre l'or et les autres réserves. L'or a un prix fixe et une immobilité relative, tandis que les balances en devises se sont révélées instables. Cette nervosité est due au fait que la confiance qu'on leur accorde est subordonnée à l'appréciation, toujours variable, de la puissance des économies nationales qui supportent la devise en question, celle-

ci étant en fait, depuis de longues années, libérée de sa dépendance absolue à l'égard de l'or et basée sur d'autres avoirs normalement solides tels que les effets de commerce.

Il est évident, par conséquent, qu'il existe un lien étroit entre la situation monétaire et les politiques économiques et financières adoptées par nos pays. Plus nous pourrions harmoniser nos politiques économiques ou plutôt, peut-être, adapter nos politiques économiques dans le sens d'une harmonisation aussi poussée que possible de notre activité économique en vue d'équilibrer nos paiements étrangers courants, plus nous réussirons à limiter le risque de crises dues à d'autres causes qu'à une pénurie générale de liquidités. Il a, en tout cas, été amplement démontré que les difficultés monétaires que nous avons connues et qui se reproduiront probablement périodiquement, ne sont pas uniquement liées au mécanisme du système monétaire international, mais qu'elles revêtent un caractère politique qui appelle une action politique.

Le mécanisme a remarquablement fonctionné. Indépendamment des opérations du Fonds monétaire international qui constitue un instrument de sauvegarde d'une valeur inappréciable, mais seulement dans la mesure où le crédit dont jouissent les pays intéressés peut le justifier à un moment donné, les initiatives du groupe des Dix et celles des présidents des banques centrales qui se réunissent régulièrement à la banque des règlements internationaux à Bâle ont fait montre d'une souplesse et d'une imagination remarquables. Il n'est probablement pas exagéré de dire que grâce à l'intervention de ces groupes, qui peuvent agir avec une rapidité exceptionnelle — quelques coups de téléphone entre les grandes banques centrales suffisent parfois — on a redressé des situations critiques dont le grand public n'avait peut-être même pas conscience. Mais des improvisations, quelque salutaires qu'elles soient, n'ont rien de méthodique et de toute manière elles ne peuvent être que des remèdes temporaires. Le règlement d'une dette à court terme doit nécessairement intervenir bien avant qu'une action politique du pays ou des pays intéressés puisse corriger le déséquilibre fondamental qui a provoqué la perturbation.

Tant que nous ne saurons pas nous mettre d'accord sur les politiques économiques communes destinées à maintenir la stabilité de nos économies et, par conséquent, de nos monnaies, les gouvernements auront du mal à résister à la tentation de recourir à des mesures de protection immédiates telles que les restrictions aux importations, le contrôle des changes et les autres expédients si fréquents au cours des années 30. Ces mesures ont, par ailleurs, l'inconvénient d'être contagieuses, en ce sens qu'elles appellent d'autres mesures de la part de ceux qu'elles atteignent et qui risquent ainsi de devenir des ennemis en affaires au lieu d'être des partenaires.

Il se peut que l'on parvienne à stabiliser la situation par des initiatives régionales au sein des groupements étroitement associés tels que les Communautés, voire à l'intérieur des Communautés, le groupe Benelux, le groupe nordique, la zone sterling ou tout autre groupement naturel. Mais de telles initiatives régionales auront évidemment le défaut de ne pas tenir compte de l'interdépendance croissante de la plus grande partie du monde industrialisé.

Les propositions formulées en février 1968 par la Commission des Communautés européennes que l'on appelle généralement le plan Barre et que j'ai évoquées dans mon rapport, sont intéressantes et réalistes en ce sens qu'elles ne vont pas au delà de ce qui devrait être possible sur le plan politique. Mais elles ne réclament pas une action analogue de la part d'autres pays européens qui sont presque autant tributaires de l'évolution économique au sein des Six que s'ils étaient déjà membres eux-mêmes de la Communauté. Il serait éminemment souhaitable que la Grande-Bretagne et la livre sterling soient soumises à la même discipline que celle qui est proposée pour les économies des pays de la Communauté. Si la Communauté adopte des politiques s'inspirant du plan Barre, il deviendra indispensable, du moins pour les pays candidats, de suivre le même modèle et le même calendrier pour la mise en œuvre de leurs politiques économiques intérieures.

M. Hougardy le souligne très clairement au paragraphe 18 de son rapport où il déclare :

« Il convient de se rendre à l'évidence : on ne commencera à avancer dans la voie de l'unité politique et, partant, de l'autonomie des destinées de l'Europe que lorsque la politique économique et la politique monétaire seront conçues, comprises et voulues comme les instruments d'une politique générale commune. »

Le plan Barre part du principe que la coordination des politiques économiques doit s'appuyer sur un soutien monétaire et financier souple et permanent. Ceci nous amène tout naturellement aux intéressantes observations du professeur Triffin sur les aspects monétaires de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun et sur la possibilité de créer un genre de Fonds monétaire européen ou de Fonds européen de réserve susceptible de fonctionner tout à fait indépendamment des négociations relatives à la candidature britannique, mais qui pourrait constituer un excellent moyen de faciliter l'élargissement rapide des Communautés.

Le professeur Triffin a fait une autre suggestion tout aussi intéressante, à savoir qu'un Fonds européen de réserve pourrait inclure dans son actif une partie importante de la dette de la Grande-Bretagne envers les autres pays européens. C'est là un mécanisme simple et ingénieux, toute dette représentant naturellement un élément d'actif pour quelqu'un d'autre. L'avoir en question est excellent à condition qu'on n'ait pas à le convertir immédiatement en argent liquide. Or, il est évident que tel n'est pas le but d'un Fonds de réserve destiné à soutenir en permanence l'économie. Quoiqu'il en soit, le montant global des liquidités ne devrait pas être affecté par une opération de cette nature.

L'harmonisation des politiques économiques en vue d'un meilleur équilibre monétaire au sein de la Communauté ou même en Europe occidentale constituera certainement un important pas en avant, mais elle ne résoudra probablement pas tout le problème des déséquilibres périodiques. On a déjà souvent fait valoir que l'on n'y parviendrait que si les pays d'Europe occidentale s'unissaient pour former une véritable union monétaire où les déséquilibres entre la France et l'Allemagne n'auraient pas

plus d'effet que les déséquilibres entre la Bavière et le Schleswig-Holstein, par exemple, n'en ont actuellement sur la situation monétaire allemande. Mais la création d'une véritable réserve monétaire susceptible d'être mise à la disposition des pays d'Europe occidentale qui participeraient à un tel système nous ferait faire un nouveau bond en avant et permettrait à l'organe de coordination, qu'il s'agisse de la Commission ou d'un institut bancaire, non seulement de pallier les effets des déséquilibres dans les balances nationales des paiements, mais également de maintenir sous contrôle la monnaie et, partant, les mouvements inflationnistes. En d'autres termes, on empêcherait ainsi une surchauffe de l'économie en général.

Il va sans dire qu'un tel système exigerait aussi une coordination constante de la politique économique, ainsi que l'a souligné M. Hougardy, et l'harmonisation des diverses branches de la législation qui ont un effet direct sur les tendances économiques, par exemple le régime fiscal, les encouragements au commerce, la politique du logement et des pensions et la politique sociale en général. Les secousses que nous avons connues récemment — je ne pense pas seulement à l'initiative du gouvernement allemand devant permettre au mark de trouver sa parité réelle afin d'éviter un mouvement spéculatif des capitaux — ont à mon avis souligné davantage encore la nécessité d'associer la politique monétaire à la politique économique en général.

La brusque majoration de 5 et demi % des droits sur les produits agricoles entrant en Allemagne ne constitue naturellement pas un remède. Il s'agit d'un palliatif, d'une sorte de pansement provisoire à retirer aussitôt que possible. Il me semble aussi que les réactions provoquées par la libération du taux de change allemand devraient mettre un terme aux propositions émises dans certains milieux, au Fonds monétaire international et ailleurs, relatives à la création d'un système de taux de change variables ou, éventuellement, d'un système de parités mobiles.

Les exigences économiques de l'industrie moderne, la nécessité d'établir des plans à long terme tant pour la production que pour la commercialisation, ainsi que la concurrence qui devient

naturellement plus âpre avec la suppression des restrictions, ne laisseraient certainement pas une grande marge de manœuvre du fait de l'incertitude que de tels systèmes mobiles ne manqueraient pas de susciter. Les industries exportatrices seraient contraintes d'assumer des risques considérables, ce qui entraînerait une augmentation des prix au détriment des consommateurs et probablement du commerce en général. Cela n'exclurait pas la nécessité d'avoir recours de temps en temps à des ajustements lorsque l'économie d'un pays ne correspondrait plus à la parité fixée.

Dans quelle mesure ces considérations générales s'appliquent-elles à la situation actuelle du mark allemand ? J'hésite à formuler une opinion à ce sujet. De toute évidence, il doit s'agir d'une situation de courte durée qui ne se prolongera vraisemblablement pas au delà du 20 octobre. Il se peut que, tout en étant manifestement contraires aux accords de Bretton Woods et au traité de Rome, les mesures unilatéralement adoptées aient un effet salubre en permettant au mark de se fixer à son niveau réel, ce qui mettrait fin à beaucoup de spéculations et d'incertitude. Comme il est dit dans l'éditorial du « Monde » du 1^{er} octobre, il semble que cela serait préférable à une nouvelle ruée sur le mark.

Il est néanmoins certain que la situation monétaire actuelle représente pour le fonctionnement du Marché agricole commun une menace sérieuse dont il ne faut pas sous-estimer les effets. Tout me semble, par conséquent, militer en faveur de mesures urgentes visant à mettre en place, dans le domaine monétaire, un système limité de secours basé sur un fonds européen de réserve et au sein duquel les pays participants s'engageraient à se conformer, dans leur politique économique, à certaines règles agréées destinées à assurer la stabilité.

Je ne vois pas pourquoi ce système serait limité aux pays du Marché commun. Il pourrait préparer la voie à un prochain élargissement rapide des Communautés, d'autant plus qu'aucun d'entre nous ne saurait nier que la livre sterling joue un rôle très important dans la configuration monétaire de l'Europe.

Si nous pouvions atteindre ce but, qui n'est certainement pas hors de notre portée, nous aurions fait preuve d'une volonté politique capable d'ébranler l'inertie qui a constitué jusqu'à présent l'un des principaux obstacles à la réalisation d'une plus grande unité européenne.

**5. Échange de vues
entre les membres du Parlement européen
et les membres de l'Assemblée consultative
du Conseil de l'Europe**

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'échange de vues entre les membres du Parlement européen et les membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

La parole est à M. Boersma, au nom du groupe démocrate chrétien.

M. Boersma. — (N) Monsieur le Président, à mon grand regret, je n'ai eu en main que ce matin les rapports de MM. Petersen et Federspiel. N'ayant pas encore pu les étudier, je devrai me borner essentiellement, dans mon intervention au nom des démocrates-chrétiens, à ce que j'ai trouvé dans le rapport de M. Hougardy.

Je rappelle que ce rapport se compose de deux parties, dont la deuxième rend compte des activités du Parlement européen. Ce n'est pas là une mince affaire et il est question d'une multitude de travaux. On y traite — et il en sera encore ainsi aujourd'hui et demain — de nombreux problèmes politiques complexes. La deuxième partie du rapport révèle également une déficience humaine. D'aucuns diront peut-être qu'au cours des années où l'on a travaillé à unifier l'Europe, les progrès ont été supérieurs à ce que bien des gens avaient escompté. On pourra leur objecter que, de l'avis de beaucoup d'autres, les résultats n'ont pas répondu aux espoirs. Il ne s'agit pas tant d'une impuissance que d'un manque de volonté. C'est d'ailleurs l'impression qui se dégage du

rapport. A une époque où l'on parle de vaincre la pesanteur et de faire marcher des hommes sur la lune, il ne fait aucun doute qu'il ne s'agit pas d'une inaptitude à résoudre des problèmes qui intéressent toute la population de la planète, mais d'un défaut de volonté. En ce qui concerne les problèmes abordés dans cette salle, le fait capital est que la coopération souffre d'un manque d'harmonie. La constatation ne vaut d'ailleurs pas seulement pour la Communauté économique européenne. Nous trouvons une illustration éclatante de ce fait dans le problème présentement à l'ordre du jour. Il s'agit d'un problème de la plus brûlante actualité qui a été, ces derniers jours, discuté à plusieurs reprises dans cette salle et qui le sera vraisemblablement encore la semaine prochaine, lorsque se réunira le Parlement européen.

Quoi qu'il en soit, la situation monétaire dans laquelle nous nous trouvons est un symptôme très net de ce que j'ai appelé un défaut de coopération harmonieuse. Toute cette évolution, qui se caractérise par une succession de crises monétaires, montre qu'il existe bien une coopération dans la recherche d'une solution, mais qu'elle s'accompagne d'une attitude rigidement nationale, incapable d'adopter une solution durable, ni pour le pays qui prend telle ou telle mesure, ni pour ceux qui lui sont associés par des liens commerciaux ou monétaires. Il est clair aussi qu'il n'existe pas dans ce domaine ce que l'on pourrait appeler une approche consciente et coordonnée. Cela ne concerne pas uniquement le phénomène monétaire, mais aussi d'autres secteurs de la politique. Ce serait une erreur que de séparer la politique monétaire de la politique sociale, financière ou économique et de l'étudier en tant que phénomène distinct. Il faut l'intégrer aux autres composants majeurs de la politique.

S'il est une chose désormais évidente, c'est que l'on ne saurait concevoir un système monétaire international tributaire de la balance des paiements du pays qui détient la principale monnaie de réserve. Ce pays — les États-Unis — est depuis longtemps dans une situation où il doit faire face à un déficit permanent. Nous en subissons de plus en plus durement les conséquences, c'est-à-dire le manque de plus en plus grave de capitaux. Le résultat en est un taux d'intérêt toujours plus élevé avec toutes

les fâcheuses conséquences qui en découlent à moyen terme. C'est ce qu'il y a d'illogique dans la situation ; les solutions que l'on s'apprête à proposer devront tenir compte du fait que la balance des paiements des États-Unis aura une importance déterminante lorsqu'il s'agira de faire fonctionner efficacement le système monétaire international. Tant que subsistera ce déséquilibre, il n'y aura que deux domaines où l'on pourra agir, si tant est que l'on ne veuille pas en faire davantage. Les États-Unis peuvent s'efforcer de combler le déficit de la balance courante des paiements, ce qui ne peut qu'entraîner un manque de liquidité. C'est à ce phénomène que nous avons actuellement affaire. Il existe aussi la possibilité de laisser les choses en l'état. Il ne nous reste alors en définitive qu'une solution, à savoir l'abandon du prix de l'or et la dévaluation du dollar. Ensuite, bien entendu, tout pourrait recommencer avec éventuellement des parités différentes, et nous nous retrouverions au bout de quelques années au même point qu'aujourd'hui.

J'ai déjà parlé de la succession des crises auxquelles nous sommes confrontés. On s'est évidemment efforcé d'y porter remède. On a notamment tenté à Rio de Janeiro — cela a déjà été dit ici — de recourir à des liquidités spéciales, à des droits de tirages spéciaux, mais l'on n'a pas réussi à régler les vrais problèmes. En effet, on n'est pas parvenu à définir ce que devait être la position de l'or, de la livre sterling et du dollar américain. Qui plus est, les accords de Rio de Janeiro doivent encore être ratifiés par un grand nombre de Parlements nationaux. Cette contribution peut en elle-même être tenue pour positive. Sur le plan pratique toutefois, elle ne consolide guère l'édifice.

Le prix de l'or est devenu libre après les grands mouvements spéculatifs, ce qui a notamment suscité la spéculation sur d'autres devises fortes telles que le mark. Nous avons eu ensuite la dévaluation du franc français. Nous voici maintenant dans une situation où il est question d'un cours de change flottant, ce qui ne peut en définitive qu'aboutir à une réévaluation du mark de 5 à 10 %.

Précisons encore que — tout au moins si l'on en croit les journaux néerlandais — la lire italienne se trouverait en difficulté

et devrait peut-être être dévaluée. S'ajoutant à la dévaluation du franc français et au mauvais service rendu à la cause européenne par le cours flottant du mark, cela veut dire que nous ne sommes pas en train de faire l'intégration et de marcher vers l'unité européenne, mais que nous nous trouvons en pleine désintégration, et pas seulement sur le marché agricole. En un mot, le tableau d'ensemble est réellement peu encourageant.

C'est à juste titre que les rapporteurs ont cet après-midi, dans leur exposé oral, rappelé qu'il ne s'agissait pas uniquement de problèmes techniques complexes, mais que l'affaire comportait aussi un aspect politique. Je suis absolument d'accord avec eux sur ce point.

C'est à juste titre aussi qu'ils font observer qu'il ne peut y avoir qu'une conclusion, à savoir la nécessité d'une coopération plus poussée, notamment sur le plan monétaire, pour lequel on ne saurait se limiter à l'Europe des Six.

Dans le domaine qui nous occupe, une tâche particulière incombe de toute évidence à la Commission européenne. Le traité de Rome révèle *a posteriori* de graves lacunes et il est probable que nous le regrettons tous. Mais c'est précisément en raison de cette insuffisance du traité que l'on peut considérer la Commission européenne — je ne parle pas dans un esprit de dénigrement, je ne fais que constater — comme un piéton pris dans une circulation monétaire supersonique. Et ce piéton a de surcroît une jambe dans le plâtre.

Nous n'en apprécions pas moins, comme il se doit, toutes les initiatives récentes de la Commission européenne — je pense notamment au mémorandum Barre — parce qu'un effort est fait pour neutraliser par des mesures d'assistance les déséquilibres fondamentaux qui affectent la croissance de l'Europe occidentale. En définitive, il nous faudra non seulement chercher à guérir — si important que soit cet aspect lorsque l'intéressé est malade — mais aussi à prévenir. C'est pourquoi la question se justifie à nouveau aujourd'hui : quelle est la philosophie professée par la Commission européenne face aux problèmes que nous traitons aujourd'hui ou que nous traiterons demain ?

Avant de conclure je voudrais encore évoquer un aspect de la question. Tous les rapports qui nous sont parvenus et qui contiennent une analyse des problèmes monétaires mettent en lumière les profonds effets de la spéculation sur l'évolution monétaire et le fait qu'un nombre relativement restreint de spéculateurs peut infliger à nos pays respectifs de graves préjudices affectant des centaines de milliers de personnes.

En effet, la spéculation sur les marchés des devises, qui représente selon moi l'une des faiblesses fondamentales du système capitaliste, suscite le phénomène dont nous nous occupons aujourd'hui. Lorsqu'on envisage une révision du système monétaire international, on ne peut ignorer cet aspect du problème, eu égard notamment à ses conséquences sociales.

J'en arrive maintenant à une conclusion générale. Le syndrome dont nous parlons est suffisamment connu. J'ose également supposer que l'on connaît les remèdes qui s'imposent. Le tout est malheureusement de savoir s'il existe assez de volonté politique pour appliquer la thérapeutique nécessaire.

Pour être plus précis je dirai que le problème monétaire d'hier et d'aujourd'hui est un problème mondial, ce qui implique au premier chef que toutes les mesures monétaires d'ordre national n'ont en la matière qu'une portée très réduite.

Si elles apportent sur le moment des solutions, elles déclenchent à long terme d'autres effets. Il se produit ainsi une réaction en chaîne dont nul ne bénéficie, notamment sur le plan social. Cela veut dire aussi — je rappelle qu'il s'agit d'un problème mondial — que l'Europe ne peut, sous quelque forme que ce soit, ignorer ce problème universel ou s'y attaquer partiellement. Cela signifie en revanche qu'il est possible d'espérer que l'Europe contribuera à sa solution dans un cadre universel. J'approuve à cet égard les diverses conclusions formulées dans le rapport de M. Hougardy. Il nous dit fort justement au paragraphe 21 qu'aussi longtemps que les organisations politiques des peuples de la communauté ne seront pas associées aux décisions en matière de politique économique et monétaire, la réalisation des

objectifs communs restera compromise. C'est également sur ce point que je tiens à appeler l'attention de la Commission européenne. Là aussi il s'agit de définir la solution.

Je suis tout à fait d'accord en outre avec M. Hougardy lorsqu'il déclare au paragraphe 22 que la condition minimale essentielle — nous ne parlons pas encore des solutions concevables les plus lointaines — à remplir pour assurer le fonctionnement de la coopération en matière monétaire est une coordination réelle des objectifs de politique économique à moyen terme des États membres ainsi que de leurs politiques économiques courantes. M. Federspiel a d'ailleurs évoqué ce point il y a quelques instants.

Si nous sommes d'accord — c'est une question que nous devons nous poser à nous-mêmes — et si, à l'issue du débat nous essayons de tirer des conclusions concrètes, l'une d'elles devra selon moi être la suivante : qu'allons-nous maintenant entreprendre ? Sur le plan politique — car il s'agit essentiellement d'un problème politique — cela devrait impliquer pour chacun de nous le devoir, dans son Parlement national, de mettre ces questions sur le tapis et de faire plus particulièrement pression sur le ministre des finances, car ce sont précisément les ministres des finances qui se montrent les plus fermés à l'idée européenne.

Il est une autre conclusion qui s'impose, c'est le fait que tout le problème fait apparaître une complète interdépendance. Je veux dire par là que, lorsque quelque chose survient dans le pays A, le pays B s'en ressent. On pourrait citer à cet égard quelques exemples. J'ai parlé tantôt de réaction en chaîne. Rien qu'à ce titre on ne saurait, compte tenu des autres composants de la politique commune, se contenter d'affirmer que la politique monétaire doit être le couronnement de l'intégration. Si le représentant de la Commission européenne prend à nouveau la parole tout à l'heure je serais heureux de connaître son avis. J'estime que la politique monétaire doit être l'un des éléments de l'intégration et qu'il faut en même temps la développer.

Je voudrais encore signaler à votre attention — comme vient de le faire M. Federspiel — les observations du professeur Triffin

devant le Comité d'action pour l'Europe unie, où il préconisait notamment la création d'une zone monétaire européenne qu'il estimait de plus en plus nécessaire et inéluctable. Un fonds de réserves européen permettrait, grâce à un règlement et à des garanties précises, l'harmonisation de la politique monétaire des pays de l'Europe occidentale. Ce système aiderait aussi selon lui à résoudre le problème britannique — tout en le compliquant sur le plan technique. Je serais heureux de savoir ce qu'en pensent ceux qui entendent commenter ces diverses observations et j'écouterais avec intérêt le point de vue de la Commission européenne en ce qui concerne les sentiments favorables à la création d'une monnaie de réserve européenne.

Me voici parvenu à la fin de mon exposé. Il est de fait qu'au sens strict — je me borne pour l'instant aux États membres de la C.E.E. — toute solution dans le domaine de la politique monétaire, toute solution visant à faciliter à l'échelle mondiale la réforme du système monétaire, devrait aller de pair avec la délégation des compétences nationales à un organisme supranational.

Les derniers événements prouvent à l'évidence à quel point cette nécessité s'impose.

Je ferai observer pour terminer que je n'attends du présent débat aucun miracle consistant à ce que tous les problèmes soient résolus demain dès que nous nous serons séparés. Il s'agit de savoir si nous pouvons tous ensemble, fournir un nouvel effort qui nous fasse progresser dans la bonne direction. C'est dans cet esprit que j'envisage la conférence au sommet de La Haye, à laquelle a fait notamment allusion M. Hougardy. Peut-être nos délibérations contribueront-elles à son éventuel succès. Je ne m'étendrai pas davantage sur cette conférence à mon avis importante. Il s'agit de savoir si nous pourrions faire montre d'un nouvel élan permettant d'autres progrès dans le sens de l'unification et je ne songe pas seulement à l'Europe des Six, mais à tous ceux qui doivent se joindre à nous. Eu égard à la situation créée par la dévaluation française, à la réévaluation probable du mark et à la possibilité de nouvelles dévaluations, je pense que nous ne sommes pas sur la voie de l'intégration, mais sur celle d'une

funeste désintégration. J'espère que la présente discussion contribuera tant soit peu à empêcher cette désintégration de l'Europe unie.

M. le Président. — La parole est à M. Chapman.

M. Chapman. — (*E*) J'ai été impressionné et intéressé par la lecture de la deuxième partie du rapport de M. Hougardy. La manière dont il y résume les travaux menés à bien par le Parlement européen ne peut que faire une impression profonde sur un Anglais qui n'en est pas membre. Cela ne fait qu'accroître mon impatience d'en faire partie le plus rapidement possible afin de pouvoir participer à d'aussi importantes activités. Elles m'ont beaucoup frappé et je suis heureux d'avoir pu disposer de ce résumé. J'espère que nous serons bientôt en mesure d'adhérer nous aussi à la Communauté.

Il n'est pas de mise en ce moment et il est peut-être quelque peu téméraire de se montrer optimiste en matière de coopération monétaire. Je crois que tous les orateurs qui sont intervenus jusqu'ici dans le débat ont été pessimistes. J'ai été rapporteur du Conseil de l'Europe pour les questions économiques jusqu'au mois de mai dernier et à ce titre j'ai assumé la tâche difficile et désagréable de présenter à intervalles répétés des rapports pessimistes sur la situation monétaire. Cependant, après avoir lu les trois documents que nous examinons et après avoir réfléchi à leur contenu, je vais faire preuve d'une certaine témérité et d'un optimisme prudent pour les mois et peut-être même les années à venir.

Je dirai d'abord — bien que cela ne figure pas parmi mes raisons d'être optimiste — que nous avons tendance à sous-estimer les résultats du système de Bretton Woods. Il s'agit en fait d'une réussite. Comme M. Petersen le déclare à juste titre dans son rapport, nous devons reconnaître qu'il a contribué au cours des 20 dernières années à un progrès et à une expansion sans précédent des échanges mondiaux. Ne commençons pas par dire que nous avons des structures mondiales boîteuses qui ne survivront pas. C'est tout le contraire qui est vrai. Le système fonctionne

bien. Il a ses défauts et il a suscité récemment quelques difficultés, mais je suis optimiste parce que je pense que nous nous attaquons à présent à ces défauts l'un après l'autre et que nous nous orientons vers une nouvelle situation.

Mais j'en viens aux raisons plus concrètes de mon optimisme. En tant que Britannique, je dois naturellement commencer par dire aux délégués ici présents que la balance actuelle des paiements du Royaume-Uni se présente sous un jour beaucoup plus favorable que ne le décrivent les documents dont nous disposons car ils ont été rédigés avant que les tendances les plus récentes se soient manifestées et avant que soient connus les chiffres révélés cette semaine. Je vois que M. Hougardy incline la tête pour confirmer mes déclarations.

Je vais expliquer en quoi consiste cette amélioration. Il ressort des tendances actuelles que la livre sterling a cessé d'être une monnaie faible. En effet, les derniers chiffres que nous a communiqués cette semaine le gouvernement du Royaume-Uni montrent qu'après avoir connu en novembre 1967, avant la dévaluation britannique, un déficit annuel moyen d'un milliard de dollars, il semble que nous connaîtrons cette année un excédent d'un montant identique. Il s'agit d'un retournement pur et simple de la situation britannique et nous sommes heureux de pouvoir l'annoncer. Nous sommes toutefois loin de crier victoire, loin de nous sentir entièrement à l'abri. Cette tendance ne fait qu'apparaître. Nous espérons toutefois qu'elle ne se modifiera plus. Il s'agit d'un élément nouveau dans la situation monétaire.

Nous espérons, en Grande-Bretagne, qu'il ne s'agit pas là d'un changement temporaire de notre situation. Si nous avions pris des mesures déflationnistes, provoqué le chômage, arrêté la croissance économique et obtenu de cette manière un excédent de notre balance des paiements, nous aurions fait une chose qui est à la portée de n'importe qui. Et aussitôt que nous aurions permis à l'expansion de reprendre, notre balance des paiements aurait connu une nouvelle crise. Or, nous avons fait exactement le contraire. Le travail entrepris depuis quatre ans avec ce qu'il implique de désagréments, de fiscalité élevée et de difficultés de

toutes sortes, a contribué à restructurer l'économie britannique à une époque de production en expansion, de manière à éviter tout accroissement de la consommation intérieure. Nous avons maintenu à zéro, en valeur réelle, l'augmentation des dépenses du gouvernement britannique et nous les avons même réduites dans diverses régions du monde. Ce sont les exportations qui ont bénéficié de tout l'accroissement de notre productivité enregistré au cours des deux dernières années.

C'est ce qui a permis ce grand retournement de situation en Grande-Bretagne. Il n'y a aucune raison pour que la tendance ne se maintienne pas. Lorsque la période que nous traversons actuellement sera terminée, et que les freins seront à nouveau lâchés, il n'y a pas lieu de craindre un retour en arrière susceptible de provoquer une nouvelle crise de notre balance des paiements. C'est du moins ce que nous espérons à la suite des mesures que nous avons prises : la discipline imposée dans le domaine des salaires et de la productivité, la modernisation de notre industrie et tous les efforts que nous avons déployés successivement. Nous sommes en train de restructurer l'économie britannique. Nous devrions en retirer des avantages permanents et nous espérons qu'ils se traduiront notamment pendant un certain nombre d'années par un excédent régulier de notre balance des paiements qui devrait en tout cas se maintenir au taux actuel — je ne veux pas faire preuve aujourd'hui de trop d'optimisme — d'un milliard de dollars par an.

Nous ne relâcherons pas nos efforts. La Grande-Bretagne ne risque pas de connaître une nouvelle crise de sa balance des paiements du fait de quelques mesures préélectorales téméraires. Nous avons eu suffisamment de difficultés et nous sommes reconnaissants à nos amis du Conseil de l'Europe et à nos amis européens en général de la patience dont ils ont fait preuve à l'égard de la Grande-Bretagne au cours de ces dernières années pendant lesquelles nous avons essayé de remédier à la crise permanente de l'économie britannique. J'espère que d'ici un an, lorsque nous examinerons à nouveau ces mesures, nous pourrons pousser un soupir de soulagement et constater que mon optimisme n'était pas injustifié.

Telle est donc la première raison de mon optimisme au sujet de l'avenir de la coopération monétaire en Europe. Une des plus grandes difficultés — la faiblesse de la livre sterling — est en voie d'être surmontée.

Mais examinons les autres motifs d'optimisme. Au cours de l'année écoulée, on a aplani bien des difficultés inhérentes au système de Bretton Woods. Ainsi que le mentionne le professeur Petersen dans son rapport, on a pu conclure les accords de Bâle sur les balances sterling grâce auxquels ces balances, qui constituaient un élément permanent d'insécurité monétaire dès que la livre sterling subissait une pression, ne seront plus à l'avenir une cause de perturbation et de déséquilibre. Non seulement les crédits mis à disposition les garantiront, mais il les garantiront aussi contre de futures dévaluations. Une autre cause d'insécurité et d'instabilité dans la situation monétaire européenne et mondiale a ainsi été supprimée grâce à la compréhension de nos collègues d'Europe et du reste du monde.

Troisièmement, nous avons l'accord sur le recyclage des capitaux errants dont nous ont parlé le professeur Petersen et M. Hougardy. Désormais, dès que la spéculation commence, les banquiers sont prêts à recycler les capitaux errants qui refluent vers le pays d'origine, déjouant ainsi les manœuvres des spéculateurs. C'est un grand progrès. Il a été accompli dans une période de crise et de danger, mais il n'en importait pas moins de remédier à cette lacune, qui était passée inaperçue lors de l'élaboration du système de Bretton Woods.

Quatrièmement, on vient de recourir à nouveau cette semaine au système des droits de tirage spéciaux qui ajoutent quelque 3,5 milliards de dollars aux liquidités qui existent dans le monde et facilitent ainsi les échanges internationaux. Ce montant s'ajoute aux 4 milliards de dollars déjà accordés au cours des dernières années pour accroître les liquidités mondiales, ainsi que nous le dit le professeur Petersen au paragraphe 51 de son rapport. Là encore, nous avons tout lieu de nous féliciter d'avoir comblé une lacune des accords de Bretton Woods.

Cinquièmement, nous pouvons dire en toute franchise qu'une raison supplémentaire d'optimisme nous est offerte aujourd'hui

par le retour à la coopération monétaire de nos collègues français sous la direction de M. Giscard d'Estaing. Que nous soyons d'accord ou non avec lui sur le plan politique, cela veut dire que les affaires monétaires françaises sont aux mains d'un bon Européen soucieux d'apporter tout son concours à la solution des problèmes monétaires mondiaux. Cinq facteurs sont autant de raisons pour nous d'être moins pessimistes.

J'en mentionne un autre que l'on considérerait comme néfaste mais qui doit, selon moi, inciter à l'optimisme : la dévaluation française et l'imminente réévaluation allemande. Quelle est la portée de ces mesures ? Le fait qu'elles aient été prises sans que les pays intéressés consultent leurs collègues comporte certes un aspect négatif. La France a dévalué sans consultations préalables et l'Allemagne réévaluera dans les mêmes conditions. Mais, en réalité, l'une des causes les plus importantes de l'insécurité qui régnait au cours de l'année écoulée dans le système européen, la crainte des changements de parité, a été ainsi supprimée. Nous devrions à présent connaître une période de stabilité pendant laquelle il n'y aura pas lieu de craindre une nouvelle modification dans la parité des monnaies européennes. En France, des mesures d'autodiscipline ont été imposées à l'économie. Nous espérons de tout cœur qu'elles seront couronnées de succès. Nous avons obtenu nous-mêmes quelques résultats ; néanmoins, nous avons eu beaucoup à souffrir de cette discipline. Ce n'est pas un remède très agréable. J'espère qu'il sera également bénéfique à la France. Il est bon que ce pays se rende compte, comme nous avons dû le faire nous-mêmes, que de telles épreuves sont de temps à autre nécessaires.

Puisque nous en sommes aux modifications de parité, n'est-il pas vrai, toutefois, que les risques que fait courir à l'Europe leur caractère unilatéral montre combien notre désunion est dangereuse ? Le fait même qui ni la France ni l'Allemagne n'aient consulté qui que ce soit nous a soudain placés en face de ce danger. Nos propres collègues déclarent que si les choses continuent de la sorte, le chaos ira croissant. L'avertissement est à présent si net que l'on peut espérer que c'est la dernière fois que de telles modifications de parité interviennent sans véritable consultation : nous

savons quels sont les risques auxquels nous nous exposerions en continuant à procéder de la sorte.

Je suis très optimiste aujourd'hui et j'aimerais vous présenter encore trois ou quatre remarques. Il en est une qui concerne le mémorandum préparé par M. Barre, vice-président de la Commission européenne. Je suis heureux que nous l'examinions ici à l'Assemblée du Conseil de l'Europe, quelques semaines après sa publication. C'est un document extrêmement important à mon avis, je tiens à le répéter. Il remédie à une lacune du traité de Rome et, ainsi que l'a indiqué M. Hougardy, il a été amplement débattu au Parlement européen, ce dont on ne peut que se louer. La voie à suivre nous a par conséquent été tracée et nous avons été prévenus des dangers auxquels nous nous exposerions si nous ne nous y engageons pas. Les suggestions faites par M. Barre dans son mémorandum sont excellentes, pratiques et, à en juger d'après les tendances actuelles, elles devraient pouvoir se matérialiser d'ici un ou deux ans.

J'en viens aux deux dernières observations que je désirerais formuler. Il est certain que nous devons tenir compte du fait que nous avons besoin de décisions politiques. Le professeur Petersen, M. Federspiel et d'autres orateurs ont souligné que nous comptons sur des décisions politiques pour résoudre les questions monétaires. Nous pouvons du moins faire état d'une décision fort importante, celle de la France de reprendre son entière participation à l'Union de l'Europe occidentale. C'est un grand jour que nous avons connu là. Nous en sommes très heureux et j'espère qu'une nouvelle ère de réelle coopération politique va s'ouvrir en Europe occidentale.

J'aimerais enfin en venir au point qui m'incite le plus à l'optimisme. Il semble que des négociations doivent enfin s'ouvrir pour un élargissement de la Communauté européenne. Si elles sont effectivement entamées, il viendra certainement un moment où l'on s'interrogera sur le type d'union économique à réaliser en Europe. Je tiendrai le raisonnement suivant : est-il vraisemblable que les six pays de la Communauté européenne veuillent accueillir d'autres pays dans une Communauté qui, pour reprendre les

termes mêmes que certains de mes collègues ont utilisés ici cet après-midi, traverse des crises qui ne sont pas résolues ou est même en train de se désintégrer? C'est ainsi que l'on s'est exprimé à propos de la situation économique. Je pense qu'il est peu probable que les Six veuillent inviter de nouveaux membres à participer à une Communauté en proie à de telles difficultés. Il faudra que ces difficultés soient résolues et que, lors de l'examen des candidatures, celles-ci soient utilisées comme un catalyseur pour résoudre d'un seul coup, non seulement le problème de l'élargissement, mais également celui d'une union économique réelle.

C'est pourquoi je pense que les milieux monétaires et économiques ont tout lieu d'être optimistes à la perspective que des négociations semblent devoir s'engager et que l'on sera inévitablement amené à essayer de corriger un grand nombre des éléments qui ont provoqué le découragement et le pessimisme dont mes collègues ont fait preuve cet après-midi à propos des questions économiques et monétaires. Ce seront d'importantes négociations en vue d'une importante solution, ce sera un grand pas en avant sur la voie de l'Europe. J'espère qu'on parviendra à un accord du type de celui qui est évoqué dans le mémorandum Barre, au cours d'une période qui, comme j'ai essayé de le démontrer, semble relativement calme. On a replâtré les accords de Bretton Woods. Il n'y aura plus de dévaluation isolée et nous bénéficierons d'une période de calme économique relatif qui nous offrira la possibilité, non seulement d'élargir la composition de la Communauté, mais également de résoudre les problèmes que va poser le passage d'une simple union douanière à un début de réalisation d'une véritable union économique et d'une intégration des plans économiques nationaux ainsi que le propose M. Barre.

Il existe un autre moyen qui permettra probablement, à l'avenir, d'apporter une solution et une amélioration à la situation monétaire. Les négociations en vue de l'élargissement des Communautés constitueront, comme je l'ai dit, le moyen principal, mais il faudra aussi tenir compte des nouvelles propositions faites cette semaine par le Fonds monétaire international et qui sont, à mon avis, d'une importance capitale. Le Chancelier de l'Échiquier

britannique a suggéré au Fonds d'étudier la possibilité d'autoriser une oscillation de 2 % autour du taux de parité adopté, alors que la marge actuelle n'est que de 1 %. Ceci porterait la possibilité de fluctuation à 4 % au total. Je suis d'avis que cette décision permettrait dans une large mesure de répondre à la pression qui s'exerce en vue d'une plus grande souplesse et — c'est là le point le plus important — qu'elle offrirait une meilleure arme aux banques centrales pour lutter contre les spéculateurs. C'est dans ce but que la proposition a été formulée. Je ne crois pas davantage aux parités mobiles que M. Hougardy et M. Petersen ou que M. Giscard d'Estaing qui les a qualifiées à juste titre d'incertitudes mobiles. La possibilité de faire varier le taux de parité de 2 % dans chaque sens contribuerait dans une large mesure à résoudre un autre problème posé par les accords de Bretton Woods.

Le Chancelier de l'Échiquier a soumis une autre proposition d'un caractère inédit au Fonds monétaire international. Il s'agirait d'élargir les accords de Bâle destinés à garantir la valeur des balances sterling et de les appliquer à d'autres monnaies, de manière à limiter non seulement les pertes de capital, conformément aux garanties concernant les balances sterling, mais également les bénéfices. Cela semble très technique, mais on peut le résumer ainsi : si nous pouvions mettre sur pied un système, analogue aux accords de Bâle, destiné à décourager les spéculateurs en dévaluant les bénéfices qu'ils auraient réalisés à la suite de spéculations fructueuses contre une monnaie, nous réussirions ainsi en grande partie à remédier à l'une des dernières difficultés de fonctionnement du système de Bretton Woods, celle qui a provoqué tant de perturbations au cours des dernières semaines du fait de l'afflux de capitaux en Allemagne. Cette suggestion permettrait d'améliorer le fonctionnement du système de Bretton Woods et d'accroître la stabilité monétaire.

Des mesures pratiques ont été prises depuis un an. Au cours des derniers mois, la situation monétaire du Royaume-Uni et de bien d'autres pays s'est améliorée. De nouvelles mesures susceptibles de redresser la situation ont été prises par le F.M.I. et d'autres viendront s'y ajouter. Des possibilités s'offrent à nous dans le domaine politique et économique : négociations pour

l'entrée de divers pays dans l'Europe, application du mémorandum Barre qui pourrait conduire à une Europe aux bases plus larges, aux possibilités plus vastes dans le domaine de la coopération monétaire sur le plan mondial et plus particulièrement sur le plan européen.

J'espère ne pas m'être trompé en vous citant cette liste. Je pense que nous devrions parfois nous départir de notre pessimisme et essayer de comprendre que la situation devant laquelle nous nous trouvons a du bon. J'espère que d'ici un an on pourra conclure au bien-fondé de l'optimisme prudent dont j'ai fait preuve au sujet de la coopération monétaire en Europe pendant les mois à venir.

M. le Président. — J'informe l'Assemblée qu'il y a encore 15 orateurs inscrits. Je prie donc chacun d'en tenir compte au moment de son intervention afin de permettre à tous les collègues inscrits de prendre la parole.

La parole est à M. Glinne, au nom du groupe socialiste.

M. Glinne. — Monsieur le Président, mes chers collègues, le groupe socialiste est assurément d'accord avec les propositions que notre honorable collègue M. Hougardy a faites, mais qui, il faut le dire, sont à échéance assez éloignée encore.

Nous sommes, en effet, du même avis que lui en ce qui concerne la nécessité de mettre en place aussitôt que possible une monnaie européenne qui serait commune. Nous sommes d'accord sur l'essentiel de ce qu'il nous a dit à propos d'une politique économique et même d'une politique extérieure, qui seraient communes. Et nous le suivons encore lorsqu'il se propose d'accélérer autant que faire se peut le recours à l'élection directe au Parlement européen.

Nous sommes d'accord avec lui, encore que, sur ce dernier point, il importerait davantage, selon moi, de prévoir le renforcement sérieux des pouvoirs du Parlement européen, ceci en vue de l'échéance de 1974, lorsque la Communauté disposera de ressources propres. Il me semble, en effet, inopportun de prévoir

l'élection du Parlement européen au suffrage direct sans associer intimement à cette nouvelle modalité d'élection le renforcement des pouvoirs de notre institution.

Nous sommes aussi d'accord avec M. Hougardy pour dire que la solution du problème monétaire ne peut pas être une solution essentiellement technique. Il est, en effet, fort clair qu'en un tel domaine ce qui est politique et ce qui est technique doivent aller nécessairement de pair.

Ceci étant dit, nous formulerions volontiers à l'adresse du rapport de M. Hougardy quelques remarques d'abord, et ensuite une sorte de proposition d'amendement. Les remarques sont les suivantes, et j'ai le sentiment que M. Hougardy voudra bien les admettre. Il est en effet fort clair que le texte écrit du rapport de M. Hougardy a été rédigé avant certains faits très importants de la vie politique et économique. Je dirai même, sur le plan politique, qu'il a été rédigé avant les suites du référendum qui a eu lieu en France.

Ceci entraîne forcément des conséquences sur l'appréciation qu'il faut donner à ce rapport extrêmement intéressant, mais dont il faut bien dire qu'il a été rédigé, politiquement parlant, dans un contexte dépassé en France par les événements que nous connaissons et, en plusieurs pays d'Europe aussi, à la fois par la crise monétaire surmultipliée et par des événements politiques toujours considérables. A telle enseigne qu'aujourd'hui la position de plusieurs gouvernements des États membres de la C.E.E. peut, à notre sens, se caractériser de la manière suivante : ces gouvernements ont conscience des raisons qu'ils auraient d'accepter une intégration monétaire mais, en même temps, ils veulent encore essentiellement recourir à des règlements de types nationaux. Il y a une contradiction entre les deux pôles de cette attitude et par ailleurs la crise spéculative de ces derniers mois et de ces dernières semaines ne peut que renforcer cette constatation. En effet, alors que certains gouvernements déplorent que leur monnaie soit malade parce qu'elle est trop faible et que d'autres déplorent que leur monnaie soit malade parce que sa santé est trop marquée, l'on voit certaines autorités proposer une sorte de demi-repli sur

la souveraineté nationale — ce qui est, au niveau européen, une politique inadmissible —, cependant que d'autres ne savent que faire contre l'Europe, proie des spéculateurs, proie d'un nombre considérable de maux.

La réflexion que cette situation nous inspire est la suivante : nous croyons qu'il n'est pas possible, pour agir d'une façon efficace et non utopique, d'attendre que soient réunies les conditions politiques indispensables pour permettre la création d'une monnaie européenne unique. Attendre que ces conditions soient réalisées reviendrait à proposer de recourir au mieux et de ne pas agir tout de suite en faveur du bien.

Nous considérons qu'il n'est pas possible d'attendre ni de se satisfaire — pour la deuxième étape à laquelle il faudra bientôt penser — des propositions de M. Barre. Ces propositions, intéressantes dans le contexte d'avant avril-mai 1969, ont néanmoins encore le défaut de ne pas assurer un degré suffisant d'automatisme dans la solidarité dont doivent faire preuve les politiques des États de l'Europe des Six.

Dès lors, rejetant la perfection qui devrait attendre trop longtemps avant de devenir réalité, et n'étant pas satisfaits d'ores et déjà des propositions faites par le commissaire Barre, que proposons-nous ?

J'ai entendu M. Petersen employer à cet égard une excellente formule britannique : « *We have to fall back on something in between* ».

C'est peut-être un accident qui fait que, porte-parole du groupe socialiste, je sois aussi belge, et vous connaissez ce vice belge du « *middelmaatisme* » et de la solution du moyen terme. C'est donc une solution de moyen terme que je soumets à vos réflexions.

Nous voudrions, en effet, faire une proposition assurément conditionnée par l'affirmation d'une volonté politique suffisante, mais qui ne demanderait pas immédiatement une conversion totale des cœurs et des mentalités. Cette solution engagerait, bien

sûr, la nécessité de recourir à certaines réformes institutionnelles, mais il n'est pas non plus indispensable de tout revoir sur le plan juridique avant que cette réforme puisse être éventuellement mise en chantier. Ce que nous voulons éviter, je le répète, c'est qu'on soit amené à rêver de l'idéal et, en l'attendant, se résigner à ne rien faire. Nous proposons une étape qui serait, me semble-t-il, éminemment utile en nous inspirant d'une phrase célèbre employée souvent dans la politique de mon pays : « Il faut éviter à la fois les précipitations funestes, mais aussi les attermoissements inconsidérés ».

Ce dont nous voudrions vous saisir constitue une sorte de premier jet, de première réflexion dont on devra assurément reparler. Tout cela est d'ailleurs parallèle à ce que des techniciens, des spécialistes et aussi des publicistes ont naguère mis sur le marché de la réflexion ; je pense aux propositions faites par M. Triffin et aussi par M. le gouverneur Guido Cari. On ne peut au surplus aborder les problèmes monétaires européens sans avoir, en arrière-pensée ou en appréhension, ce problème extraordinairement compliqué, dangereux et menaçant des eurodollars et des eurodevises.

Notre proposition — pour y arriver enfin — est exactement la suivante : nous voudrions que les États membres réfléchissent à la possibilité de se mettre d'accord pour créer un fonds monétaire européen du type de celui qui fut réalisé, sur le plan international, par les accords de Bretton Woods, fonds monétaire européen auquel les banques centrales des Six feraient apport, avec ou sans or, de toutes ou en tout cas d'une partie substantielle de leurs réserves de change.

Ceci étant réalisé, on établirait une monnaie de compte de convertibilité illimitée et à parité fixe des monnaies des Six, ainsi qu'une réglementation commune des changes, en vertu de laquelle seule la monnaie de compte européenne pourrait être détenue par les banques centrales extérieures aux pays de l'Europe des Six.

L'équilibre à l'intérieur de la C.E.E. elle-même serait assuré de la manière la plus classique puisque les banques centrales devraient respecter un coefficient de couverture entre leur circu-

lation de billets et leurs réserves, en comptant dans celles-ci à la fois l'or et leur compte au fonds monétaire européen en cas de déséquilibre. Si un tel système était instauré, un gouvernement national n'aurait d'autre recours, en dehors de la déflation — qui serait très difficile et délicate pour des tas de raisons que je n'ai pas à expliquer ici — qu'un prêt du fonds monétaire, puisqu'il ne pourrait plus emprunter auprès des banques centrales, et le prêt pourrait être rendu très cher — en termes politiques bien sûr — si ce gouvernement refusait de prendre les mesures suggérées par la Communauté.

Cependant, un tel prêt ne pourrait pas être refusé puisque le changement de parité serait exclu et que la convertibilité des monnaies des Six serait garantie.

Il est clair que ce type de proposition dépasse de loin ce qui est proposé dans le rapport de M. Barre.

Je voudrais aussi souligner qu'une telle proposition aurait une conséquence politique d'importance majeure. En effet, la règle de la majorité qualifiée, qui existe toujours dans les traités, mais qui, on le sait, est remplacée *de facto* depuis la crise de Luxembourg, par la règle de l'unanimité, serait enfin mise en vigueur.

Il y aurait ainsi un abandon réel de souveraineté, sans aucun doute moins spectaculaire dans l'immédiat ou dans un avenir relativement proche que l'élection directe du Parlement européen ou qu'une constitution fédérale. Mais j'ai personnellement le sentiment que ce système aurait l'avantage de faire progresser très considérablement une série d'attitudes à la fois techniques et politiques.

Je sais bien que des objections ou des réflexions peuvent être immédiatement opposées à cette proposition.

On me demandera d'abord ce qu'il adviendrait de ce beau schéma dans l'éventualité de l'ouverture de négociations avec la Grande-Bretagne et des pays tiers en vue de leur accession au Marché commun.

Il peut être répondu d'une façon très précise à cette question. Il me semble que lors de négociations avec la Grande-Bretagne, une des conditions à son entrée dans le Marché commun serait automatiquement qu'elle devrait renoncer, au profit de la monnaie de compte européenne, au privilège de la livre sterling de servir de monnaie de réserve sur le plan international.

En effet, comme chacune des monnaies de l'Europe des Six, la livre sterling serait pratiquement condamnée alors à n'être qu'une monnaie intérieure, et le rôle de monnaie de réserve serait dévolu à la monnaie de compte européenne.

Je précise que le marché européen des capitaux pourrait être lui-même réalisé dès l'instant où l'accord créant le fonds monétaire européen pourrait assurer le virement à la parité fixe entre tous les comptes de toutes les banques des Six sans limitation de montants et sans commission de change, à telle enseigne qu'alors, les monnaies nationales ne seraient plus cotables sur le plan boursier.

On me dira aussi que des obstacles techniques considérables peuvent être entrevus, particulièrement les avis contradictoires que les techniciens peuvent avoir sur des aspects importants du problème monétaire, tels que l'automatisme ou la non-automatisme dans le secours à une devise en difficulté, la fameuse flexibilité du change ou le système de la parité fixe.

A propos de l'automatisme, je me contenterai de dire que ce qui importe, c'est d'assurer le niveau maximum d'automatisme, puisque celui-ci constituerait le remède principal en cas d'inflation.

A propos de la querelle des écoles et des spécialistes sur le problème de la flexibilité du change, je voudrais, là aussi, évoquer un fait de l'histoire politique belge des dernières années, qui a donné lieu peut-être à quelques leçons d'ordre historique.

A l'époque, on discutait de l'indépendance du Congo et deux écoles s'affrontaient au Parlement belge. Les uns étaient partisans de l'unitarisme décentralisateur, les autres du fédéralisme centralisateur. Et entre certains partisans de l'une et de l'autre de ces thèses, il n'y avait que des nuances infimes et très secondaires.

Je crois qu'entre certains partisans de la parité limitée et certains partisans de la flexibilité contrôlée, il n'y a vraiment plus, là aussi, que des questions de nuance et des accords peuvent être marqués entre les techniciens que, par ailleurs, leur conception de fond oppose. Je fais particulièrement allusion à ce que viennent de publier les auteurs que je citais tout à l'heure, M. Triffin et M. le gouverneur Cari.

Voilà un certain nombre de suggestions, qui sont peut-être disproportionnées par rapport aux possibilités immédiates de l'intégration politique et économique européenne, mais qui valaient, je crois, la peine d'être énoncées dès aujourd'hui, pourvu qu'elles respectent, comme toute autre, des équilibres fondamentaux dans le domaine de la politique budgétaire. Nous souhaitons aussi qu'à ce sujet des réflexions complémentaires, des corrections, des amendements ou d'autres propositions puissent se faire jour.

Notre souci était, je l'ai indiqué dès le début de mon intervention, de proposer des actes qui soient possibles à échéance moyenne sans attendre que les possibilités politiques nous permettent de recourir à la monnaie européenne commune, ce qui, je le répète, est un objectif souhaitable, mais nécessairement fort éloigné pour l'instant.

J'ajouterai, en concluant, que pour une très grande partie, sinon pour la quasi-unanimité de l'opinion publique de nos États, ce qui a craqué récemment dans la politique européenne, ce n'est pas la politique agricole, ce ne sont pas d'autres aspects de l'intégration européenne, tel que le fonctionnement du Parlement ; ce qui a craqué ces derniers mois, ce qui a ému l'opinion publique acquise à l'idée européenne, c'est ce qui est intervenu sur le plan monétaire, en France, en Allemagne et, par voie de conséquence, en d'autres pays.

Puisque l'aspect monétaire a pris une telle importance, nous sommes nombreux à croire que c'est à partir de la crise monétaire qu'il faudrait reformuler, à l'adresse de l'opinion publique européenne, à l'adresse aussi des parlements et des exécutifs nationaux, des propositions politiques qui auraient la vertu peut-être d'énoncer la relance globale et bien nécessaire de l'intégration européenne.

En faisant cette proposition nous dirons, avec l'orateur qui m'a précédé, que c'est dans un esprit optimiste qu'il faut voir les problèmes auxquels nous devons faire face.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Blumenfeld.

M. Blumenfeld. — (A) Monsieur le Président, c'est au nom de la Commission des questions politiques de l'Assemblée consultative que je prends la parole dans le présent débat. En dehors de quelques remarques de politique intérieure et étrangère, j'ai toutefois l'intention de faire porter l'essentiel de mon intervention sur le problème qui nous occupe aujourd'hui. Aussi demanderai-je aux experts financiers et monétaires de bien vouloir faire preuve d'indulgence à mon égard s'ils ne peuvent souscrire à tous les arguments que j'entends développer.

Les rapports de MM. Hougardy et Federspiel que nous avons sous les yeux rendent parfaitement compte, à mon avis, de la situation actuelle. Leurs analyses sont excellentes et on ne peut que souscrire, dans l'ensemble, à leurs conclusions. Ainsi que le soulignent les rapports, il ne fait aucun doute que les problèmes monétaires mondiaux et européens ont des causes politiques liées aux modifications du contexte politique dans les grandes entités géographiques du monde. L'Angleterre, grande puissance sur son déclin, — si vous me permettez de m'exprimer ainsi — souffre de développements et de bouleversements trop éprouvants pour ses possibilités financières mais celles de l'Amérique, devenue la première puissance du monde occidental, ne sont pas illimitées non plus.

Les responsabilités mondiales des États-Unis en matière politique et économique ont provoqué, au cours des vingt dernières années, une offre en dollars telle que ce pays n'est plus en mesure de l'absorber et qu'elle pèse en permanence sur le cours de sa monnaie.

Les tentatives faites jusqu'à présent pour équilibrer la balance des paiements des États-Unis n'ont pas donné le résultat escompté.

La réduction des investissements américains à l'étranger constituerait sans doute une mesure efficace, mais le gouvernement des États-Unis n'exerce qu'une influence limitée dans ce domaine. Les montants excédentaires en dollars ont largement contribué, au cours des dernières années, à provoquer en Europe un gonflement artificiel de cette liquidité internationale qui exerce un effet stimulant mais aussi un effet inflationniste sur la conjoncture dans les pays intéressés. Cependant, personne ne saurait conseiller son retrait brusqué car il aurait de graves conséquences, une insuffisance de liquidité ne pouvant que susciter un danger encore plus grand, celui d'une crise économique mondiale. J'en conclus donc que le problème du dollar — de même que celui de la livre britannique — ne pourra être réglé que par étapes.

J'ai écouté avec intérêt l'exposé de notre collègue, M. Chapman, qui nous a brossé un tableau optimiste — encore que d'un optimisme limité — de la balance des paiements britanniques, du développement des exportations et de la stabilité de la livre. Je ne suis toutefois pas tout à fait certain — permettez-moi cette réflexion — que cette tendance, qui se manifeste pour la première fois et dont on ne pourrait que se réjouir, se maintiendra forcément. Je crois qu'il existe encore bien des difficultés que notre ami, M. Chapman n'a pas mentionnées.

En ce qui concerne le continent européen proprement dit, je ne puis que souscrire aux déclarations de M. Hougardy : le fond du problème, c'est que les réalisations de la C.E.E. sont encore, à bien des égards, modestes, et que tout le processus d'intégration se borne à la suppression des barrières douanières et au marché agricole commun. L'existence de ce dernier est d'ailleurs fort compromise depuis la dévaluation du franc français et l'instauration du cours flottant du mark allemand. Je reviendrai brièvement sur ce point. Les gouvernements européens nationaux — c'est là, selon moi, tout le problème — continuent d'assumer la responsabilité du sort de leurs économies et de leurs pays alors qu'ils ne sont plus en mesure d'agir en toute indépendance dans les divers secteurs de l'économie, puisque leur liberté d'action est limitée par les institutions de la C.E.E. et par le traité de Rome.

Mais la Commission de Bruxelles n'a elle-même qu'une liberté

d'action limitée du fait, précisément, que les gouvernements nationaux interviennent partout. En définitive personne n'assume de véritables responsabilités. C'est là une situation très inquiétante pour un marché de plus de 190 millions d'individus.

Je suis par conséquent d'avis que ce qu'il faut demander, pour l'instant, au Conseil de ministres, à la Commission et aux Parlements nationaux, c'est l'harmonisation des politiques économiques, monétaires et budgétaires et une liberté aussi grande que possible pour les mouvements de capitaux. Ceci permettrait — on l'a souligné au cours du débat — la mise en œuvre d'une politique salariale, sociale et fiscale plus uniforme. On pourrait aboutir ainsi à des niveaux de prix comparables dans les divers pays de la Communauté, ce qui rééquilibrerait les balances des paiements et permettrait d'avoir des taux de change plus justes, auxquels il ne serait pas nécessaire d'apporter des corrections en recourant à la dévaluation ou à la réévaluation.

Nous avons malheureusement à nouveau, en Europe et à l'intérieur de la C.E.E., des pays bon marché et des pays chers et l'on peut se demander, dans ces conditions, si la suppression des droits de douane à l'intérieur de la Communauté pourra être maintenue. Du fait de la suppression totale de ces droits au sein de la C.E.E., les questions monétaires ont pris une importance prédominante car les différences qui étaient aplanies précédemment grâce aux droits de douane doivent l'être à présent par les taux de change.

L'harmonisation des politiques économiques n'empêche naturellement pas — j'en suis parfaitement conscient — une évolution inflationniste lorsque ces politiques ont un caractère inflationniste. Mais dans ce cas nous aurions affaire à une inflation synchronisée, à l'intérieur de la C.E.E., qui n'aurait pas de répercussion sur la parité des monnaies. Cela poserait toutefois un nouveau problème pour les échanges de la C.E.E. avec le reste du monde, car nos prix deviendraient trop élevés.

C'est pourquoi je déclare que si nous ne réglons pas les problèmes fondamentaux de la C.E.E. que je viens de mentionner, il est à craindre que les efforts des dix dernières années n'aient été pratiquement vains.

Permettez-moi encore une remarque au sujet de la proposition de M. Federspiel relative à une monnaie de réserve européenne. Un tel système devrait naturellement être édifié sur une base aussi large que possible. Les graves problèmes posés par la livre sterling ne sont pas de nature à faciliter la solution des questions monétaires au sein de la C.E.E. C'est pourquoi on peut difficilement imaginer un système monétaire propre à la C.E.E. sans intégration préalable.

Au cours des discussions de ces dernières semaines et de ces derniers jours, la question de la fluctuation des cours a connu un regain d'actualité. Personnellement je considère les taux de change flottants comme un moyen dangereux ; ils ouvrent la porte à l'inflation et entraînent de grandes difficultés pour le commerce extérieur. Selon moi, ils risqueraient de remettre en cause l'existence même de la Communauté : il ne saurait donc en être question. Je crois pouvoir le dire, même en tant que délégué du gouvernement fédéral allemand.

J'en viens à une autre question qui a été évoquée par M. Chapman, lorsqu'il a proposé d'augmenter la marge d'oscillation en ce qui concerne la parité des monnaies ; je proposerais, quant à moi, de doubler la marge autorisée, sans qu'une modification dans les parités puisse toutefois intervenir automatiquement ; il faut que la décision de modifier les parités soit prise par les gouvernements — j'insiste sur ce point.

En ce qui concerne l'instauration récente du cours flottant et l'avenir du mark, j'aimerais déclarer ce qui suit, en mon nom personnel et en ma qualité de délégué allemand.

Dès qu'un nouveau gouvernement aura été élu à Bonn, le cours du mark allemand devra être fixé. Cela équivaudra peut-être je le répète, à une réévaluation. Dans ce cas le dispositif de protection actuel qui prévoit une ristourne de 4 % sur les importations et une taxe du même montant sur les exportations sera abandonné, je le précise.

Je crois pouvoir affirmer ici, Monsieur le Président, qu'au cours des dernières semaines, la « Deutsche Bundesbank » a agi

avec prudence et perspicacité et qu'elle contrôle parfaitement l'évolution du cours du mark. D'ici la fin octobre il ne se produira aucune spéculation susceptible de peser indûment sur la décision du nouveau gouvernement. Je tiens aussi à faire remarquer en mon nom personnel que la libération du cours du mark allemand a entraîné de nouvelles difficultés sur le marché agricole.

La Commission a rejeté la demande du gouvernement fédéral qui s'appuyait sur l'article 115 — j'admets que cet article n'offrirait pas une justification absolue — pour solliciter le relèvement des tarifs douaniers. Elle a proposé que la République fédérale ferme ses frontières aux importations agricoles. Le gouvernement fédéral s'est opposé à juste titre à cette proposition. Afin de régler ce différend dans l'esprit du traité de Rome, il en a saisi ou compte en saisir la Cour de justice.

Je pense qu'il convient également de souligner qu'en adoptant ces mesures, nous autres Allemands souhaitons autant que possible éviter de créer la perturbation au cours d'une période de transition délicate, jusqu'à ce qu'intervienne une décision définitive en ce qui concerne la parité du mark allemand. Nous saurons en novembre si tous les gouvernements européens, y compris la Commission de Bruxelles, se seront attaqués aux véritables problèmes dont nous discutons aujourd'hui ou s'ils ne s'en inquiéteront qu'à ce moment-là.

Monsieur le Président, nous n'avons pas beaucoup de temps ! Ainsi que le disait M. Hougardy, il nous faut nous attaquer à un problème fondamental, celui de la volonté politique de nos États et de nos gouvernements membres. Il ne s'agit pas seulement de tel ou tel secteur comme la politique étrangère, l'armement ou la défense, mais de l'ensemble de notre politique. Si nous n'agissons pas dans ce sens, nous connaissons les plus graves difficultés en 1970.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Dequae, au nom du groupe démocrate chrétien.

M. Dequae. — (N) Monsieur le Président, je tiens avant tout à souligner le caractère mondial des problèmes monétaires, mais je souhaite en même temps démontrer que les dispositions monétaires du traité de Rome sont réellement insuffisantes. Il est certes impossible d'apporter, en dehors du contexte mondial, une solution aux problèmes monétaires de notre continent. Nous ne pouvons dans ce domaine faire bande à part. Le problème monétaire doit incontestablement se régler dans un contexte international, ce qui n'empêche pas que de meilleurs arrangements sur le plan européen aideraient beaucoup à trouver une solution à l'échelle mondiale. Aussi ne pouvons-nous que regretter que le traité de Rome ne contienne pas grand-chose en matière monétaire, mis à part quelques dispositions concernant la balance des paiements, une procédure d'entraide et l'institution du Comité monétaire. Dans la pratique toutefois, l'évolution est heureusement allée plus loin grâce aux réunions trimestrielles des ministres des finances, inaugurées en 1966 sur l'initiative du ministre néerlandais compétent, M. Etzel.

On en est venu ainsi non seulement à accroître les pouvoirs du Comité monétaire du Marché commun, mais aussi à le charger de préparer des contacts internationaux en matière monétaire. Il a sur ce point rendu d'appréciables services. Les gouverneurs des banques d'émission ont également été associés aux rencontres trimestrielles, ce qui semble avoir donné quelques résultats.

Le Comité des gouverneurs des banques centrales a d'ailleurs été officiellement constitué en 1965. Je tiens à affirmer que les réunions trimestrielles des ministres des finances ont grandement contribué à la naissance du Club des Dix pays industrialisés, lequel collabore depuis 1964-65 au règlement des problèmes monétaires.

Mais tout cela s'est révélé insuffisant ; chacun en Europe et ailleurs en est d'ailleurs convaincu. Cette conviction a non seulement inspiré la proposition de M. Werner, premier ministre du Luxembourg, mais aussi celles formulées par M. Barre au nom de la Commission. Quoi qu'il en soit, elles arrivent trop tard pour conjurer la tempête monétaire actuelle. D'ailleurs, ces propositions

ne vont pas selon moi assez loin, ne serait-ce que pour remédier aux difficultés internes de l'Europe. Je demeure partisan d'un passage progressif à une unité monétaire européenne par l'intégration économique totale. C'est la seule solution qui permettrait d'éliminer à l'avenir les perturbations de la balance des paiements. Elle simplifierait aussi le problème monétaire sur le plan mondial. Une monnaie européenne atténuerait dans tous les cas la complexité de la mosaïque.

Monsieur le Président, je voudrais maintenant rappeler quelques problèmes fondamentaux d'ordre mondial. C'est le règlement des transactions internationales qui est à l'origine du problème monétaire, l'argent n'étant que le moyen. Les échanges internationaux se sont considérablement développés depuis quinze ans et, Dieu merci, continuent à se développer. Leur règlement ne peut se faire qu'avec des liquidités acceptées par tous les pays. L'évolution des liquidités internationales est préoccupante, non pas tant en ce qui concerne leur volume, encore que ce soit là aussi un problème, mais davantage peut-être du fait de leur composition. Le premier élément des liquidités internationales est évidemment l'or et il s'avère, quoi qu'on puisse en dire, le meilleur. Les réserves monétaires d'or ont cependant baissé depuis trois ans. En Europe même elles sont retombées, après une progression, au niveau de 1961.

Le second élément des liquidités, c'est-à-dire les monnaies de réserve que sont la livre sterling et le dollar des États-Unis, manifeste peu de souplesse. L'inflation les a considérablement affaiblies et cette constatation, si elle vaut surtout pour la livre, s'applique également au dollar. Un nouvel accroissement n'est certes pas souhaitable. L'inquiétude internationale que suscitent périodiquement les monnaies de réserve ne pourrait que s'accroître si leur volume devait augmenter. Ceci veut dire que le maintien au niveau actuel ou l'accroissement des liquidités internationales au cours des prochaines années reposera sans doute exclusivement sur les crédits. Nous connaissons les droits de tirage du F.M.I., auxquels l'on a déjà eu recours à deux reprises. Nous tenons compte des avis du Club des Dix. Il existe aussi depuis quelques années les accords *swap* entre les banques centrales. Demain nous entendrons

peut-être à nouveau parler des droits de tirage spéciaux. Nul ne contestera cependant que l'extension du crédit — même aux conditions où il est consenti — n'est pas exempte de dangers. Théoriquement, il ne semble pas y avoir de risque car il s'agit toujours d'équilibrer les balances des paiements dans une perspective mondiale. Les déficits enregistrés d'une part sont nécessairement égaux aux excédents constatés d'autre part. Mais si l'on veut que le mécanisme fonctionne correctement, il faut que la solidarité internationale en la matière soit complète. Il semble que depuis quelque temps l'évolution dans ce domaine ne soit pas particulièrement brillante. Il faut surtout assez de volonté, comme l'a dit M. Blumenfeld, assez de volonté politique pour accepter la discipline nécessaire. Ceci ne veut pas simplement dire que les pays souffrant d'un déficit doivent faire un gros effort pour le résorber dans un délai déterminé, mais aussi — et on l'oublie trop souvent — que les pays qui possèdent de trop forts excédents doivent s'efforcer de rétablir l'équilibre. Tout cela — on l'a déjà souligné à maintes reprises — ne peut être obtenu que par l'harmonisation non seulement de la politique économique, mais aussi de la politique budgétaire des différents pays.

Je voudrais pour terminer appeler l'attention de cette Assemblée sur certains aspects secondaires qui se sont manifestés ces derniers temps. Leur nature est telle qu'ils aggravent davantage encore le problème monétaire déjà si compliqué par lui-même. Nul n'ignore que les balances des paiements en déséquilibre ne sont que dans une faible mesure la cause du problème monétaire. Depuis quelque temps, ce sont surtout les transferts qui constituent le fait important en même temps que le plus dangereux.

Une masse d'eurodevises — connues également sous le nom d'eurodollars ou sous d'autres appellations — se sont, grâce à la transférabilité existante, détachées des économies nationales ; elles circulent librement sous forme de capitaux flottants et vont se fixer là où le taux d'intérêt est le plus avantageux et là surtout où les risques sont les plus réduits et où l'on peut espérer une réévaluation, comme c'est le cas en république fédérale d'Allemagne. Et il ne s'agit pas là d'une quantité négligeable. Selon les estimations ces capitaux atteindraient 15 à 20 milliards de dollars.

Aucun pays, aucune monnaie au monde n'est en mesure de faire face à un tel déplacement de fonds survenant brutalement.

Il est un second phénomène qui ne simplifie pas la situation, c'est le fait que dans la période actuelle le grand public est plus sensible que par le passé aux problèmes monétaires. Ces derniers étaient autrefois du ressort de quelques spécialistes, alors qu'aujourd'hui la masse du peuple s'y intéresse. Ce n'est pas seulement la presse, qui remplit d'ailleurs là son rôle d'information, qui s'en préoccupe.

C'est sans doute la première fois dans l'histoire qu'au cours d'une élection le principal slogan électoral a trait aux problèmes monétaires. Nous n'avons jamais connu, je le répète, quelque chose de semblable.

Tout cela ne simplifie naturellement pas le problème. Il n'est d'ailleurs pas facile de neutraliser ces facteurs. Le seul moyen direct de combattre les transferts de capitaux est ce qu'on appelle le recyclage. C'est là en effet un moyen courageux, mais il faut veiller à ce que les transferts spéculatifs n'en tirent pas parti ou ne reprennent pas plus tard, une fois le recyclage effectué.

Il s'agit là encore d'une technique qu'il faut étudier de plus près.

Je n'ignore pas qu'un bon nombre de pays s'efforcent de neutraliser ces transferts, du moins en partie, en restreignant le crédit intérieur et en particulier le crédit de la consommation.

Cette méthode ne donne cependant pas de résultats suffisants et risque de surcroît de nuire à la vie et à la croissance économiques des différents pays sans éliminer la cause du mal, à savoir les transferts financiers et la spéculation. Je ne peux donc pas non plus considérer ce moyen comme une réussite.

Nous n'en n'avons pas encore terminé, je le crains, avec les risques monétaires et nous nous trouvons à l'heure actuelle dans une phase particulièrement aiguë et critique.

La décision de la République fédérale d'Allemagne à propos du mark flottant est extrêmement préoccupante. Il est à espérer que la parité en sera fixée au plus tôt.

Contrairement à ce que semblent préconiser certains de mes collègues, je ne pense pas que des cours flottants ou dotés d'une marge plus large, lesquels par suite se déplacent graduellement, puissent apporter une solution. Ils constituent au contraire un élément d'insécurité permanente, encore qu'à un degré limité.

Le danger des cours flottants ou des marges élargies tient cependant surtout au fait qu'ils n'encouragent pas l'effort de redressement. On a tendance à se laisser glisser. Se laisser glisser est certes moins dangereux et moins douloureux que de tomber dans un puits. Ce que je veux dire par là, c'est que cette solution constitue sur le plan psychologique une très lourde hypothèque.

Le nœud du problème — on l'a souligné de divers côtés — est évidemment le devoir pour chaque pays de mener une politique économique et budgétaire propre à empêcher ces distorsions dans les balances des paiements. C'est là certes un élément décisif mais, sur le plan national, toute politique monétaire est nécessairement ardue et n'admet guère la facilité. Tous les pays ont de nos jours de plus en plus de peine à s'engager dans cette voie, car la pression politique de la population s'exerce dans le sens contraire, c'est-à-dire dans celui de la facilité. Espérons que l'on parviendra à l'harmonisation et à l'intégration économiques d'une grande partie de l'Europe et du monde et que la volonté politique nécessaire ne fera nulle part défaut. S'il n'en était pas ainsi, il est probable qu'il nous faudrait bien souvent encore parler des problèmes monétaires.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Cousté, au nom du groupe de l'Union démocratique européenne.

M. Cousté. — Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais centrer mes remarques et mes suggestions sur le thème qui nous est proposé et non sur tant de sujets qui touchent le problème monétaire.

Je me préoccuperais donc essentiellement des conditions minimales à remplir pour assurer le succès d'une coopération européenne dans le domaine de la politique monétaire, écartant délibérément l'examen de l'activité du Parlement européen du 1^{er} mai 1968 au 30 avril 1969 qui constitue la deuxième partie du rapport de M. Hougardy, bien que cette partie démontre, oh combien est importante cette activité qui est liée à l'activité même de la Commission des communautés européennes et du Conseil de ministres et qui fait envie à ceux qui, dans cette enceinte, n'appartiennent pas au Parlement européen, mais à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

Je les comprends, mais je voudrais centrer mes explications et mes suggestions sur les conditions minimales. Elles sont nombreuses, cher Monsieur Hougardy, puisque j'en ai dénombré 14 d'une importance variable, parfois liées les unes aux autres comme des conséquences. Ces conditions minimales, vous les faites précéder d'une analyse, qui a notre agrément dans l'ensemble, de la situation de notre communauté, et d'une remarque qui est exacte au niveau mondial, à savoir que la géographie monétaire du monde occidental ne correspond plus à sa géographie politique.

Nous pourrions longuement commenter les conséquences de ce jugement fort perspicace et qui va loin, mais nous nous contenterons d'observer que, sitôt ce jugement porté, une question vient naturellement à l'esprit de M. Hougardy, qui n'a pas été contredit par nos autres collègues rapporteurs, MM. Federspiel et Petersen, à savoir : quel est alors le rôle de l'Europe ?

La question de sa disponibilité et de ses capacités, pour reprendre vos termes, est véritablement posée, et elle est posée en des termes qui, à mon sens, traduisent par là même la difficulté de notre position et de notre avenir dans ce domaine.

En effet, il a suffi d'entendre ce que nous avons entendu, de lire ce que vous avez écrit pour bien nous rendre compte Monsieur Hougardy, que l'on emploie des mots, des expressions ayant des significations différentes en parlant de monnaie européenne, d'union monétaire européenne, de zones monétaires européennes et enfin de monnaies de réserve européennes.

Tout cela n'est pas la même chose. Si nous en avons le temps, mais nous savons que nous sommes pressés, Monsieur le Président, nous pourrions examiner l'importance des mots dans un domaine où, justement, il ne faut pas se payer de mots.

Monsieur le Rapporteur, avant même d'aborder ces conditions minimales, vous avez bien fait de rappeler dans votre rapport oral que nous avons vécu, depuis le 4 juillet dernier, des événements qui, pour un observateur, un économiste, sont des expériences véritablement uniques puisque nous avons vu, dans une sorte de contradiction, dans ces quelques mois, s'affirmer la solidarité des six pays par l'adoption de ce que M. Chapman a appelé le plan Barre. Mais il n'y a plus de « plan Barre » il y a une décision du Conseil des ministres de la Communauté qui en a fait la politique monétaire de cette Communauté. Au-delà de cet événement qui resserrait cette solidarité, ont surgi deux autres événements qui sont, ou tout au moins, qui apparaissent comme contraires à cette solidarité : d'abord la dévaluation du franc français du mois d'août qui, pour des raisons évidentes de secret, a dû être conduite dans des conditions dont on a salué la soudaineté, mais également cette décision du 30 septembre dernier du gouvernement allemand d'établir un taux libre du Deutsch Mark.

Je dirai tout à l'heure ce que je pense sur ce point. Ce que la Commission pense n'est pas loin de ma pensée.

Puis, il y a cette réunion du Fonds monétaire international où, sur un plan plus vaste que l'Europe, on envisage, plus encore, on décide l'accroissement des moyens monétaires internationaux pour concourir à l'expansion du commerce mondial — ce qui est heureux — par la création des droits de tirage spéciaux.

Il y a enfin une promesse dont je dois, avant même d'aborder les conditions minimales, souligner l'importance : c'est celle de la réunion, les 16 et 17 novembre prochains, de la Conférence des chefs d'États et de gouvernement. Ai-je besoin de dire ce que cette nouvelle peut susciter d'espairs, mais aussi de difficultés ? après tous ces événements et devant tous les problèmes qui se posent à l'intérieur comme à l'extérieur de la Communauté.

Quelles sont donc, après avoir examiné cette situation intérieure de la Communauté, les conditions minimales ? Le jugement que vous portez à cet égard, Monsieur Hougardy, c'est le nôtre. Nous sommes trop engagés, comme chacun de nous tous ici, dans la construction européenne pour ne pas finalement constater que, ou nous allons vers l'union économique à partir de l'union douanière, ou nous n'aurons même plus l'union économique et nous n'aurons peut-être qu'une zone de libre-échange élargie, et tout le monde sait ce qu'une zone de libre-échange, même élargie, représente de diminution de cohésion et d'avenir, finalement, pour le bien-être des populations.

Depuis longtemps, vous l'avez dit, on s'accorde généralement à reconnaître l'exactitude de l'analyse d'une situation qui doit évoluer vers l'union économique et ne plus s'en tenir à l'union douanière. Vous ajoutez que ces difficultés proviennent — et vous avez raison — de la contradiction entre cette dépendance mutuelle plus grande des économies des Six qui fait que certains pays exportent plus de 50 % de leur production et du fait que leur commerce extérieur représente plus du tiers de leur revenu national. Quand on mesure le poids des pourcentages que je cite, on comprend jusqu'à quel point il est nécessaire que le résultat de cette interpénétration, de ce succès en un mot de la Communauté sur le plan commercial, trouve son écho, dans l'organisation d'une union économique véritable, poursuivant véritablement des politiques communes dans tous les domaines et pas uniquement dans celui de la politique agricole commune.

Telle est mon analyse qui rejoint les préoccupations du gouvernement de la France. C'est pourquoi celui-ci dit avec raison — et je crois que nous serons compris en Europe, comme nous l'avons été tout récemment — qu'il faut accomplir les trois démarches d'un certain triptyque.

Il nous faut achever cette phase de transition dans laquelle se trouve la Communauté économique européenne, et cela avant le 1^{er} janvier 1970 ; il nous faut approfondir la Communauté, c'est-à-dire la faire passer de l'union douanière à l'union économique ; il nous faut, enfin, examiner les conditions raisonnables

de son élargissement. Telles sont les trois démarches à mener à bien.

Cela étant, nous ne nous sommes pas éloignés pour autant de l'examen des conditions minimales. Elles sont de trois ordres si l'on veut les grouper d'un point de vue principal. Elles posent également, comme vous l'avez très bien dit, un problème de démocratisation, c'est-à-dire d'adhésion des peuples européens à la politique commune européenne. Elles posent également ce problème que j'aborderai avec réserve, je le précise, du préalable politique avant une action économique et monétaire.

Les trois conditions principales sont la fixité des cours des monnaies à l'intérieur des Six, la coordination des politiques économiques à court et à moyen terme, enfin, le jeu de mécanismes automatiques de solidarité.

Tout d'abord, la fixité des cours des monnaies : on a vécu jusqu'alors avec la fixité réelle depuis l'entrée en vigueur du traité de Rome et l'on ne s'est pas aperçu, finalement, que c'était une condition aussi importante pour nos économies que l'air que nous respirons, nous, individus. Cela allait de soi. Ce qui allait de soi a été atteint, d'abord par la dévaluation du franc français, ensuite par cette mesure du gouvernement allemand qui, vous le savez, tend à la liberté de change du mark allemand.

Cependant, je souscris à la petite phrase — mais les petites phrases ont beaucoup d'importance en politique — du rapporteur, M. Hougardy, lorsqu'il dit avec raison que les effets d'un système de flexibilité des cours du change seraient en contradiction avec les objectifs des traités communautaires.

C'est précisément parce que vous avez raison que rien n'est plus mauvais, et c'est un exemple à ne pas répéter, non pas de changer une parité, même dans des conditions difficiles, mais de laisser une parité évoluer d'une manière incertaine.

A cet égard, la Commission a réagi d'une manière que, pour ma part, je comprends. A partir du moment où nous avons constaté un retour en arrière par rapport à 1958 et au traité de Rome, je pense que nous devons d'abord rétablir — et ce n'est même

pas une condition minimale, c'est, comme vous l'avez dit, monsieur le rapporteur, « un préalable » — la fixité des taux de change entre les Six.

M. Chapman, qui faisait allusion tout à l'heure à la proposition d'accroître la règle de l'écart d'intervention du fonds monétaire international pour la faire passer de 0,75 à 2, disait que cette mesure constituerait une latitude de l'ordre de 4 %. Il se trompe. C'est une latitude de 8 %. Tous ceux qui connaissent le problème des changes savent que, par exemple, si l'on adopte le chiffre 0,75 qui est celui du Fonds monétaire international, cela veut dire que dans chaque sens on peut évoluer de 0,75 à 1,5 et en contrepartie de l'opération, à 3. Voilà ce que cela veut dire.

Par conséquent, ou l'on est pour la fixité ou l'on est contre, mais quand on est pour la fixité, malgré les discussions qui se déroulent en ce moment au Fonds monétaire international, on sait très bien que l'on adhère à une loi fondamentale de Bretton Woods, du Fonds monétaire international, et que, jusqu'à plus ample informé, cette manière de conduire les affaires a donné des résultats dans les échanges mondiaux car elle permet la certitude, elle assure la sécurité dans les opérations commerciales et invisibles.

Cela est capital si l'on veut véritablement servir non pas seulement l'union d'un continent, mais l'ensemble des besoins — et Dieu sait s'ils sont importants — du monde, sans oublier les besoins, à cet égard, des pays en voie de développement.

La flexibilité ne nous paraît pas devoir être retenue. Mais la fixité nous paraît indispensable.

Je pense, Monsieur le Rapporteur, que votre essai de définir la parité fixe — ce que vous tentez, à mon avis, heureusement lorsque vous abordez la page 6 de votre rapport — doit être retenu.

Vous l'avez très bien dit. « La parité fixe signifie que la valeur relative du mark allemand doit être identique à celle de la lire, du florin, du franc, c'est-à-dire que la valeur respective des

monnaies nationales par rapport à celle des pays tiers reste la même. »

Voilà le point fondamental.

Et vous ajoutez, parce que vous avez un souci non seulement monétaire, mais aussi économique auquel nous souscrivons : « Cela veut dire également qu'une augmentation du rendement dans une partie de la Communauté — le mot rendement voulant dire prospérité — profite à l'ensemble de la Communauté », c'est-à-dire que vous rappelez cette loi fondamentale de la solidarité communautaire.

Je pense que, sur ce point, nous pourrions poser une dernière question. Et je la pose avec la gravité et les conséquences que cela représente.

Est-il bien raisonnable pour l'Europe de continuer à rattacher l'ensemble de ses opérations économiques, et singulièrement les opérations des agriculteurs, des fermiers, des éleveurs, à une unité de compte qui n'est finalement pas européenne ?

Certes, en posant la question, je mesure le problème qui est soulevé. Mais quand j'apprécie comme je dois le faire, la situation des agriculteurs, des cultivateurs de chacun de nos pays — je pense, bien sûr, aux Français, mais aussi présentement aux Allemands et, demain, à d'autres peut-être — j'ai le devoir de poser pour eux-mêmes cette question, parce qu'ils peuvent se demander si leur avenir est dans une Europe dont on leur a cependant dit qu'elle était leur espérance.

J'ajoute que, dans ces conditions, nous devons être très attentifs. Et puisque nous avons l'occasion, dans ce débat, de poser une question fondamentale, je n'aurai pas la cruauté de demander à la Commission sa réponse immédiate, mais je prends date pour savoir si, demain, nous aurons la force politique d'y répondre.

La deuxième condition est relative aux politiques économiques harmonisées. Et là, nous devons dire qu'un progrès considérable a été accompli, contre toute attente, lorsque le mémorandum de la Commission présenté par le vice-président Barre a

été accepté par le Conseil de ministres, mémorandum qui est devenu décision de la Communauté.

Je voudrais, pour ma part, saluer cette décision parce qu'elle est liée, d'abord dans le temps, à une vitesse qui correspond à nos besoins. En effet, c'est le 12 février que le mémorandum a été déposé et c'est le 17 juillet qu'il a été adopté. Et je le dis, alors que je sais combien de textes ont été discutés par ce Parlement, présentés par la Commission et restent cependant sans réponse du Conseil de ministres.

Là, nous avons fait un pas en avant, et il faut le marquer, car ainsi trois principes fondamentaux ont été adoptés.

D'abord, nous avons adopté un principe qui tend à la convergence prévisionnelle des orientations nationales dans le domaine de la politique économique à moyen terme.

Quand on sait que pour arriver à une union, demain à une unité, il faut véritablement faire effort sur soi-même, et que la responsabilité est d'abord, comme le disait très justement M. Petersen, celle des gouvernements, il faut que ces derniers s'astreignent à plier leur politique nationale aux exigences de leurs propres décisions communautaires.

Il faut également — et c'est le deuxième principe — que cette politique économique à court terme puisse s'engager dans les perspectives de la politique à moyen terme qui a été adoptée.

Dès lors, il nous faut féliciter le Conseil qui a décidé que, à l'automne de cette année, s'instaurerait entre ses membres un débat fondamental sur les moyens de la politique à moyen terme sur la base d'une étude de la Commission.

A ma connaissance, cette étude n'est pas encore déposée. J'espère qu'elle le sera bientôt et que le débat pourra véritablement s'ouvrir à ce sujet.

Mais ce qui est sans doute plus intéressant encore, c'est le troisième et dernier principe, à savoir celui du mécanisme de coopération monétaire.

Je ne suis pas maximaliste, contrairement à mon collègue Glinne qui, tout à l'heure, disait qu'il faut encore faire plus et tout de suite.

Je crois qu'à vouloir faire trop d'un seul coup on risque, dans les matières qui nous intéressent, de se placer dans une situation d'irréalité.

Le principe étant posé, la vie nous enseignant que l'expérience sera bonne, nous aurons alors l'occasion d'aller plus avant dans le sens des mécanismes de coopération monétaire.

Je crois qu'alors nous aurons démontré la solidité de notre Communauté dans un domaine qui est difficile.

En un mot, nous considérons que la décision du Conseil, l'orientation monétaire qui vient d'être prise à l'instigation de la Commission, vont, je n'hésite pas à le dire, dans la voie de l'avenir.

Les autres conditions sont très nombreuses, très intéressantes, elles mériteraient chacune un long examen et j'aimerais beaucoup que nous puissions avoir encore au sein du Parlement européen, des discussions sur un rapport de la qualité de celui qui nous est présenté.

On nous dit qu'il faudrait aller vers la création d'un marché commun des capitaux — mon collègue Bousquet interviendra dès jeudi prochain à l'occasion de la présentation du rapport de M. Dichgans et vous montrera quel esprit positif est le nôtre —, vers la coordination et l'harmonisation des charges fiscales et sociales, vers l'harmonisation des politiques des États membres à l'égard des réserves monétaires, vers l'orientation commune de l'approvisionnement en capitaux de la Communauté, vers une attitude uniforme dans les institutions monétaires internationales et vous ajoutez, à juste titre, vers une solidarité accrue entre les Six à l'intérieur des Dix.

Tout cela est vrai, ce sont des conditions supplémentaires fort bien vues. Vous ajoutez enfin une dernière condition très intéressante, et je crois que nous devons la retenir : l'harmonisation et la coordination des politiques budgétaires. Combien vous avez

raison quand on connaît l'importance des budgets dans chacun de nos pays, quand on connaît l'action inflationniste à l'intérieur d'une économie par le jeu des dépenses publiques !

Mais il y a un comité budgétaire. Il faudrait que ces institutions — et nous allons rejoindre l'une de vos grandes préoccupations — soient plus près de ceux qui ont la responsabilité politique. Finalement, cela veut dire que l'on arrive à cette douzième condition dont vous parliez, qui est la démocratisation de la vie économique.

Sur ce point, je dois vous le dire très franchement, nous pourrions être satisfaits si, comme vous le dites — et ce petit adjectif est important — nous étions, nous Parlement européen, obligatoirement consultés. Il nous semble que, sans parler déjà, et trop vite, des listes européennes de candidats, d'élections pour lesquelles nous n'avons aucune répulsion en fait, il nous semble déjà que, cette obligation existant, nous serions mieux à même de contrôler l'action des institutions européennes et, par là même aussi, de mieux connaître ce qui se passe dans ces comités si nombreux et dont vous rappelez l'existence, que ce soit le comité monétaire, le comité de politique conjoncturelle, le comité des gouverneurs de banques centrales, le comité de la politique budgétaire, les réunions des ministres des finances informelles et, enfin, ce comité de politique économique à moyen terme.

On sait fort bien que le conseil de ministres a eu connaissance des difficultés qu'on aurait à surmonter et qu'il a pris un certain nombre d'initiatives excellentes.

Je pense qu'il y a effectivement dans vos observations de caractère politique dans ce domaine des choses intéressantes. On peut, en effet, se demander, et je me pose la question, si les problèmes monétaires n'ont pas joué — ce serait certainement l'œuvre de l'analyste politique de demain de le déterminer — une grande importance dans les événements politiques récents tant en France — je pense au référendum du 27 avril — qu'en Allemagne, dans les élections du 28 septembre.

J'ai comme le sentiment que si l'on faisait une analyse profonde de la psychologie des électeurs, on trouverait des motifs

expliquant certains changements, certaines orientations, certains pourcentages nouveaux dans une sorte de préoccupation monétaire, tant il est vrai que la vie monétaire est intimement liée à l'acte quotidien de chaque citoyen.

Mais je n'en dirai pas plus sur ce point, je pose simplement la question pour passer tout de suite à un autre aspect que vous évoquez, Monsieur le Rapporteur, en disant que « le sens d'une politique économique et monétaire commune dépend des progrès de la fixation d'une politique extérieure commune et des possibilités qui existent à cet égard ».

Je vous dirai, Monsieur le Rapporteur, que, sur ce point, je ne suis pas tout à fait d'accord. Vous dites, en effet, que la défense, les crédits internationaux, l'aide au développement sont des domaines dans lesquels la politique des pays de la Communauté est encore strictement nationale.

Ce n'est pas tout à fait exact et j'ajoute : heureusement ! Quand vous pensez aux crédits internationaux et singulièrement à l'aide au développement, comment ne pas relever, à l'instant où je parle, l'association entre la C.E.E. et les pays africains et malgache, association que nous avons renouvelée dans la convention de Yaoundé ; comment ne pas voir que nous sommes déjà engagés dans une voie qui n'est pas seulement nationale ? Sur ce point, je fais donc quelques réserves à l'égard de votre constatation.

J'en arrive enfin à la dernière condition, qui vous intéresse visiblement beaucoup et que vous appelez « le seuil politique du processus communautaire ». Vous dites en propres termes : « Il convient de se rendre à l'évidence : on ne commencera à avancer dans la voie de l'unité politique et, partant, de l'autonomie des destinées de l'Europe que lorsque la politique économique et la politique monétaire seront conçues, comprises et voulues comme les instruments d'une politique générale commune. »

Et vous avez répété ce propos mot pour mot, tout à l'heure dans votre rapport verbal.

Si véritablement ce propos a le sens d'un espoir dans la conférence au sommet du mois de novembre, je vous donne mon accord ; mais si cette phrase et cette orientation n'avaient d'autre but, comme le laisserait penser un certain contexte où vous dites que la Communauté économique européenne a été et reste nécessaire, mais politiquement elle constitue une tentative d'éluder le problème, que d'affirmer que le problème de la coopération pure et simple n'est pas nécessairement générateur d'une impulsion politique commune, je tiens à vous dire que nous aurions là des raisons d'engager un profond débat.

Car il n'est pas sûr du tout que, finalement, l'action concertée commune, dans une union économique, n'aboutisse pas à une union politique ; il faut, là encore, une volonté politique et je forme le vœu qu'à La Haye, lorsque les chefs d'État et de gouvernement se retrouveront, ils expriment une volonté politique de l'Europe dans tous les domaines cruciaux que nous connaissons et singulièrement d'abord pour achever cette Communauté économique européenne, éventuellement pour la renforcer et l'élargir.

Voilà les points essentiels que je voulais traiter, Monsieur le Rapporteur, et la contribution que je voulais apporter à ce débat qui, je tiens à le répéter, est très important pour nous, car nous savons bien que derrière le franc, le mark allemand, la livre sterling, le dollar, c'est de la destinée et du bonheur des hommes, de la vie quotidienne de chacun, de son sort matériel qu'il s'agit. Ce qui importe, en un mot, c'est que nous, hommes politiques, nous ayons toujours le souci de trouver les voies et les moyens d'une plus grande solidarité entre les hommes. Pour nous, en tout cas, l'un des moyens privilégiés, c'est la construction de l'Europe.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Aiken.

M. Aiken. — (E) Je suis heureux d'avoir eu le privilège d'entendre les trois rapporteurs, MM. Federspiel, Petersen et Hougardy, présenter des documents d'un si grand intérêt. Certains

indices démontrent incontestablement que le monde s'oriente vers une meilleure appréciation des données fondamentales des problèmes financiers mondiaux et nous nous félicitons tous des mesures prises par le Fonds monétaire international pour accroître les réserves internationales en fonction des besoins du moment.

En nous penchant sur la situation européenne, il faut que nous comprenions, comme l'a dit M. Federspiel, que c'est la mesure dans laquelle les gouvernements sont prêts à coordonner et à intégrer leurs politiques économiques nationales qui constitue le facteur décisif. Dans son rapport, M. Hougardy déclare que l'une des conditions minimales de la coopération monétaire est la coopération dans le domaine économique qui pourrait acquérir progressivement un caractère obligatoire. Cette même idée est exprimée en termes différents par M. Petersen, lorsqu'il nous dit que « le succès d'une coopération européenne dans le domaine monétaire dépend d'abord et avant tout d'une meilleure compréhension de l'autodiscipline nationale qu'exige le maintien d'un système monétaire international ordonné ». Certaines des crises qui sont survenues au cours de ces dernières années et qui ont nécessité, de la part des autorités financières, une action d'une fermeté sans précédent, constituent l'illustration de la remarque que fait M. Petersen à la page 17 de son rapport où il déclare :

« ... on doit reconnaître, au demeurant, que la structure monétaire internationale est déjà si vermoulue que personne n'ose laisser la folie récolter ses « justes fruits » de crainte que l'édifice tout entier ne s'écroule complètement ».

Il est certain que nous souhaitons, quant à nous, coopérer dans la mesure du possible et essayer d'exercer notre influence commune sur tous les gouvernements européens, qu'ils fassent partie de la Communauté ou qu'il s'agisse d'autres membres du Conseil de l'Europe afin qu'ils s'attachent non seulement à la réalisation de l'unité européenne, mais qu'ils se conduisent également comme de bons créanciers — du moins ceux d'entre eux qui le sont.

Ainsi que l'a fait observer M. Petersen, à tout déficit de la balance des paiements d'un pays correspond nécessairement un excédent de cette balance dans un ou plusieurs autres. Il faut

nous efforcer d'aplanir ces divergences, de manière qu'il n'existe plus ni déficits ni excédents dangereux.

La Communauté doit veiller à ne pas trop se replier sur elle-même et à ne pas songer qu'aux seuls intérêts de ses six membres actuels. Il faut également qu'elle tienne compte du fait que certaines des mesures appliquées depuis un certain temps — contingents, restrictions des importations — entraînent un important déficit de la balance commerciale entre les Six et les autres membres du Conseil de l'Europe qui espèrent devenir un jour membres de la Communauté. C'est ainsi qu'en 1968, les importations de l'Irlande en provenance de la Communauté ont atteint 192 millions de dollars, alors que nous n'avons réussi à exporter à destination de la Communauté que l'équivalent de 73 millions de dollars, ce qui s'est soldé pour notre petit pays par un déficit de 120 millions de dollars. Nous faisons l'impossible depuis des années, par des négociations commerciales et par la voie diplomatique, pour obtenir une réduction de ce déficit.

Je suis moi aussi d'avis que les Six et les autres membres du Conseil de l'Europe doivent essayer de se comporter, dans le domaine financier et économique, comme des membres sérieux, conscients non seulement de la nécessité d'accroître le bien-être de leurs propres populations, mais également du fait qu'ils ne peuvent déceimment agir d'une manière préjudiciable à leurs autres partenaires européens.

Aux environs de 1958, les choses étaient différentes et l'économie européenne était en proie à de nombreuses difficultés. Elle était entravée par le montant élevé des droits de douane et par les systèmes de quotas auxquels étaient soumis les échanges européens. Les pays européens se sont alors réunis pour mettre sur pied l'O.E.C.E. — devenue depuis l'O.C.D.E. — et l'on a décidé de créer l'Union européenne des paiements. Un des facteurs de succès de l'U.E.P. qui a contribué à accroître les échanges européens de 40 % en l'espace de deux ans a été le caractère en partie obligatoire de cette autodiscipline que réclame M. Petersen.

En tant qu'ancien ministre des finances, il ne m'est pas désagréable de penser que l'autodiscipline dont font preuve les

contribuables lorsqu'ils s'acquittent de ce qu'ils doivent au gouvernement est obtenue grâce à une légère pression. C'est pourquoi j'espère que, quel que soit le système que nous mettrons au point ici en Europe, et quel que soit le système monétaire qui sera finalement élaboré dans le monde, cet élément y figurera et que le fait de se comporter en bon créancier constituera pour chaque membre ayant un excédent non seulement une cause de satisfaction, mais également un avantage.

Je suis heureux que la Commission économique soit appelée à coopérer à l'examen de nouvelles mesures susceptibles d'être prises dans le domaine financier et j'espère que nous ferons tout notre possible, que nous soyons membres de la Communauté des Six ou d'une Communauté élargie à 10 ou 11 membres d'ici deux ans, pour veiller à ce que tous les pays européens membres du Conseil de l'Europe coopèrent et se disciplinent et qu'ils aident à discipliner les autres membres de telle sorte qu'il n'y ait plus à l'avenir ni excédents ni déficits importants, du moins dans la zone où nous pouvons espérer une influence effective, celle des pays membres du Conseil de l'Europe.

M. le Président. — La parole est à M. Martino.

M. Martino, *membre de la Commission des Communautés européennes.* — (I) Monsieur le Président, le document présenté à la réunion jointe des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et du Parlement européen par M. Hougardy, auquel, tout comme ses collègues, je tiens à exprimer mes félicitations au nom de la Commission, a donné lieu jusqu'ici à un débat large, animé et intéressant sur un problème très important, celui de la nécessité politique d'une coopération européenne dans le domaine monétaire.

Dans son discours d'aujourd'hui, le rapporteur a traité de la situation et des problèmes de la Communauté en dépassant ce qu'il appelle le « seuil politique » du processus communautaire, pour aborder le problème de l'élargissement de la Communauté et des aspects monétaires de celui-ci. On pouvait penser que, s'agissant de l'élargissement de la Communauté, la question ne se limi-

terait pas aux implications monétaires, mais porterait aussi sur d'autres aspects, celui de l'ouverture des négociations, le plus actuel en un certain sens, et celui de l'ampleur de l'élargissement lui-même ainsi que des problèmes qu'il pose. Et il est de fait que M. Chapman, M. Federspiel et enfin M. Aiken y ont fait allusion dans leurs interventions.

Prenant la parole à la fin de la première partie de ce débat, je me bornerai, Monsieur le Président, à répondre à ceux qui se sont préoccupés du problème de l'élargissement et je saisirai l'occasion pour indiquer à cette Assemblée certaines des idées dont la Commission s'est inspirée dans la rédaction du document qu'elle a transmis hier au Conseil.

Je dirai à M. Federspiel qu'en fait le Royaume-Uni, l'Irlande, le Danemark et la Norvège ont maintenu leur demande d'adhésion. Ces demandes proviennent de pays européens qui se sont déclarés prêts à accepter sans réserves les objectifs d'intégration économique et d'union politique de la Communauté ; aussi faut-il, selon nous, les prendre toutes en considération sans opérer parmi elles de choix a priori.

En outre, l'adhésion de nouveaux membres à la Communauté implique leur acceptation non seulement de toutes les dispositions des traités, mais aussi des décisions qui ont été prises depuis le moment de leur entrée en vigueur. Ces décisions sont devenues des éléments essentiels de la solidarité de fait qui unit les Six et constituent donc le fondement même de la Communauté.

C'est pourquoi il faudra, à notre avis, s'efforcer en général de résoudre les problèmes concrets en adoptant des mesures transitoires et non pas en modifiant les règles existantes.

Il faudra ensuite voir si les engagements prévus par les traités et déjà concrétisés par les États membres de la C.E.E. suffiront à garantir l'efficacité d'une Communauté élargie ou si, au contraire, les anciens comme les nouveaux membres ne devront pas prendre des engagements plus précis. Il est cependant un point qui ne fait pour nous aucun doute, c'est qu'il ne suffira pas que

les pays candidats à l'adhésion apportent leur appui aux objectifs généraux : il faudra qu'ils acceptent aussi les priorités que les progrès de la coordination communautaire ont permis de définir sur le plan intérieur comme sur le plan international.

Cette idée revêt une importance particulière après les résultats obtenus par la Communauté dans les négociations monétaires internationales qui ont conduit à la réforme des statuts du Fonds monétaire international et à la création du système des droits de tirage spéciaux. Cette idée s'impose encore davantage — et M. Cousté a raison sur ce point — après l'adoption en juillet dernier, par le Conseil de ministres de la Communauté, de décisions visant à réaliser une meilleure concertation des politiques économiques à moyen terme des États membres, à assurer une coordination plus efficace des politiques économiques actuelles et à instaurer par les moyens appropriés une coopération monétaire communautaire.

Cela permettrait ainsi, à notre avis — et là je réponds à M. Boersma — de prévenir, plutôt que de corriger de trop grands déséquilibres entre les pays membres de la C.E.E. et de remplir plus aisément les conditions nécessaires à la stabilité des taux de change, stabilité exigée non seulement par l'existence des prix agricoles communs, mais aussi et surtout, par la sécurité et par le développement des transactions au sein du Marché commun.

En s'engageant dans cette voie, les États membres de la Communauté abordent une nouvelle phase de la construction communautaire qui tend à la création d'un système monétaire communautaire. L'acceptation des objectifs et des modalités de cette initiative de la part des États candidats à l'adhésion contribuera pour une bonne part à la cohésion et au dynamisme d'une Communauté élargie.

Deux problèmes se posent, celui du renforcement et celui de l'élargissement et ils peuvent être résolus simultanément. En ce qui concerne le renforcement, la Communauté ne saurait s'arrêter au point où elle est parvenue. Si elle le faisait, la pression des forces divergentes qui se manifestent déjà la conduirait paradoxalement à se dissoudre au moment précis où l'union tarifaire est

réalisée et où le développement du progrès technologique accroît constamment les avantages offerts par un vaste marché unique. La Communauté ne doit pas s'arrêter, mais au contraire se consolider et exploiter les résultats obtenus et ce dans le cadre des institutions communautaires.

Il est donc indispensable de réaliser de nouveaux progrès dans les secteurs social, agricole, économique, technologique et institutionnel, et la Commission exécutive a déjà, comme je l'ai dit, présenté au Conseil diverses propositions en ce sens. Les actions déjà entreprises par la Communauté devront donc être renforcées et poursuivies. Il va de soi que l'élargissement de la Communauté à l'Angleterre, au Danemark, à l'Irlande et à la Norvège ne saurait freiner cette action. Seule une Communauté forte peut à notre avis, offrir la structure voulue pour accueillir les nouveaux candidats. C'est seulement dans cette perspective — ainsi que l'a fait à juste titre remarquer M. Chapman — que ceux-ci maintiennent depuis plus de deux ans leur demande d'adhésion.

Il conviendra donc qu'à l'ouverture des négociations, les pays qui ont demandé à adhérer expriment, en connaissance de cause, c'est-à-dire en connaissance des actions décidées ou entreprises, leur accord sur le principe du renforcement de la Communauté ; et il leur faudra aussi mettre en œuvre des politiques conformes à celles que la Communauté poursuit en vue d'assurer son renforcement.

J'ai parlé d'ouverture des négociations parce que la Commission des Communautés est convaincue qu'elles doivent être entamées le plus tôt possible. Elle l'a déclaré en conclusion dans un document qu'elle a transmis ces jours-ci au Conseil de ministres. Le cadre et les principes qui y sont définis peuvent faciliter l'examen, avec les pays candidats, des problèmes posés par l'élargissement de la Communauté et, partant, contribuer à la recherche de solutions qui permettent d'assurer la cohésion et le dynamisme indispensables à une Communauté élargie.

(Applaudissements)

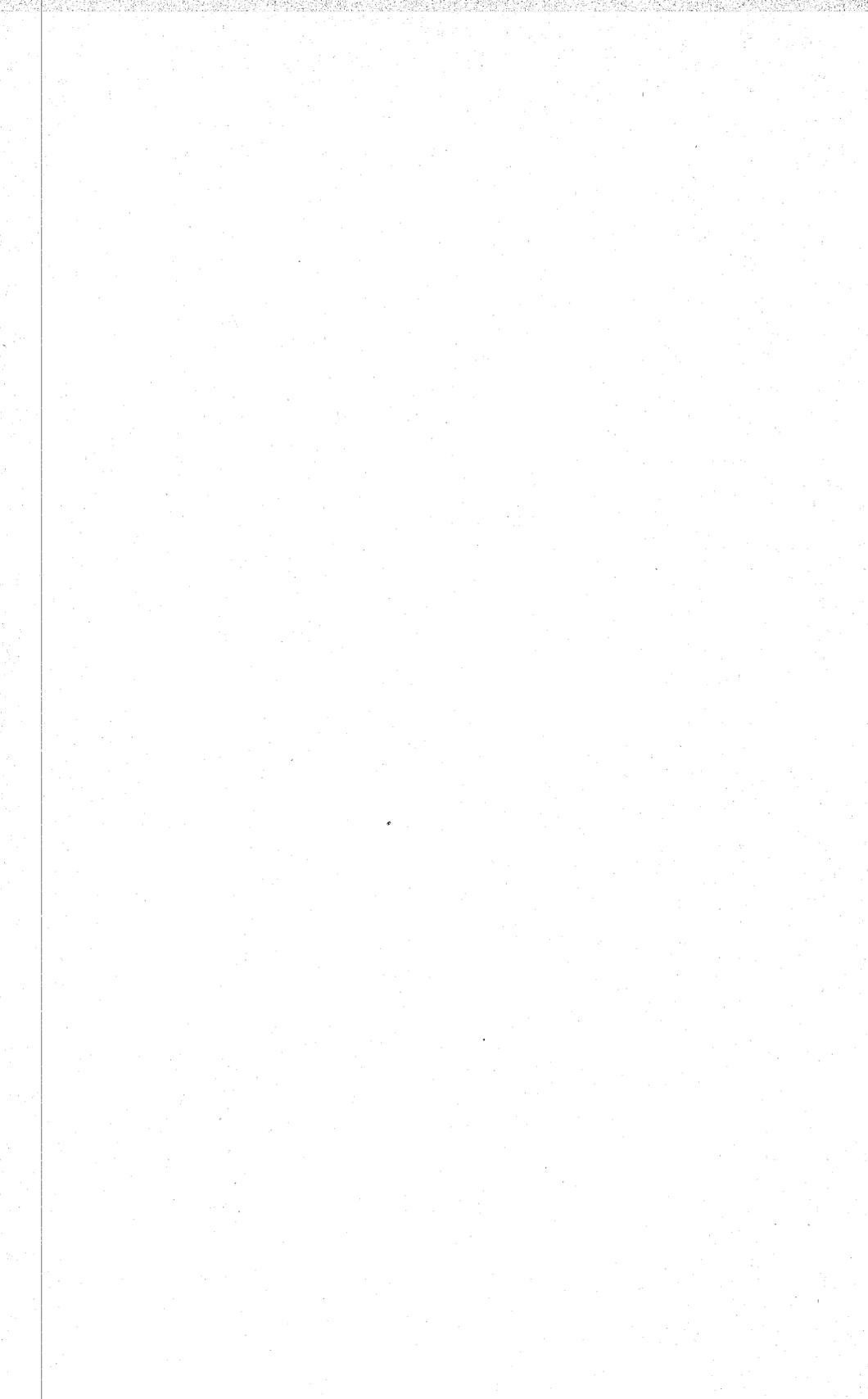
6. Ordre du jour de la prochaine séance

M. le Président. — Je remercie M. Martino.

La liste des orateurs de ce jour étant épuisée, la suite du débat est reportée à demain, samedi 4 octobre 1969, à 10 heures.

La séance est levée.

(La séance est levée à 19 h 15.)



DEUXIÈME SÉANCE

SAMEDI 4 OCTOBRE 1969

PRÉSIDENCE DE M. REVERDIN

Président de l'Assemblée consultative
du Conseil de l'Europe

La séance est ouverte à 10 heures.

M. le Président. — La séance est ouverte.

**1. Suite de l'échange de vues
entre les membres du Parlement européen
et les membres de l'Assemblée consultative
du Conseil de l'Europe**

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la suite de l'échange de vues entre les membres du Parlement européen et les membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

La parole est à M. Vredeling.

M. Vredeling. — (N) Monsieur le Président, si je tiens à cette heure matinale, à présenter quelques observations sur le

problème en discussion, je dirai tout d'abord que dans certains milieux on donne une tout autre réponse à la question de savoir si notre Communauté, et l'Europe occidentale en général, doivent parvenir à une plus grande coopération dans le domaine monétaire, à une plus grande unité monétaire. Je veux dire par là que les ministres de l'économie, d'une part, et les ministres des finances, d'autre part, lorsqu'ils sont mis en face de ce problème, ont une forte tendance à jouer à cache-cache et à se retrancher les uns derrière les autres.

Le raisonnement des ministres de l'économie est le suivant : il importe de réaliser d'abord l'unité monétaire, sans laquelle il est impossible de mettre en œuvre une politique monétaire efficace.

De leur côté, les ministres des finances affirment qu'il ne peut pas y avoir d'unité monétaire aussi longtemps que la politique économique ne sera pas intégrée.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous nous débattons dans ce cercle vicieux. Sur le plan de la théorie, il est évident que l'unité monétaire, ou en d'autres termes l'union monétaire, est l'aboutissement du processus d'intégration économique, mais à mon avis, il en va autrement dans la pratique politique de tous les jours, du fait que la politique économique, dans notre société basée sur la libre entreprise, est d'une efficacité limitée.

Bien entendu, tous les pays, y compris les États membres mettent en œuvre une politique économique. Si l'on va toutefois plus au fond des choses, cette politique ne semble pas être davantage qu'un complément à ce qui se fait dans les milieux industriels. On accorde des facilités, on applique par-ci, par-là, une politique régionale et on encourage les industries en retard. Ces mesures isolées sont peu opérantes, du moins lorsqu'on les considère d'un point de vue central.

Par contre, la politique monétaire est bien efficace. La réévaluation et la dévaluation produisent des effets certains. Les décisions à leur sujet sont prises en bloc. La politique de crédit, la politique budgétaire et les banques centrales jouent un rôle déterminant dans la politique de tous les jours. Le rôle des ministres

de l'économie dans ce domaine est différent. Dans la pratique, il faut probablement commencer par prendre ces mesures décisives. Les autres mesures, d'encouragement et de coopération avec les milieux économiques, peuvent être prises plus tard, une fois que des mesures opérantes auront été prises dans le domaine monétaire. Lorsque cette simultanéité est imposée par la politique monétaire, elle déclenche un processus qui peut aller très loin. Par ailleurs, nous pouvons établir un parallèle avec la politique agricole. Elle aussi semblait être opérante sur le plan communautaire et elle aurait dû déclencher un processus, ce qui n'a pas toujours été le cas. Une fois de plus, on s'est servi d'un secteur d'avant-garde, parce qu'il était efficace et qu'il n'a pas été nécessaire de repartir à zéro.

L'ensemble de ces actions qui doivent être déclenchées simultanément — cela, je tiens à le souligner pour éviter tout malentendu — n'est applicable à la Communauté que s'il est assorti d'un certain contrôle exercé par le Parlement européen. Je reviendrai sur ce point dans un instant. Je tiens simplement à donner cette précision à propos de la simultanéité des mesures.

A mon avis, on ne peut s'attaquer sérieusement à cette question, tant qu'il n'y a pas de certitude quant à la position centrale qui revient à cet égard à une institution parlementaire interne telle que le Parlement européen.

Je dirai un mot au sujet des difficultés auxquelles ont donné lieu récemment la dévaluation du franc français et — ce qui est plus important — la réévaluation du mark allemand. Je me baserai, pour ce faire, sur un article, à mon avis fort intéressant, publié par le professeur Mundell de l'université de Chicago dans *The Times* du mercredi 1^{er} octobre. Dans cet article, il donne un aperçu de la question. M. Mundell affirme que s'il n'y avait pas eu de réévaluation ou d'adaptation du mark allemand, l'Allemagne de l'Ouest aurait dû procéder à une hausse des salaires de 10 à 15 %. Il s'agit donc selon lui d'un choix entre une réévaluation et une hausse des salaires de 10 à 15 %. Il n'y a pas d'autre alternative. On sait que l'Allemagne a choisi la réévaluation. Il est évident qu'une telle mesure détermine largement la position

du mouvement syndical. Ce dernier ne peut plus désormais, en Allemagne, formuler ses exigences salariales de la même façon qu'auparavant. A cet égard, M. Mundell fait une suggestion intéressante selon laquelle le mouvement syndical devrait examiner la possibilité d'insérer dans ses conventions collectives des clauses sur les cours de change qui permettraient de faire face à de telles éventualités, à l'égard desquelles les syndicats sont impuissants aujourd'hui.

Cette suggestion me paraît particulièrement intéressante. Il existe, certes, dans les conventions collectives, des clauses concernant les hausses de prix et l'adaptation des salaires à ces hausses. Mais il n'en existe pas pour les modifications des cours de change. Lorsque, par exemple, les hommes politiques ne se soucient pas des nécessités en matière monétaire, et ne veulent pas faire l'unité que nous souhaitons, il incombe aux syndicats d'intervenir et de s'affirmer. Cela suppose une coopération très poussée entre les mouvements syndicaux des différents États membres. Cela exige en outre un autre genre de concertation entre les partenaires sociaux des divers pays de la Communauté, et une coopération plus étroite.

Dans cet ordre d'idées, je voudrais faire une remarque concernant la position des petits pays en prenant comme exemple les Pays-Bas. La moitié des exportations néerlandaises vers les pays de la C.E.E. sont destinées à l'Allemagne. En Allemagne occidentale, plus du tiers du revenu national est fourni par les Pays-Bas. Bien qu'un processus d'inflation soit en cours aux Pays-Bas, il n'est pas certain qu'il faille recourir à une réévaluation. En tout cas, la réévaluation du mark allemand limite les possibilités de la politique salariale aux Pays-Bas. Compte tenu des conditions d'exportation, etc., ces possibilités sont limitées aux Pays-Bas par le fait, intéressant à signaler compte tenu de la position de M. Mundell, que le mouvement syndical allemand, le D.G.B., ne s'est pas rallié aux hausses de salaires qui se sont imposées dans d'autres États membres. En fait, le D.G.B. détermine la politique salariale de petits pays tels que les Pays-Bas. Je pense à ce propos également à la Belgique. Cette dépendance réciproque est désormais un fait. L'opinion selon laquelle nous devons d'abord

disposer d'une politique économique et sociale commune, avant de songer à une politique monétaire, n'est au fond qu'un sophisme, car c'est l'absence d'une politique monétaire commune qui détermine largement la politique économique et sociale dans les différents pays. C'est pourquoi, j'estime que les autorités monétaires doivent prendre sans plus tarder les mesures qui s'imposent. L'absence d'une politique monétaire dans la Communauté va obliger un certain nombre de pays à s'aligner sur le cours du mark allemand. D'autres pays devront s'aligner plutôt sur le cours du dollar. Il est curieux de constater que la lutte pour le pouvoir qui menaçait dans la C.E.E. entre le franc français et le dollar américain s'est changée en fait en rivalité entre le mark allemand et le dollar américain. Voilà comment la situation peut changer.

J'en arrive maintenant au rapport de M. Hougardy. J'attire votre attention sur la page 9 de ce rapport, dans laquelle M. Hougardy expose un certain nombre de points importants qui n'avaient jamais été signalés encore dans des rapports du Parlement européen. Abordant un problème très important, le rapporteur déclare que les intérêts, si contradictoires, « sont considérés comme nationaux aussi longtemps que les États nationaux constituent le cadre et la base de la politique et aussi longtemps qu'il n'existe pas de possibilité de les considérer dans le cadre de la Communauté, faute de communications à ce niveau entre l'opinion publique des différents États membres ou même entre les divers partis ou les diverses organisations syndicales ou professionnelles ».

C'est là une déclaration extrêmement intéressante qui, à mon avis, est particulièrement juste. Au niveau de la Communauté, nous regrettons l'absence d'intégration des forces politiques qui se manifestent généralement dans les États membres sous la forme de partis politiques. Ce processus d'intégration fait complètement défaut. On sait que le mouvement syndical a déclenché ce processus, mais dans ce domaine, ces partis politiques accusent encore un retard considérable.

Dans son rapport, M. Hougardy affirme qu'il est nécessaire que les forces politiques aspirent au pouvoir. Il ne donne pas au terme de « pouvoir » le sens classique de ce mot, mais celui de

pouvoir politique. Il déclare que le pouvoir politique est le reflet des intérêts en présence.

Il fait remarquer, en outre, qu'en tant que mesure minimale il est temps d'amorcer enfin le processus de la démocratisation par l'association des groupes politiques et des organisations économiques et sociales à la définition des objectifs communautaires en matière de politique économique et monétaire. Pour l'établissement de ce programme, il est indispensable de recourir à la consultation obligatoire avant tout du Parlement européen et, le cas échéant, aussi à celle du Comité économique et social.

A la question de savoir comment ce processus sera mis en pratique au moment donné, M. Hougardy déclare que les partis politiques devront être organisés à brève échéance à l'échelon européen. Il ajoute — et j'hésite quelque peu à lui donner raison — que les gouvernements pourraient exercer une contrainte secourable dans ce domaine. Si j'hésite, c'est que les gouvernements sont eux-mêmes l'expression de certaines tendances politiques. Je ne sais pas s'ils pourraient apporter une aide objective. Ce point vaut la peine, à tous égards, d'être pris en considération et d'être discuté, car l'intégration des forces politiques accuse encore, au sein de la Communauté, un très grand retard. Il en est résulté de nombreuses conséquences.

M. Hougardy a signalé, par exemple, que tout progrès dans la voie d'une politique monétaire et économique commune dépend des exigences et des possibilités d'une politique étrangère commune. C'est exact, mais cette affirmation peut également être inversée. N'ayant pas de conception commune de la politique étrangère, les États membres hésitent tout particulièrement à donner un caractère communautaire à leur politique économique et monétaire. Il s'agit ici de problèmes qui ont des incidences profondes et je crois que le rapporteur a mis le doigt sur un point très essentiel, à savoir l'absence d'intégration des forces politiques dans la Communauté.

Cela mérite d'autant plus d'être signalé qu'en raison du retard dans l'intégration de ces forces politiques, l'intégration des grandes forces économiques de notre société attire davantage

notre attention. En effet, l'intégration de ces forces progresse rapidement. Il est question d'une unification de plus en plus rapide de la puissance économique. Les fusions internationales de grandes entreprises sont devenues monnaie courante. Le retard dans le processus d'intégration politique soulève alors des problèmes particulièrement graves, notamment pour l'avenir de la démocratie dans la Communauté.

Monsieur le Président, il est particulièrement intéressant de prendre connaissance d'un certain nombre de faits signalés par M. Charles Levinson, secrétaire général de la « *International Federation of Chemical and General Workers Union* », dans le « *Guardian* » du 3 septembre dernier.

Dans une étude consacrée au problème de la puissance économique, ce mouvement syndical international a indiqué que 35 % du produit national brut des pays du monde occidental à l'exclusion des États-Unis — c'est-à-dire grosso modo de l'Europe et du Japon — proviennent de filiales de sociétés américaines. C'est là un chiffre irréfutable.

Nous en trouvons un autre exemple dans le Bulletin des Communautés européennes du 16 septembre dernier, dans le chapitre intitulé « Recherche et technologie », où il est dit que le 1/6^e de la production européenne dans le domaine de l'électronique est assuré par les filiales d'entreprises américaines.

En signalant ces faits, je n'ai nullement l'intention de faire de l'anti-américanisme. Il est cependant utile de signaler que ce processus de formation de la puissance économique, de constitution de grandes ententes, relève aux États-Unis de la législation fédérale anti-trusts. Il est vrai que dans nos communautés nous avons commencé à régler ce problème en arrêtant des dispositions sur la concurrence, mais je crois que cela ne suffit pas pour lutter efficacement contre cette tendance.

D'une façon générale, nous souffrons de l'absence d'une politique commune comme elle existe aux États-Unis. Néanmoins, et peut-être même pour cette raison, le processus d'intégration économique des grandes entreprises se poursuit à un rythme

très rapide ; il en résulte une situation incontrôlable, telle qu'on ne l'a connue qu'au XIX^e siècle et qui se concrétise aujourd'hui à un niveau beaucoup plus élevé et donc aussi beaucoup plus dangereux.

Je crois que si les hommes politiques sont conscients de leur responsabilité — je pense notamment aux hommes politiques ayant la charge des partis dans nos pays — ils devront tirer de cette situation la leçon qui s'impose.

Je n'ai pas besoin de vous dire, je pense, que dans cet ordre d'idées, je me félicite tout particulièrement d'une déclaration faite à ce sujet par le ministre britannique des affaires étrangères.

Dans un discours qu'il a prononcé cette semaine à Brighton, il a fait cette déclaration intéressante :

« Nous soutenons pleinement nos amis de la Communauté qui souhaitent instaurer un contrôle plus démocratique par un Parlement européen des activités tombant sous le traité. Nous ne pensons pas que la Grande-Bretagne ait à en souffrir ; nous avons plus de confiance que cela dans le génie politique de notre peuple. Nous croyons que si la Grande-Bretagne a beaucoup à gagner de son adhésion, elle a aussi beaucoup à donner. »

Monsieur le Président, je crois que cette affirmation est juste et que nous aussi, sur le continent, nous pouvons souscrire au fait que l'Angleterre a beaucoup à gagner par son adhésion, mais qu'elle a aussi beaucoup à donner.

Compte tenu du processus de démocratisation qui sera accéléré si l'Angleterre adhère à la Communauté, je rattache cette déclaration à la nécessité de faire face aux puissances économiques qui se constituent sur le continent.

Je tiens à ajouter que je suis particulièrement heureux que le ministre britannique des affaires étrangères ait manifesté, dès avant l'adhésion de l'Angleterre à la Communauté, sa solidarité avec ceux qui, dans notre Communauté, ont réellement l'intention de confier au Parlement européen un rôle plus important.

Je crois que l'entrée de l'Angleterre dans la Communauté économique européenne sera un excellent stimulant pour le Parlement européen.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Ohlin.

M. Ohlin. — *(E)* Il me faut tout d'abord féliciter les rapporteurs de leurs excellents rapports. M. Hougardy donne plus qu'il ne promet, puisqu'il aborde non seulement des problèmes à court et moyen termes, mais aussi quelques très intéressantes questions à long terme.

Je me bornerai à évoquer deux points. Premièrement une flexibilité relative des taux de change présente des avantages considérables par rapport au système actuel des parités généralement fixes. Dans la discussion de la future réforme monétaire, il ne faudrait pas exclure l'éventualité d'une flexibilité accrue.

M. Petersen, dans son excellent et intéressant rapport, mentionne le système de la « parité mobile ». J'entends par là un système du type suivant : la parité d'une monnaie peut être modifiée graduellement au cours d'une période de douze mois, mais sans dépasser un taux maximum donné, par exemple 2 %. La marge normale des fluctuations de plus ou moins 0,75 %, telle qu'elle est fixée actuellement, peut être maintenue ou légèrement augmentée. Je cite ces chiffres essentiellement à titre d'exemple.

Il est facile de se rendre compte que les spéculateurs profiteront moins d'un tel système que du système actuel, où une dévaluation de 5, 10 ou 20 % offre de vastes possibilités de gains. Le marché des devises à terme permet aux importateurs et exportateurs de se prémunir contre les pertes dues à ces variations limitées du cours des changes.

Secondement, si nous voulons éviter les crises monétaires, telles celles relativement nombreuses que nous avons connues depuis la guerre et échapper à des variations considérables du

taux des changes, il nous faut empêcher une évolution par trop inégale du niveau des coûts de production. Étant donné que la productivité est susceptible de varier, la compétitivité est fonction non pas du taux des salaires mais du coût unitaire moyen. Mais comme la productivité n'augmente que lentement, les variations du taux des salaires ont évidemment une grande importance. Si le taux des salaires augmente d'environ 10 % par an dans un pays et de 3 % par an dans un autre alors qu'il existe une parité fixe sur le marché des changes, il en résultera inévitablement un déséquilibre. Les balances des paiements se dérègleront et ce dérèglement aboutira en temps voulu — et sans doute vaudrait-il mieux dire beaucoup plus tard qu'en temps voulu — à une dévaluation.

La valeur extérieure d'une monnaie est étroitement liée à sa valeur intérieure et, si nous négligeons ce fait, nous ne parviendrons jamais à créer un système monétaire qui fonctionne de façon satisfaisante. Toutefois, la politique des gouvernements est incapable de garantir une évolution parallèle des coûts dans les différents pays. Ce n'est pas une question d'égalité des taux de salaire. Les salaires tant nominaux que réels sont plus élevés que dans les pays à productivité élevée. Il s'agit d'un élément de la concurrence et de l'équilibre naturels. Le problème qui se pose est qu'aucune variation importante du coût de production unitaire ne peut intervenir d'une année à l'autre, si l'on veut maintenir des taux de change fixes ou pratiquement fixes. Si nous nous obstinons malgré tout à conserver des taux de change fixes, nous devons nous attendre à des crises dans les balances des paiements, à des restrictions à l'importation, à des taxes à l'importation et au chômage.

Cette influence de l'évolution différente des coûts de production dans des pays différents, est bien connue. Il est rare que le problème soit sérieusement abordé lors de la discussion de la réforme monétaire dans les réunions internationales. Mais tant que le problème de l'évolution des coûts ne sera pas résolu dans une large mesure, le seul moyen d'éviter des crises monétaires graves sera un taux de change plus flexible — plus flexible que la plupart d'entre nous ne le désirent réellement. Mais si nous parvenons à

résoudre ce problème, les gains réels des travailleurs et de toutes les autres catégories de la population seront plus élevés, puisque l'industrie et le commerce bénéficieront de conditions plus favorables.

Je ne propose pas de solution quant à la façon d'éviter des distorsions considérables dans l'évolution du niveau des coûts. Je fais simplement remarquer que dans la plupart des pays d'Europe occidentale, comme dans mon propre pays, la liberté du marché de l'emploi, la liberté d'action des syndicats et organisations patronales, est considérée comme si importante qu'une méthode qui mériterait d'être tentée consisterait en une coordination volontaire de certains aspects de la politique des salaires. Il faudra un certain temps pour faire admettre ce point de vue. Mais dans le cadre du Bureau international du travail de nombreuses questions considérées avant guerre comme beaucoup trop délicates n'en ont pas moins été abordées au cours des dernières années.

Si vous m'objectez qu'il n'y a actuellement aucun moyen de résoudre le problème de la limitation des distorsions dans l'évolution du niveau des coûts, je vous répondrai par deux arguments. Il est possible que nous ne puissions pas faire grand-chose actuellement, mais nous devons cependant orienter nos efforts dans ce sens et nous devons tout au moins entamer la discussion de ce problème, car il est important. En second lieu, si nous ne parvenons pas à résoudre le problème du niveau des coûts, l'instauration d'une assez grande flexibilité des taux de change s'impose en tant qu'utile réforme de notre système monétaire. Il faudra procéder de telle façon que le commerce bénéficie de conditions aussi favorables que possible et que les risques d'une spéculation internationale nuisible soient aussi réduits que possible.

Tant que nous n'aurons pas résolu ces problèmes — que nous pourrions appeler problèmes monétaires à moyen terme — nous nous exposons également à de sérieux déboires et dans la solution des problèmes à long terme, et dans tous nos efforts d'intégration européenne.

M. le Président. — La parole est à M. Oele.

M. Cele. — (N) Monsieur le Président, il me faut résister à la tentation de m'étendre sur le problème le plus brûlant de la Communauté, c'est-à-dire sur la question de savoir comment mettre un terme à la menaçante escalade de la désagrégation monétaire avant qu'il ne soit trop tard. Il est bien évident que la dérive des cours des principales monnaies de la Communauté met en péril la coopération économique. Il incombe aux organes compétents de la C.E.E. — la Cour de Justice, qui s'en saisira dimanche, et la Commission européenne, qui s'en occupera lundi — d'enrayer cette évolution pendant qu'il en est encore temps. Comme c'est toujours le cas en politique, il faudra alors choisir entre deux maux. Il s'agit d'une part de prévenir la spéculation et les manœuvres spéculatives, même pour d'autres monnaies que le franc français et le mark allemand, et d'autre part d'ouvrir la voie à une coopération économique et politique permanente et plus étroite. Les deux choses ne sont pas aisément conciliables et un compromis sera nécessaire. Je ne peux pas m'attarder sur ce point. C'est là une question qui concerne au premier chef le Parlement européen. Je tiens cependant à formuler une observation, et je crois pouvoir le faire au nom d'une très grande partie du groupe socialiste du Parlement européen, à savoir que les taux de change flottants — et on peut théoriquement le prouver — sont funestes à toute coopération économique et, par suite, à la coopération économique à l'intérieur de la Communauté. Seule nous paraît acceptable une marge un peu plus large pour les cours de référence de la Communauté ; encore ne faut-il voir là qu'une solution passagère valable pour une période de transition au cours de laquelle devront être définis et acceptés des objectifs nouveaux et plus ambitieux en matière de coopération économique et politique.

Je sais qu'il a déjà été question de ces objectifs et que le plan Barre formule dans l'ensemble des propositions précises. Il a été possible de s'y rallier, à un moment d'ailleurs où ces propositions n'avaient pas encore eu le temps de se concrétiser et qui a été aussitôt suivi d'une nouvelle escalade dans la dégradation monétaire. Il faut encore selon nous que les semaines et les mois à venir nous apportent la preuve que cet accord de principe, intervenu en juillet dernier, est de nature à enrayer cette dangereuse évolution. L'expérience acquise depuis juillet ne nous incite guère

pour l'instant à l'optimisme. Une somme considérable de courage politique s'impose, notamment de la part de la Commission européenne — et il s'agit d'un courage sans doute supérieur à celui dont il a fallu faire preuve jusqu'ici — si l'on veut mettre un terme à cette funeste tendance. Je souhaite à la Commission de réussir. Je tiens à le dire aujourd'hui même car la semaine prochaine il sera peut-être trop tard.

On a beaucoup insisté sur la nécessité d'une discipline monétaire nationale librement consentie. Nous retrouvons cette idée dans la principale conclusion de notre rapporteur, M. Petersen, qui, au nom du Conseil de l'Europe, nous a entretenus de la situation monétaire. Je dois avouer que l'analyse qu'il nous en a donnée est particulièrement lucide et pertinente. Je serais donc d'accord avec cette conclusion, n'était le fait que, tout en s'appuyant selon moi sur quantité d'éléments réels, elle ne tient pas assez compte des mutations rapides dont la Communauté est le théâtre. J'estime que la conception de M. Petersen est par trop statique et qu'elle ne fait pas suffisamment la part de ce que représente une coopération économique et monétaire. Il s'agit là en effet d'un processus déterminé.

Lorsque le rapporteur affirme qu'une fois obtenue l'auto-discipline nationale, la mise en place d'un mécanisme propre à assurer la coopération monétaire ne pose guère de problèmes, je serais heureux d'apprendre de sa bouche s'il estime qu'une fois ce mécanisme en marche, la coopération monétaire et la coopération économique provoqueront des impulsions de nature à exercer leurs effets sur les balances des paiements et sur la situation monétaire des pays membres, c'est-à-dire des pays qui participent à cette coopération monétaire et économique.

C'est précisément parce qu'il s'agit d'un processus que la situation pour les petits pays est telle que des difficultés extramonétaires risquent de naître du fait que l'on a désormais accepté une procédure déterminée en matière de coopération économique.

Je pourrais illustrer cette thèse à l'aide d'exemples, mais le temps me manque. Le fait est que lorsqu'un pays se trouve dans

une position difficile et que l'on est tenu à une certaine forme de coopération, la situation peut dans certains cas susciter des difficultés pour la balance des paiements d'un autre pays, éventuellement dans un sens opposé. C'est incontestablement là un phénomène qui engendre une responsabilité conjointe et à propos duquel il ne suffit pas de dire qu'il faut faire preuve d'autodiscipline nationale.

Il s'agit en fait d'une interaction et lorsqu'il est question d'établir une coopération économique et politique plus poussée, il faut faire mutuellement preuve de solidarité et affronter en commun les conséquences.

C'est dans cette situation que se trouve actuellement la Communauté économique européenne. Je serais heureux qu'un plus grand nombre de gens veuillent bien s'en rendre compte.

Monsieur le Président, il s'agissait jusqu'ici d'une remarque plutôt théorique. Je compte maintenant en faire une autre, moins théorique, qui a trait aux conclusions du rapport Hougardy. C'est là une excellente étude contenant une analyse perspicace et quelques conclusions très générales auxquelles je souscris volontier. Je veux notamment parler de la troisième conclusion.

La fin du rapport souligne le parallélisme existant entre la réalisation d'une politique économique commune et celle d'une politique monétaire commune.

On déclare couramment — et c'est théoriquement exact — que la politique monétaire ne saurait être une fin en soi et qu'elle ne peut en aucun cas servir de moyen de pression en vue d'une intégration plus poussée, mais qu'elle doit être précédée et en quelque sorte soutenue par des objectifs économiques communs à moyen terme. Nous retrouvons cette idée dans le plan Barre dont je viens de parler. Il s'agit en particulier des mesures que les États membres doivent coordonner en matière de prix, de revenus, de possibilités d'emploi, de politique budgétaire et fiscale et que l'on doit ensuite énoncer, pour s'y tenir, dans les objectifs économiques communs.

Comme vous le savez, le plan Barre ne parle à cet égard que de consultations. Il n'existe encore rien de concret. Il faut d'abord se mettre d'accord dans les domaines en question et ce n'est qu'ensuite que l'on pourra amorcer la coopération monétaire. C'est un tout petit pas dans la bonne direction, mais pas davantage.

Je me suis demandé — c'est là un problème fondamental d'ordre politique —, puisque tout le monde ici a fait valoir que la politique monétaire ne saurait constituer à elle seule un moyen de pression pour une intégration plus poussée, comme c'était le cas pour la libération des échanges commerciaux, quel pourrait bien être au cours de l'étape suivante le nouveau moyen, le nouveau moteur propre à promouvoir l'intégration européenne. Serait-ce l'harmonisation des objectifs socio-politiques ? Serait-ce là, puisqu'il est impossible de tout faire à la fois, le nouveau moteur de la Communauté ?

Monsieur le Président, je crois exprimer ici le sentiment de mon collègue et ami M. Vredeling et d'un grand nombre d'hommes attachés à la démocratie, ainsi d'ailleurs que celui du précédent orateur, M. Ohlin, qui nous a entretenus de la nécessité d'une nette coordination en matière de politique de salaires et de revenus, lorsque j'affirme que nous nous leurrerions si nous nous imaginons pouvoir faire avancer l'intégration rien qu'en définissant des objectifs communs dans le domaine de la politique des revenus.

Ici s'applique à vrai dire une loi naturelle que l'on pourrait comparer à celle de Liebig dans l'agriculture : chez une plante, chez un organisme vivant, c'est le plus petit des facteurs qui détermine le rythme de la croissance.

Si nous comparons tous les facteurs, il me semble que le désir d'unifier et de coordonner les objectifs socio-politiques fait défaut au plus petit d'entre eux. Il existe en revanche la possibilité de l'organiser au niveau européen et selon une procédure démocratique de telle sorte que la population des États membres y reconnaisse ses aspirations. En ce qui concerne la nécessité

d'accentuer l'intégration et celle de trouver pour ce faire la volonté politique, il s'agit moins d'un manque de jugement théorique gênant la coordination des objectifs socio-politiques que d'une pénurie des moyens permettant de le faire d'une façon démocratique et acceptable, de telle sorte que les différents intérêts soient reconnus et équitablement pesés et qu'ils puissent s'exprimer grâce à la constitution de forces politiques. J'en viens maintenant au point essentiel dont nous a parlé M. Vredeling. On le retrouve implicitement dans l'argumentation de M. Ohlin, lorsqu'il dit que nous devons simplement nous efforcer d'accroître les possibilités du Parlement européen, du mouvement syndical européen et des organisations sociales européennes pour qu'ils puissent, à l'échelle européenne, donner leur avis sur les objectifs de la politique des revenus. Si nous ne le faisons pas, nous pouvons tout aussi bien négliger le reste. Il s'agit avant tout de renforcer la démocratie européenne et d'étendre les compétences du Parlement européen et du mouvement syndical européen afin d'aboutir à une politique de revenus acceptable et à laquelle nous puissions convertir nos partenaires par-delà les frontières. Si nous ne le faisons pas, tout ne sera que vaine théorie.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Coe.

M. Coe. — *(E)* Je me réjouis de l'occasion qui m'est offerte de prendre brièvement la parole. Il est normal qu'à cette Réunion jointe nous discutons de la politique monétaire, question d'une extrême importance et d'une brûlante actualité. Au cours du débat, le pessimisme mesuré a alterné avec l'optimisme mesuré de mon ami et collègue, M. Chapman. Il est d'un naturel optimiste mais, tel que je le connais, lorsqu'il est optimiste, c'est généralement avec raison. Il nous a fourni hier un grand nombre d'arguments justifiant cet optimisme mesuré.

En Grande-Bretagne, nous sommes très sensibles aux questions de politique monétaire. C'est là un problème qui nous hante depuis la fin de la guerre, et nous avons tout lieu de partager l'avis exprimé par M. Petersen dans son rapport, lorsqu'il dit

que la confiance est un facteur primordial pour la stabilité de la politique monétaire. Celle-ci repose essentiellement sur la connaissance des points forts et des points faibles des politiques économiques pratiquées dans les différents pays. Ceci est particulièrement vrai pour un pays comme le Royaume-Uni dont la livre est une monnaie de réserve.

Il était inévitable que le rapport de M. Hougardy sur la politique monétaire, tout comme les deux autres rapports dont nous sommes saisis, fissent une large place à la situation du Royaume-Uni. Depuis la publication du rapport Hougardy, nous avons reçu des nouvelles très encourageantes concernant la balance des paiements du Royaume-Uni, et contrairement à ce que le rapport tendait à laisser entendre, la situation n'a pas empiré. Cette semaine, tant à la réunion du Fonds monétaire international qu'au congrès du parti travailliste, le chancelier de l'Échiquier a indiqué que la Grande-Bretagne était sur le point de réaliser un excédent de 450 millions de livres. Cet excellent résultat a pu être obtenu en mettant en pratique certaines des suggestions figurant dans le rapport de M. Hougardy, qui cite notamment la nécessité d'accroître la compétitivité de l'industrie britannique. L'accroissement de 8,5 % de la productivité industrielle depuis la dévaluation et l'évolution enregistrée dans l'industrie grâce à une politique de régionalisation vont dans le sens des remarques formulées dans son rapport.

M. Hougardy a d'autre part fait état de la nécessité de réduire les dépenses d'ordre militaire. Les prévisions de dépenses à long terme établies il y a cinq ans ont été amputées de deux millions de livres environ. La Grande-Bretagne dépense actuellement plus pour la sécurité sociale et l'éducation que pour la défense.

Je mentionne ces points pour souligner le fait que l'amélioration de la situation économique ajoute du poids à la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E. et met l'accent sur le rôle important qu'elle est susceptible de jouer dans la future puissance économique de l'Europe. J'ai été heureux d'entendre ce matin M. Vredeling évoquer l'important discours prononcé cette semaine à Brighton par le ministre britannique des

affaires étrangères. Je pense, en effet, que les déclarations du ministre contribuent à renforcer la stabilité de la politique monétaire.

Je considère cependant que sur un point M. Hougardy fait preuve dans son rapport d'un pessimisme exagéré. Il a eu raison de souligner les multiples faiblesses des systèmes économiques et monétaires du monde occidental, mais il aurait pu mentionner le fait que des mesures telles que l'institution du régime du double prix pour l'or, les accords de Bâle pour le soutien de la livre et l'accord de principe concernant les droits de tirage supplémentaires laissent prévoir des progrès réels, et je suis heureux que dans son rapport M. Petersen fasse remarquer qu'à la suite de ces progrès, pour autant que les banques centrales conservent leur sang-froid, les manœuvres des spéculateurs à court terme sont inévitablement vouées à l'échec.

Enfin, je suis heureux que M. Petersen et M. Federspiel aient tous deux fait observer que le succès des efforts déployés par les gouvernements pour régler leurs problèmes économiques et monétaires dépendait de la possibilité de faire accepter les mesures correspondantes à leurs parlements et à la population ; en tant qu'hommes politiques, c'est ce que nous ne devons jamais perdre de vue dans nos discussions de politique monétaire. Je ne suis pas un spécialiste de l'économie, mais je reconnais les problèmes auxquels se trouvent confrontées les institutions monétaires internationales, et je souhaite avant tout qu'à force de discourir nous ne nous retrouvions pas en pleine crise monétaire. Comme l'a dit hier M. Chapman, nous entrons dans une période où l'on cherchera constamment à intensifier la coopération monétaire dans un climat plus stable, celui qui selon moi existe actuellement. Je me félicite par conséquent de ce débat et de ces trois rapports en tant qu'ils contribuent à la recherche de la meilleure solution possible à ces importants problèmes.

M. le Président. — La parole est à M. Bertoli.

M. Bertoli. — (I) Monsieur le Président, chers collègues, nous discutons de la coopération européenne dans le domaine moné-

taire à un moment de crise internationale dont les aspects monétaires sont les plus voyants et les plus criards : dévaluation officielle de la livre sterling, d'abord, et du franc ensuite ; décision de l'Allemagne fédérale d'abandonner la parité du mark ; pressions de la part de certaines puissances pour la réévaluation de certaines monnaies, telles que la lire italienne et, de nouveau, le mark, pressions qui se sont encore manifestées ces jours-ci à Washington à l'occasion des réunions du Fonds monétaire international ; course à la hausse des taux d'intérêt ; déplacements de quantités énormes de capitaux, en provenance parfois de pays qui, comme le mien, auraient besoin d'utiliser entièrement leurs propres ressources ; tendances inflationnistes généralisées malgré l'adoption de mesures déflationnistes dans divers pays, spécialement aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France et en Allemagne.

Ces faits, mes chers collègues, sont liés entre eux et constituent l'aspect monétaire d'une réalité qui plonge ses racines dans l'économie des divers pays, dans leur mécanisme de développement, dans leur politique économique, ainsi que dans leur politique générale intérieure et extérieure.

Je suis donc d'accord avec M. Hougardy lorsqu'il affirme dans son rapport : « Les problèmes qui se posent ont, de par leur nature, des causes et des effets politiques », si, comme il me semble, l'adjectif « politique » est pris dans un sens qui englobe également la politique économique.

Cependant, si l'on veut retrouver l'origine de l'aggravation continue des difficultés que connaît le système monétaire mondial, il faut partir du fait qu'il existe actuellement dans le monde une contradiction entre l'hégémonie exercée par les États-Unis d'Amérique sur les pays de tout le monde non socialiste et les exigences du développement économique, civil et social de ces pays. Cette hégémonie se manifeste dans les domaines économique, politique, militaire et aussi monétaire. Si je dis : et aussi monétaire, c'est que désormais le dollar, en tant que seule monnaie-clé du système monétaire international, est l'un des principaux instruments de l'expansion et du renforcement de cette hégémonie.

Il me semble que c'est ainsi, peut-être, que doit s'interpréter la phrase du rapport de M. Hougardy, selon laquelle la faiblesse du dollar résulte avant tout du rôle mondial que les États-Unis croient devoir être obligés de jouer. Naturellement, à l'intérieur de ce rapport d'hégémonie, il existe toute une dialectique : différenciation, rapports de force divers, concordances et oppositions d'intérêts. Tout cela n'est pas statique, mais dynamique et, partant, varie aussi qualitativement dans le temps.

L'hégémonie du dollar dans le système monétaire international s'explique historiquement si l'on considère la situation après la dernière guerre. L'appareil de production américain était resté intact et s'était même notablement renforcé en raison de l'énorme effort de guerre, alors que celui des nations européennes avait été presque entièrement détruit. La reconstruction dans les pays européens a exigé des importations massives en provenance des États-Unis d'Amérique, d'où la pénurie de dollars et les excédents de la balance des paiements des États-Unis, dont les réserves ont augmenté jusqu'à atteindre les trois quarts des disponibilités mondiales en or monétaire et la moitié des réserves d'or et de devises du monde entier.

Voilà comme se présentait la situation à Bretton Woods il y a vingt-cinq ans. Peu à peu, en avançant dans leur reconstruction, les pays européens se sont rendus de moins en moins dépendants des exportations américaines ; mais, par suite de la guerre froide, de la guerre de Corée, de celle qui est encore en cours au Vietnam et des énormes dépenses militaires à l'étranger qu'elles ont entraînées, par suite des investissements en Europe, qui ont terriblement augmenté (ils sont passés, par exemple, de 2 milliards de dollars en 1952 à 15 milliards et demi de dollars en 1965), par suite enfin de l'aide accordée aux pays sous-développés pour des motifs politiques, la balance des paiements américaine, bien que sa composante commerciale soit toujours demeurée active, est allée en se détériorant : les réserves ont considérablement diminué et le monde a été inondé de dollars qui se sont accumulés dans les réserves des pays excédentaires et entre les mains des non-résidents — ce qu'on appelle les eurodollars.

Avec un système monétaire reposant essentiellement sur le dollar, les États-Unis d'Amérique, à la différence de tout autre État, ont pu supporter pendant de nombreuses années, de 1958 à aujourd'hui — et l'excédent subsiste toujours — un déficit de leur balance des paiements sans en subir aucun dommage et en retirant même certains avantages du point de vue de leur politique d'expansion, qui a été en partie financée par le crédit que le reste du monde et, plus particulièrement, les pays européens leur ont concédé en contrepartie des dollars des réserves et des euro-dollars.

Un crédit, cher collègues, sans échéance, ou, mieux encore, un crédit dont l'échéance est liée à l'existence du dollar comme monnaie-clé du système monétaire.

La prise de conscience dans le monde de ce fait, à savoir que l'actuel système monétaire permet aux États-Unis de financer leur développement et d'étendre leur hégémonie avec l'apport des ressources réelles des autres pays, a abouti à la crise du système monétaire international.

Sans vouloir porter de jugement sur les motifs qui ont inspiré sa politique, sur les nombreux aspects de son action politique et sur les solutions proposées, c'est, me semble-t-il, à la France que revient le mérite d'avoir été la première nation d'Europe occidentale à agir pour mettre fin à cette situation. Je crois même que l'on peut déceler dans cette action la conscience de l'existence d'un rapport direct entre les faits monétaires et les faits politiques et économiques. En effet, la France ne s'est pas bornée à tenter de convertir ses réserves de dollars en or, mais elle s'est dégagée dans une certaine mesure de l'O.T.A.N. et elle a alors posé comme condition fondamentale à la rénovation du système monétaire international — je ne sais si elle s'y tient encore aujourd'hui — le rétablissement de l'équilibre de la balance des paiements américaine.

Pour sortir de la crise actuelle, il faut que nos pays se libèrent de l'hégémonie américaine. Il s'agit, dès lors, d'appliquer une politique économique qui embrasse tous les secteurs de la

vie nationale : politique de paix, en premier lieu, dont les aspects immédiats consistent à revoir les positions de nos divers pays au sein de l'O.T.A.N., à reconnaître certains États, tels que la Chine et le Vietnam ; politique de développement économique et social, qui englobe l'éducation, la recherche scientifique, la technologie, l'extension du bien-être social, le logement, la santé, l'urbanisme ; de développement de la demande interne ; de suppression des déséquilibres sectoriels et territoriaux de nos pays ; de réforme et de décentralisation de l'État ; de participation du peuple à l'exercice du pouvoir et, donc, de programmation démocratique.

Je ne parlerai pas de ces aspects. Pour pouvoir résoudre les problèmes monétaires, il faut, à mon avis, confier l'administration des liquidités à un organisme collectif supranational, qui soit toutefois libéré de la tutelle des États-Unis et aussi de celle des groupes des pays les plus puissants, comme le groupe des Dix.

Il me semble que l'institution des droits de tirage spéciaux, dont l'activation est actuellement discutée à Washington, ne va pas dans ce sens. En effet, les droits de tirage spéciaux rentrent dans le système actuel des crédits multilatéraux dits normaux, c'est-à-dire droits de tirage normaux, lignes de crédit *stand-by*, *swaps*, accords généraux de prêt mis sur pied en 1962. En outre, les droits de tirage spéciaux sont accordés sur la base des quote-parts de participation au Fonds, ce qui fait, par exemple, que dans la première année, au cours de laquelle seront émis trois milliards et demi de dollars de droits de tirage spéciaux, 900 millions iront aux États-Unis et 400 à l'Angleterre, contre seulement 160 millions à tous les pays africains et 325 millions à l'Amérique latine. Enfin, ces droits sont administrés par un organisme qui, bien que la majorité requise soit passée de 80 à 85 % du quorum, reste dominé par le système d'alliances des États-Unis.

Certaines propositions du rapport Hougardy ont trouvé, me semble-t-il, un écho ironique — et j'en viens à la conclusion de mon intervention — dans l'histoire de cette dernière période : par exemple, la proposition d'introduire dans la Communauté des parités fixes comme premier pas vers la création d'une monnaie européenne, juste au moment où l'Allemagne fédérale adopte

pour le mark le système du change fluctuant librement sur le marché.

D'autres, qui tendent à mettre en évidence les liens entre les politiques extérieures des États membres, leurs politiques économiques et les problèmes monétaires, peuvent au contraire être considérées comme des bases positives pour un approfondissement ultérieur.

D'autres propositions encore du rapport Hougardy, comme celle qui préconise que les organisations politiques soient appelées à participer aux décisions sur la fixation de la politique économique et monétaire, pourraient également, mes chers collègues, avoir des conséquences immédiates telles que, par exemple, la participation au Parlement européen des forces politiques de gauche qui n'y sont pas encore représentées et la reconnaissance du droit des parlementaires de la gauche italienne qui siègent dans cette enceinte à se constituer en groupe.

L'orientation de l'ensemble du rapport Hougardy, qui mérite des éloges particuliers pour l'effort intelligent qu'il représente en vue d'identifier les causes et les solutions possibles de la crise actuelle du système monétaire, ne me paraît pas entièrement centrée sur le problème qui nous paraît fondamental, à savoir : comment surmonter la contradiction entre l'hégémonie des États-Unis dans le domaine monétaire et la nécessité d'un développement démocratique et pacifique de tous nos pays.

C'est pourquoi, mes chers collègues, nous ne pourrons pas, quant à nous, voter en faveur du rapport Hougardy.

M. le Président. — La parole est à M. Schulz.

M. Schulz. — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, il y a longtemps que la Réunion jointe annuelle du Parlement européen et de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe nous donne l'occasion de discuter dans cet hémicycle de la regrettable stagnation constatée dans l'unification européenne et notamment dans le développement des Communautés européennes.

Cette fois, nous n'avons pas seulement affaire à une stagnation, mais aussi à un grave recul. Les effets de la dévaluation en France ainsi que la libération du cours du change du mark ont ébranlé la structure du marché commun agricole et paralysé dans une large mesure les facteurs d'intégration. Si j'affirme qu'il est sans doute superflu de chercher à qui incombe la responsabilité de ce regrettable processus, je vous prie de ne pas voir là l'expression d'une opinion préconçue d'un membre de la délégation allemande de l'Assemblée consultative. On parle tant, en politique notamment, de la force normative de la réalité. C'est la force normative de l'irréel qui a joué un rôle. Ces derniers jours, nous avons tous dû reconnaître qu'il n'existe pas encore suffisamment de faits européens pour mettre obstacle aux facteurs de désintégration, parce que les circonstances se sont révélées plus fortes que la bonne volonté.

Toutefois, ce n'est pas seulement cet exemple qui doit nous donner à réfléchir : nous devons en outre constater, en songeant notamment aux événements qui se sont produits ces dernières semaines et ces derniers mois, qu'un certain repli sur les positions nationales s'est manifesté de toute évidence dans les États européens membres des Communautés et de l'Assemblée consultative. Je n'ai jamais compris l'optimisme quelque peu inconsidéré avec lequel on a parlé, en 1969, d'un « printemps européen ». Au contraire ! il me semble qu'une conception fautive se répand, selon laquelle une intégration économique, même si elle est prise au sérieux, doit servir exclusivement les intérêts, pour ne pas dire les égoïsmes, des États participants. On ne veut pas s'engager dans des expériences politiques, surtout si elles ont un caractère supranational.

Je n'ai pas besoin d'expliquer à cette Assemblée, ou du moins à l'immense majorité de ses membres, à quel point cette conception est fautive. Nous savons tous que la meilleure façon de défendre les intérêts des citoyens de nos États, mais non, certes, ceux de leurs bureaucrates, consisterait à nous unir en une communauté aussi étroite que possible qui viserait, par-delà le domaine économique, des buts politiques.

Or, je me permets de le souligner une fois de plus, c'est la conception inverse qui prévaut actuellement, d'après laquelle les facteurs d'intégration économique devraient profiter essentiellement aux États nationaux existants, sur la base d'une souveraineté illimitée. Tel est du moins le point de vue qui a été adopté par la France à l'époque de de Gaulle et, jusqu'à présent, rien n'indique que ce point de vue se soit beaucoup modifié.

J'avoue franchement, Monsieur le Président, que certains symptômes récents de l'évolution qui se produit en Grande-Bretagne inquiètent aussi l'Européen que je suis. Le déroulement du dernier congrès du parti travailliste et certaines déclarations d'hommes politiques et d'hommes d'État de premier plan témoignent de cette évolution. Toute une série de motifs psychologiques ont eu pour effet que la vague supranationale — si je puis m'exprimer ainsi — a également reflué en Grande-Bretagne.

La prochaine Conférence au sommet des Six, en novembre, devrait s'occuper très sérieusement de ces tendances au reflux et au recul. Cette question devrait, selon moi, constituer le thème principal des discussions. Si je transpose, sûrement dans un très mauvais latin, une citation très connue, je vous prie, surtout vous, Monsieur le Président, de ne pas m'en vouloir. J'espère néanmoins me faire comprendre : *Videant consules* — tel devrait être le thème dominant de cette Conférence au sommet — *ne maius detrimenti communitas capiat!* Je crois que ce qui importera vraiment c'est que nous nous efforcions sérieusement ensemble de conserver et de consolider tout d'abord ce qui existe déjà et d'éviter que la désintégration ne s'accroisse.

Je crois néanmoins que nous pouvons faire preuve d'un optimisme modéré. Nous devrions exprimer ici cet optimisme, même si ce n'est malheureusement encore qu'en qualité de conseillers et non en tant que législateurs de la politique européenne, à l'adresse de ceux que cela concerne, notamment le Conseil de ministres des Six.

A mon avis, l'on peut encore réagir, transformer le malheur en bonheur, faire de nécessité vertu, si l'on sait tirer les conséquences des ébranlements survenus ces derniers temps.

L'intégration partielle de l'agriculture dans les Communautés européennes — je ne voudrais pas faire ici l'historique de la situation telle qu'elle se présentait à la fin des années 50 et au début des années 60 — me fait penser à un vieux proverbe allemand où il est question de brider un cheval par la queue. Cependant, même sans les ébranlements et les crises de ces derniers temps, on n'aurait pas tardé à aboutir à une grave épreuve de force.

En opérant l'intégration dans ce domaine, nous avons édifié un marché agricole, qui était principalement un marché de producteurs et qui ne servait pas les intérêts du consommateur. Nous avons financé un fonds qui atteint actuellement 10 milliards de marks, qui échappe jusqu'à présent à tout contrôle parlementaire et qui ne pourra pas faire l'objet d'un contrôle sérieux. Ce sont là deux grands sujets d'irritation, même si l'on fait abstraction des ébranlements qui se sont produits dans les politiques monétaires. La seule leçon que l'on puisse en tirer, selon moi, consisterait à proclamer résolument que cette intégration, que l'on s'est contenté jusqu'à présent, par suite des circonstances, de remettre à plus tard, n'en est pas à sa 4^e, 5^e ou 6^e étape, mais à sa 1^{re} étape, et qu'elle prend un nouveau départ avec une véritable harmonisation de la politique économique, conjoncturelle et monétaire.

Même alors, les adaptations et les fusions des différentes politiques dans le domaine de l'énergie, la rénovation et la réorganisation des structures agricoles, l'adaptation de la politique sociale et fiscale, ne se feront pas toutes seules ; mais du moins y aura-t-il une base solide, un lieu géométrique précis auquel ces objectifs pourront être rattachés, contrairement à ce qui se passe actuellement, où cette intégration partielle du marché agricole a été en quelque sorte projetée dans le vide, où les différentes institutions sont restées suspendues dans un curieux état d'apesanteur, jusqu'à ce que la puissance d'attraction terrestre ait menacé de les précipiter dans un gouffre sans fond.

Je crois que nous devons formuler une autre conclusion à l'adresse de la future Conférence au sommet. La Communauté des Six — l'année 1969 avec toutes ses difficultés l'a montré très clairement — est encore loin de présenter l'image si parfaite, si

belle, si harmonieuse qu'en a donnée autrefois le général de Gaulle par exemple, et qui était l'un des motifs déterminants qui l'incitait, disait-il, à accueillir avec scepticisme les demandes d'adhésion d'autres candidats. Après les distorsions, les difficultés et les secousses qui se sont produites au sein de la Communauté, les membres de cette Communauté devraient aborder avec plus de modestie les pourparlers avec les quatre candidats, qui se dérouleront bientôt, nous l'espérons, et proclamer d'emblée que le principal objectif commun doit être de s'efforcer avec eux de donner, même pendant la période transitoire, toute son importance au thème n° I : l'harmonisation de la politique économique, conjoncturelle et fiscale.

Il y a également la possibilité de voir, non seulement les États membres actuels et les quatre candidats se rapprocher mais aussi une tendance analogue se manifester au sein de l'U.E.O., étant donné sa composition à peu près semblable.

Je ne désire pas approfondir aujourd'hui ce sujet, assurément important et intéressant, mais simplement montrer combien sont nombreuses et pressantes les tâches qui nous attendent en Europe occidentale.

Je me permets de conclure cet exposé par une remarque politique. Au cours de la dernière séance de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, nous nous sommes également occupés dans cet hémicycle du projet très controversé de conférence sur la sécurité générale européenne. Personnellement, je ne suis absolument pas opposé à une telle conférence. Je me félicite au contraire que l'on envisage pour la première fois de procéder à un échange de vues sérieux, qui sera certainement très dur, et qui, j'en suis convaincu, ne révélera au début que la divergence persistante des points de vues. Mais je n'arrive pas à comprendre que l'on désigne cette manifestation sous le nom de conférence de la sécurité. Car il n'y aura pas de sécurité en Europe occidentale, et encore bien moins en Europe orientale, tant qu'existera la doctrine de Brejnev et tant que le communisme continuera à prétendre, comme il l'a toujours fait, qu'il représente la seule idéologie capable de rendre l'homme heureux.

En tout cas, même en déployant un maximum d'intelligence et de bonne volonté, il ne sera guère possible de remédier rapidement à l'état de tension qui se manifeste aujourd'hui.

Certes, il y a chez nous, dans les pays libres de l'Europe, un maximum d'intelligence politique, mais malheureusement, au cours des années 60, elle ne s'est pas concrétisée dans des actes progressistes, mais plutôt épuisée en actes conservateurs. Dans la mesure où l'on peut parler de bonne volonté, celle-ci s'est surtout manifestée dans nos assemblées parlementaires, qui demeurent malheureusement dépourvues de pouvoirs, et non là où des décisions concrètes auraient dû être prises.

Certes, pour ce qui est de l'avenir, la bonne volonté, si c'est à elle que nous faisons à nouveau principalement appel, ne suffira pas, à elle seule, pour renforcer les droits et les pouvoirs de contrôle des parlementaires : nous devons en outre nous occuper beaucoup plus intensément de la prospective scientifique qui, si je ne me trompe, n'a pas, jusqu'à présent, pleinement joué, dans les institutions européennes, le rôle qui devrait être le sien. En effet, la bonne volonté peut seulement nous conduire sur la voie dans laquelle nous voulons nous engager ; elle peut nous montrer les rouages qui doivent être mis en jeu pour réaliser l'unification de l'Europe ; mais elle ne peut pas nous fournir d'indication quant à la manière dont les mécanismes de l'avenir peuvent effectivement fonctionner. Nous devrions donc aussi avoir recours à la science plus que nous ne l'avons fait jusqu'à présent.

Naturellement, tout cela prendra encore quelque temps. Pour nous, qui voulons aller de l'avant, il n'y a qu'un seul mot d'ordre, à savoir — si je puis m'exprimer ainsi — prendre notre mal en patience, ne pas perdre notre sang-froid et conserver la fermeté dont nous avons fait preuve au cours de la très triste et sombre période que nous avons traversée ensemble de 1963 à 1969.

En ce qui concerne les perspectives d'avenir, je suis optimiste et je le resterai, malgré mon scepticisme à l'égard du présent. Il sera toujours temps d'être pessimiste, et nous le serons tous, si, en l'an 2000 par exemple, nous n'avons toujours pas

réalisé une Europe fédérée. Mais nous n'en sommes pas encore là, et c'est pourquoi j'établirai, en terminant, les parallèles suivants : les idéalistes actuels, qui ne sont pas disposés à renoncer à leur haute conception de l'avenir, et dont se moquent souvent les « réalistes » par trop rigoureux de notre époque, à cause de leur attitude prétendument utopique, seront, j'en suis fermement convaincu, les réalistes de demain et les constructeurs de l'Europe.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Cifarelli.

M. Cifarelli. — *(I)* Monsieur le Président, chers collègues, le fait que cette Réunion jointe des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et du Parlement européen avait été placée sous le signe de la politique monétaire prouve que certains développements dramatiques intervenus ces jours derniers dans la situation des monnaies des États européens ne nous ont pas pris au dépourvu, en ce sens que, grâce surtout à la Commission des Communautés, une discussion concrète avait été entamée et des mesures concrètes envisagées en vue d'affronter les problèmes monétaires urgents.

Il n'empêche que la réunion d'aujourd'hui se déroule sur un arrière-plan dramatique, déterminé par les mesures de réévaluation du mark et, plus particulièrement, par l'état de tension qui s'est créé entre la Commission des Communautés et le gouvernement de la République fédérale, même dans cette phase — il faut bien le reconnaître — de transition durant laquelle ce dernier se borne à expédier les affaires courantes en attendant la constitution du nouveau gouvernement.

Cette situation que nous devons maintenant affronter, je n'hésiterai pas à la qualifier d'heure de la vérité. Sans faire preuve d'un pessimisme destructeur ou d'optimisme béat, force est de constater que cette heure de la vérité avait été prévue par ceux qui, non seulement sous l'impulsion d'un idéal — la volonté de construire l'Europe unie —, mais aussi avec une constante vision prophétique des mesures concrètes à adopter, ont depuis toujours

mis l'accent sur la nécessité d'une politique monétaire européenne, étroitement liée à une politique européenne des capitaux, à une politique européenne de programmation économique (mesures à court et à long terme) et à une politique économique générale.

Je rappellerai ici les importantes conclusions du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe, présidé par Jean Monnet, qui reprennent une grande partie du rapport Triffin. J'ai déjà fait allusion à l'action de la Commission : je voudrais souligner ce que M. Rey nous a dit hier en nous rappelant comment le plan Barre avait été adopté. Ce plan, malgré quelques critiques formulées dans le rapport Hougardy, est à mon avis digne d'éloges surtout parce que les mesures qui y sont proposées adhèrent étroitement à la réalité : elle ne visent pas trop haut, mais tendent à l'essentiel.

Hier soir, M. Chapman a fait observer dans un discours remarquable qu'au fond, malgré l'ampleur des secousses monétaires qu'ont connues deux des grands États de la Communauté, la France et l'Allemagne fédérale, ce qui est arrivé au franc et au mark, à savoir la dévaluation du premier et la réévaluation du second, a eu pour effet d'éliminer deux graves inconnues, consistant en cette absurdité que l'une et l'autre monnaies se voyaient attribuer une valeur différente de leur valeur réelle. Et, de même que le « non » à la dévaluation du franc coûtait énormément et faisait fi des réalités économiques fondamentales, de même le « non » à la réévaluation du mark allait à l'encontre des réalités.

Le retour aux réalités est sans aucun doute un fait positif. Il convient de le considérer de sang-froid et, de ce point de vue, je suis d'accord avec l'observation de M. Chapman comme avec les constatations faites par M. Hougardy dans son rapport et par d'autres collègues dans cette Assemblée qui ont souligné combien les mesures de redressement de la livre sterling créent, par la limitation des dépenses publiques et l'encouragement des exportations britanniques, une situation monétaire plus digne de confiance.

Ce que nous devons, par contre, considérer comme négatif, c'est que les mesures prises pour le franc et pour le mark l'aient

été non seulement sans consultation des Communautés, mais aussi, dirai-je, en conflit avec elle — conflit qui, notamment pour le mark, n'est pas encore terminé et nous inspire à tous des inquiétudes quant à l'évolution des rapports entre les États pris individuellement et les organismes communautaires. C'est là un point extrêmement important qu'il convient de souligner, car ce sont précisément le respect des institutions, l'utilisation des mécanismes communautaires, le patient travail d'adaptation à la réalité des accords existants, des institutions déjà en fonctionnement, des politiques ébauchées, qui permettent de progresser vraiment vers l'intégration européenne.

Je trouve que ces mesures, tant celle adoptée par la France que celle prise par la République fédérale, témoignent au fond d'une grande et dangereuse illusion.

J'ai lu un slogan au sujet de la politique française : « de Gaulle disparu, un prétexte a été perdu ». Cela revient à dire que certains « non » qui retentissaient au niveau le plus élevé constituaient un alibi commode ; maintenant que la situation a changé, non seulement des directives différentes s'imposent, mais il faut aussi vérifier quels sont les objectifs européens effectivement poursuivis.

Cette remarque ne vaut pas seulement pour la France, mais aussi pour mon pays, l'Italie, ainsi que pour les autres membres de la Communauté européenne. Et je tiens à souligner combien il importe, de ce point de vue, de constater que les situations négatives comme les situations positives peuvent engendrer des illusions.

Quand, en effet, une monnaie se trouve en difficulté, comme cela s'est produit par exemple pour le franc français, on peut s'imaginer faire face aux dangers et remédier aux dommages à l'aide de mesures purement nationales. De même, dans une situation de grande prospérité économique comme celle que connaît sans conteste la république fédérale d'Allemagne, avec une monnaie forte et peut-être même trop forte, on peut se faire des illusions en pensant résoudre les problèmes uniquement sur le plan national.

Si, aujourd'hui, dans ce contexte nous avons quelque chose à porter à notre actif, nous le devons à la Commission des Communautés qui, ainsi que nous l'avons appris hier soir, a finalement adopté les mesures nécessaires à l'ouverture des négociations avec l'Angleterre et les trois autres pays candidats à l'adhésion. C'est là, sans nul doute, un fait positif. Nous souhaitons — et nous ne négligerons aucun effort en ce sens auprès de l'opinion publique — que l'on procède le plus tôt possible, lors du sommet de La Haye, à un réexamen adéquat des bases politiques de notre action communautaire en ce qui concerne aussi bien la relance de la politique communautaire que l'élargissement de la Communauté.

Nous avons entendu tout à l'heure une intéressante intervention de M. Bertoli, membre du Parlement européen. Je dois dire, sans vouloir faire de polémique, que je ne suis pas d'accord avec un grand nombre de ses observations ; je pourrai en discuter avec lui à un autre moment et en un autre lieu. J'ai toutefois relevé dans son discours une donnée positive : il a lié les vicissitudes des diverses monnaies européennes à celles du dollar et conclu à la nécessité d'un redressement des monnaies européennes tenant compte de la fonction qu'elles exercent sur le plan international, étant donné l'importance croissante de l'économie de chacun des pays européens et de la Communauté dans son ensemble.

Mais, si cela est possible, il faut avoir recours à une monnaie européenne, ou tout au moins à un fonds monétaire européen de réserve, en adoptant toutes les mesures propres à renforcer sur le terrain supranational les possibilités de rétablir l'équilibre, sans se rabattre sur des solutions nationales qui se révèlent de plus en plus insuffisantes et que nous autres, fédéralistes et européens, devons tout bonnement considérer comme irréalisables.

Nous devons reconnaître que les traités de Rome ébauchent à peine une politique économique commune ; nous devons reconnaître qu'ils ne prévoyaient pour ainsi dire pas de politique monétaire commune et que l'on a déjà beaucoup fait en mettant en route une politique agricole commune, fût-ce avec les énormes

difficultés que nous savons. Mais c'est justement pour cela qu'il faut aller de l'avant et progresser sur de nouvelles bases. Sur le terrain de la politique agricole commune précisément, alors que d'une simple union douanière, de simples assouplissements des échanges, on passe à l'élaboration d'une politique commune, tendant à la réglementation commune d'un secteur, voilà que l'on entre en contact, je dirai presque en lutte, avec la réalité monétaire.

Mais cela n'étonne pas les fédéralistes. Nous n'avons pas voulu, par les traités de Rome, donner naissance à une simple union douanière ; nous avons voulu cette curieuse absurdité que les États membres, pour certaines politiques, soient interdépendants, s'intègrent entre eux, et que, pour d'autres, ils agissent sur le plan national. Nous avons voulu ouvrir la voie de l'intégration européenne. J'estime que réaffirmer le traité et le respect des institutions et réaffirmer, comme il faut le souligner ici (puisque ce sont l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et le Parlement européen qui discutent ensemble de ces problèmes) la nécessité positive de l'élargissement de la Communauté, c'est se comporter avec cet optimisme critique ou, si vous voulez, ce pessimisme non suicidaire dont doivent faire preuve les hommes politiques face à la situation présente.

En ce sens je souhaite, étant d'accord avec les conclusions du rapport Hougardy, que la Commission et les ministres, qui se réuniront en novembre prochain à La Haye, tiennent compte de l'argumentation serrée relative à l'enchaînement des problèmes sur laquelle reposent les conclusions de notre collègue Hougardy.

Peut-être ne peut-on tout faire et convient-il de se garder du maximalisme, mais il est assurément indispensable d'agir sur le terrain monétaire, car c'est sur ce terrain que se livreront des batailles décisives pour l'intégration européenne.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Rey.

M. Rey, président de la Commission des Communautés européennes. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, le

débat sur les problèmes monétaires européens, qui avait été organisé par nos deux Assemblées à la fin du printemps, revêt, en raison des événements immédiats, une actualité saisissante.

Il s'est passé ces jours-ci des événements que je vais commenter dans un instant et qui montrent à quel point l'état monétaire actuel du monde libre, en général, et de la Communauté, disons plutôt du continent européen, n'est vraiment plus satisfaisant sur le plan général.

Monsieur le Président, je ne serai pas long, voulant me concentrer sur le plan européen. Je ne puis cependant pas manquer de constater que, en l'espace de deux ans, nous avons eu, en octobre 1967, une crise de la livre sterling, qui a amené la dévaluation de cette monnaie ; au printemps 1968, nous avons eu une crise du dollar, qui a amené la création de mesures monétaires nouvelles ; au mois de novembre 1968, nous avons frôlé, à vingt-quatre heures près, une crise monétaire française grave ; depuis le mois de mai 1969, nous avons une crise de trop bonne santé du mark de la République fédérale ; dans les deux derniers mois, nous avons eu, au mois d'août, une dévaluation monétaire française et, au début de cette semaine, la mise en état de flottement de la devise allemande.

Mesdames, Messieurs, je ne crois pas qu'on puisse considérer qu'un état de choses pareil soit véritablement satisfaisant.

Je ne songe pas, bien entendu, à critiquer les grandes autorités monétaires de Washington ni à contester les grands progrès qui ont été accomplis dans le monde libre depuis la dernière guerre mondiale et je m'empresse de dire que, dans la mesure où des crises monétaires proviennent d'un désaccord entre l'état monétaire et l'état économique général d'un pays ou d'une région, ce n'est naturellement pas le système monétaire qu'il faut incriminer. Mais ce que je remarque, c'est la part de plus en plus grande, et à mon avis de moins en moins acceptable, que jouent, dans les changements de parité monétaire, des mouvements, qui ont un caractère simplement erratique, de capitaux de plus en plus nombreux et mouvants, dont les déplacements ont un caractère, disons-le, spéculatif.

Un certain nombre de ces mouvements sont naturellement économiquement justifiés, d'autres le sont de moins en moins, et je pense qu'il vaut mieux s'en rendre compte et se poser la question de savoir si les systèmes actuels ne doivent pas être perfectionnés ou modifiés.

Pour ne parler que des deux derniers mouvements qui ont affecté les monnaies à l'intérieur de la Communauté européenne, si le gouvernement français a été obligé ou a cru être obligé, au début du mois, de modifier la parité de la monnaie française, ce n'est pas du tout simplement en raison d'une situation économique générale, c'est en raison de la spéculation. Celui qui l'a dit n'est autre que M. Pompidou, le président de la République française, dans une déclaration publique qui date d'il y a à peine dix jours.

En ce qui concerne la République fédérale, il est tout à fait clair que si le problème de la réévaluation du mark est posé en Allemagne devant l'opinion publique et dans les discussions publiques depuis un certain nombre de mois, et si le gouvernement de la République fédérale s'est vu contraint, il y a à peine six jours, de prendre les décisions monétaires que vous savez, ce n'est pas en raison d'une situation économique générale, mais parce que la pression spéculative était devenue telle qu'il n'était plus possible, aux yeux du gouvernement allemand, d'y résister.

Mesdames, Messieurs, ces situations ne sont pas acceptables. Les parités monétaires doivent être fixées ou par les banques centrales ou par les gouvernements. Il n'est pas admissible qu'elles soient influencées de façon aussi dramatique simplement par des mouvements spéculatifs ou irresponsables. Lorsque — cela arrive presque chaque année — nous apprenons qu'un bateau de plaisance a basculé parce que les passagers se sont tous portés du même côté et qu'il y a eu malheureusement des morts, il ne nous arrive pas de dire que c'est tout à fait normal ; nous disons que le bateau était mal construit, ou bien qu'il était trop chargé, et nous poursuivons le capitaine ou l'armateur, mais nous ne considérons pas que cette situation soit tolérable.

Je crois que nous en sommes là dans le monde libre. Il devient important de commencer à réfléchir de façon plus active et

plus dynamique quant aux remèdes à apporter à cette situation. C'est ma première remarque.

La seconde vise les conséquences européennes, car ce qui est difficilement acceptable dans le monde libre devient intolérable sur le plan européen.

Nous sommes en train, avec les difficultés que vous savez, de construire et de faire fonctionner un certain nombre de politiques intégrées, parmi lesquelles une des plus importantes est la politique agricole commune, fondée, vous le savez, sur des prix communs. Comment y a-t-il moyen de concilier cette perpétuelle instabilité monétaire avec le fonctionnement d'une politique agricole intégrée comme la nôtre ?

Je suis heureux que mon collègue et ami M. le vice-président Mansholt soit ici. Vous savez qu'il a été le grand inspirateur et le grand artisan de ces politiques ; elles ont été suivies par les Commissions successives, la Commission Hallstein, puis la Commission des Quatorze. Elles ont été approuvées par le Parlement européen, adoptées par nos six gouvernements unanimes et mises en fonctionnement. Eh bien ! nous nous trouvons dans une situation où l'instabilité monétaire à l'intérieur de l'Europe est en train de compromettre vraiment le fonctionnement normal de ces politiques.

Nous aurons l'occasion d'en délibérer lundi avec le Conseil de ministres, dont nous avons demandé la réunion ; nous aurons l'occasion de le faire, j'imagine, dans le courant de la semaine au sein du Parlement européen. Mais ce problème est posé, et par conséquent il faut absolument apporter, et rapidement, des remèdes à cette situation.

Notre commission pense que ces remèdes peuvent être cherchés dans deux directions : la première, c'est le renforcement de la solidarité économique et de la coopération monétaire à l'intérieur de nos six pays. Nous avons adopté, vous le savez, un plan qui porte le nom de notre collègue et ami M. le vice-président Barre. Ce plan, adopté le 12 février, s'est heurté d'abord à

beaucoup de difficultés et de résistances. Progressivement, on s'est rendu compte que nous avons raison et, le 17 juillet dernier, le Conseil de ministres de notre Communauté a adopté ce plan en principe. Les études pour sa mise en place définitive sont actuellement en cours. J'ai tout lieu de penser qu'avant la fin de l'année le plan Barre sera en fonctionnement. Il constituera, je n'en doute pas, une contribution extrêmement utile à l'amélioration des mécanismes monétaires à l'intérieur de la Communauté.

La seconde direction dans laquelle on peut rechercher des remèdes est l'élargissement de la Communauté.

Nous savons parfaitement bien que cet élargissement qui tient à cœur à toute cette Assemblée, pose des problèmes techniques et politiques difficiles. A Bruxelles, cette semaine, nous avons donné notre avis complémentaire par rapport à l'avis de 1967, concluant de même que le temps est venu de poursuivre ces négociations, et donné des indications sur la manière de procéder et les directions dans lesquelles il faudrait s'engager.

Nous ne méconnaissons nullement — nous non plus — les grandes difficultés qui sont dans le chemin. Mais il me paraît certain que si nous aboutissons, dans les prochains temps, à maîtriser ces difficultés et à aboutir à un accord, nous aurons renforcé la stabilité européenne, nous lui aurons donné une assise plus large et aurons également contribué à remédier, au moins sur notre continent, à l'instabilité monétaire que je viens de dénoncer.

Voilà les remarques — ce sont les seules — que je voulais présenter dans ce débat. Je sais, pour avoir, comme membre de la Commission Hallstein, assisté pratiquement chaque année à ces débats, qu'il est de tradition que, dans cette Assemblée jointe, on ne vote pas de motion.

Il faudrait cependant que quelque chose se dégage de ce débat. Mon sentiment personnel est le suivant : si, de la discussion des excellents rapports de MM. Hougardy, Petersen et Federspiel et des échanges de vues qui se sont prolongés ici pen-

dant deux jours, pouvait sortir cette conviction générale que l'instabilité des systèmes monétaires en Europe n'est plus acceptable, et que nous devons y remédier par des moyens rapides et énergiques, ce débat aurait eu son utilité.

(*Applaudissements*)

M. le Président. — Les rapporteurs vont maintenant intervenir.

La parole est à M. Hougardy.

M. Hougardy, rapporteur. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je remercierai tout d'abord les orateurs pour les appréciations et les remarques qu'ils ont bien voulu faire au sujet de mon rapport. En ce qui me concerne, j'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des rapports élaborés par MM. Petersen et Federspiel et je suis heureux de constater, — comme je le signalais hier —, que nos conclusions sont pratiquement les mêmes bien qu'il n'y ait pas eu, à mon regret, de contacts entre l'Assemblée consultative et le Parlement européen ; c'est un point qu'il convenait de souligner.

En terminant ce débat, je crois pouvoir dire que, pratiquement, tous les orateurs ont marqué leur accord sur les conclusions auxquelles nous sommes parvenus. Nous sommes tous d'accord pour reconnaître qu'il faut une solution politique, mais on me rétorque qu'une solution politique n'est pas possible immédiatement. Je le comprends, mais dès lors, je pose une autre question : que faut-il faire ?

Dans son remarquable résumé et dans son intervention comme toujours très précise, M. le président Rey vient de souligner, par quelques dates, tous les obstacles, tous les grands problèmes avec lesquels l'Europe a été confrontée. Il vient de souligner que le plan Barre sera mis en place pour la fin de l'année ; c'est un premier pas. Je voudrais néanmoins — et j'ai retrouvé dans mes notes l'une des remarques au sujet du plan de M. le vice-président Barre — attirer votre attention sur le fait que la Commission a joint au mémorandum un projet de décision du

Conseil de ministres dans lequel il est recommandé que « les pays membres ne prennent de décisions importantes sur le plan de la politique économique que lorsque les problèmes afférents auront été discutés d'une manière approfondie dans les trois organismes prévus à cet effet : le Comité monétaire, le Comité de politique conjoncturelle et le Comité de politique budgétaire ».

Combien ce mémorandum voyait juste ! Malheureusement, il y est précisé : « A moins que les circonstances ne s'y opposent ».

C'est là que réside tout le problème. En effet, trop souvent, on prétexte que les circonstances s'opposent à ces consultations et c'est ainsi que nous nous trouvons aujourd'hui devant la situation que vous connaissez tous.

Certains orateurs ont bien voulu me dire que j'avais été trop loin dans mes conclusions. Je fais remarquer qu'à la page 3 de mon rapport, je déclare d'une façon très claire :

« Chacun prend de plus en plus nettement conscience de la nécessité d'atteindre cet objectif et de plus en plus souvent la solution des problèmes monétaires mondiaux est associée à la constitution d'une « zone monétaire européenne » ou à la création d'une « monnaie de réserve européenne ». Mais il est certain que de tels projets ne peuvent être réalisés immédiatement. Il faudra en un premier temps fixer des objectifs intermédiaires et tendre à l'établissement de conditions minimales. »

Plus loin, j'ajoute, page 9 (cf. doc. 85, fin du paragraphe 14) :

« Toutefois, avant que ces autres mesures minimales ne deviennent nécessaires, il faut que les premières mesures minimales aient été mises en œuvre, politiquement mises en œuvre, le mot « politiquement » étant souligné. »

Et je poursuis ainsi au paragraphe 18 :

« La politique d'intégration purement économique engendre et renforce sans doute la nécessité d'une politique commune. Mais elle se rapproche des centres nerveux de la

politique nationale et toute décision que les États membres ne parviennent plus à éviter les entraîne plus fortement dans ce sillage. Car la nécessité d'une politique commune ne s'identifie pas à cette politique elle-même pas plus que l'aggravation d'une maladie n'implique la guérison. Tant qu'il n'y aura pas un minimum d'accord sur les objectifs de politique générale des États membres de la Communauté... — et je rejoins ici un certain nombre d'orateurs — « ... les succès enregistrés en matière d'intégration économique n'auront en définitive d'autre corollaire que de rendre plus aiguë la crise politique que traverse l'Europe occidentale, mais ne conduiront pas automatiquement à se rapprocher de l'objectif que constitue l'unité politique. »

Les propositions de MM. Glinne et Boersma m'ont beaucoup intéressé. J'espère que M. Glinne a fait œuvre constructive en présentant la sienne. Je lui rappellerai néanmoins, en guise de réponse, le dernier alinéa du paragraphe 13 de mon rapport où je dis :

« Il est évident qu'on ne pourra guère imposer politiquement une procédure tendant à ne faire supporter en commun que les pertes. Les dispositions communautaires ne pourront pas porter uniquement sur les dépenses. Des propositions en ce sens ne trouveront d'écho que chez ceux à qui elles permettraient d'influer également sur les mesures d'encouragement ou de freinage de l'expansion, et notamment aussi sur la politique des dépenses publiques du partenaire. En l'état actuel des choses, cela ne serait possible que moyennant une coordination obligatoire des politiques économiques. »

Mais encore une fois, Monsieur Glinne, je crois que votre proposition mérite d'être retenue.

Je félicite M. Chapman pour son optimisme. Il est peut-être opportun de souligner que c'est cet optimisme bien connu de la Grande-Bretagne qui lui a permis de résister pendant quatre ans à l'ennemi. Il était peut-être bon de le souligner au moment où

certains pays d'Europe occidentale fêtent le 25^e anniversaire de la libération de leur territoire.

Je retiens surtout de l'intervention de M. Chapman que la balance commerciale de la Grande-Bretagne présentera un excédent d'environ 100 millions de dollars à fin 1969 et que l'effort de restructuration de l'industrie britannique se poursuit.

Je crois que cet effort et que cet excédent que connaîtra la balance commerciale de l'Angleterre constitueront un facteur extrêmement important dans le déroulement futur des problèmes monétaires qui préoccupent l'Europe.

Je vous remercie, Monsieur Dequae, pour les avis que vous nous avez donnés. Vous avez parlé avec cette autorité que vous confère votre titre d'ancien ministre des finances. Je crois que la position que vous avez prise démontre clairement tous les dangers de la situation.

Il y a un seul point, cher Monsieur Dequae, sur lequel je ne partage pas entièrement votre avis, à savoir le montant des eurodollars que vous avez cité. Je crois que le chiffre réel est plus important, mais je considère que c'est un détail par rapport au fond de votre intervention.

M. Vredeling a parlé d'un article du *Guardian*, qui, je dois le reconnaître, m'a complètement échappé. Les chiffres qu'il a cités sont extrêmement intéressants et mériteraient d'être discutés au sein de la commission politique et de la commission économique de notre Parlement, étant donné que ces chiffres éclairent sous un jour tout à fait particulier la situation monétaire de l'Europe et soulignent combien les échanges peuvent avoir de l'influence sur le développement de l'économie de nos six pays.

A M. Ohlin, je regrette de devoir dire que je ne peux marquer mon accord avec ses propositions.

Bien sûr, Monsieur Ohlin, avec le système que vous préconisez, c'est-à-dire une flexibilité d'environ 2 %, peut-être sera-t-il possible d'assurer plus facilement les risques de change.

Je voudrais tout de même attirer l'attention de cette Assemblée sur le fait que l'assurance des risques de change interviendra dans les prix de revient.

Vous savez, comme moi, combien les taux des assurances ont augmenté au cours de ces derniers temps, en raison précisément des difficultés, voire des dangers que présente une telle assurance.

Et si ces taux de change interviennent, sans que personne n'en profite, dans le calcul des prix de revient, la conséquence en sera une diminution des bénéfices, alors que ceux-ci ne cessent de s'amenuiser à un point tel que les investissements productifs sont encore difficiles à réaliser dans certains pays.

Je vous demande alors — et d'ailleurs vous êtes de mon avis, car vous avez vous-même reconnu que vous n'aviez pas, selon vos propres termes, de solution immédiate à présenter — ce qu'il faut faire pour éviter que cette grande différence de change ne se normalise pendant des périodes trop longues.

Enfin, je remercie M. Cousté pour la contribution positive qu'il a apportée à la discussion qui s'achève.

Je voudrais aussi, Monsieur le Président, reprendre à mon compte le jugement de M. Oele selon lequel il faut tout mettre en œuvre pour arrêter les distorsions monétaires en Europe avant qu'il ne soit trop tard.

M. le Président. — La parole est à M. Petersen.

M. Petersen, rapporteur. — (E) Il n'y a pas de texte à mettre aux voix à l'issue de ce débat, mais il me semble que la conclusion tirée par M. Rey à la fin de son allocution pourrait tenir lieu de résolution officielle. L'ensemble des membres des deux Assemblées admettront que l'instabilité monétaire en Europe est intolérable et que des remèdes doivent être trouvés d'urgence.

M. Rey a évoqué l'importance de la spéculation à propos des deux derniers événements intervenus sur le front monétaire européen, au mois d'août et au cours de cette semaine. Les difficultés monétaires tiennent à deux causes. L'une est la distorsion entre les coûts de production unitaire et l'autre la spéculation. A court terme, c'est la spéculation qui est la plus dangereuse, mais j'estime qu'elle est aussi la plus facile à combattre. Les banques centrales qui coopèrent connaissent la technique. S'il existait aussi une volonté politique correspondante, ce problème pourrait être réglé.

Il est impossible à un rapporteur de revenir sur l'ensemble des points soulevés au cours du débat, mais je voudrais dire quelques mots à propos d'une question mentionnée par Monsieur Hougardy dans sa réponse — à savoir la flexibilité accrue des taux de change et notamment ce que l'on désigne actuellement sous le terme de « parité mobile ». Je considère que, maniées avec circonspection, ces techniques devraient permettre de résoudre le problème de l'inégalité d'évolution des coûts de production unitaires. Il est plus facile de résoudre le problème de cette manière que de recourir à une politique de restriction des salaires et à d'autres mesures de restriction économique dans un pays donné. Le système de la « parité mobile » devrait être combiné avec des marges de fluctuation plus étendues dans le mouvement quotidien des taux de change. Si le marché à terme était bien organisé, exportateurs et importateurs pourraient disposer d'une base sûre pour leurs calculs. Nous devrions nous intéresser davantage à la « parité mobile », puisque, grâce à ce système, nous pourrions éventuellement échapper aux dévaluations ou réévaluations qui ébranlent actuellement la stabilité.

Pour ce qui est de prévenir les crises du marché des devises, puis-je mentionner ce que l'on pourrait appeler la version norvégienne de la politique en matière de change. Sauf en ce qui concerne les deux dernières années, la balance des devises norvégiennes a accusé un déficit considérable pendant la période de l'après-guerre, mais nous n'avons eu aucune crise. La raison en est que nous avons eu à la fois la possibilité et la volonté de contracter des emprunts à long terme non seulement pour couvrir la totalité des déficits mais aussi pour accroître nos réserves

monétaires. Si les pays qui ne peuvent pas exporter suffisamment pour couvrir leurs importations exportaient plus volontiers des titres, dont l'émission est toujours possible, il en résulterait un meilleur équilibre des marchés de devises. Il faudrait évidemment y mettre le prix et verser aux prêteurs des intérêts à un taux attrayant, mais en Norvège nous avons pu constater depuis près de vingt ans que cela en vaut la peine.

M. le Président. — La parole est à M. Federspiel.

M. Federspiel, rapporteur. — (E) Je ne poursuivrai pas cette synthèse qui a été présentée de façon si remarquable par le président Jean Rey et complétée ensuite par mes deux collègues sur un certain nombre de questions économiques.

Ce débat a permis de mettre en relief un point sans qu'il fasse l'objet d'une véritable controverse, sauf en ce qui concerne quelques détails techniques mineurs ; je veux parler de la nécessité de combiner l'action politique avec toute manipulation technique des monnaies qui suscite des difficultés croissantes. Un certain espoir me semble à cet égard justifié, étant donné que nos gouvernements pourront être incités à envisager également l'action politique dans d'autres domaines, contraints qu'ils y sont par la nécessité de se pencher sérieusement sur les problèmes monétaires.

M. le Président. — La parole est à M. Kirk, président de la commission des questions politiques.

M. Kirk. — (E) Je tiens tout d'abord, au nom des membres de l'Assemblée consultative à remercier nos collègues du Parlement européen de s'être joints à nous pour un débat de deux jours qui, à mon sens, a été très fructueux. Je voudrais aussi remercier, au nom de tous, les trois rapporteurs du travail qu'ils ont accompli dans ce domaine. Je dois avouer que lorsque le thème a été proposé pour la première fois, j'ai éprouvé de sérieux doutes quant à l'opportunité d'en poursuivre la discussion pendant deux jours. Je craignais en effet que le débat ne ressemble en fin de compte aux discussions du Moyen Age sur la procession du

Saint-Esprit et ne devienne de plus en plus ésotérique, mais comme l'a dit M. Rey, que nous sommes enchantés d'avoir parmi nous, les événements des deux derniers mois ont conféré à ce débat une actualité qu'il n'avait apparemment pas au printemps. En conséquence, nous avons pu entendre des déclarations très fermes de la part de la Commission et des membres des deux Assemblées sur la nécessité de trouver une solution à l'instabilité monétaire constante, non seulement en Europe, mais aussi dans le reste du monde.

Comme l'a fait remarquer M. Rey, l'un des fondements de la politique communautaire — la politique agricole commune — a été fortement ébranlé. Il en résulte des problèmes non seulement pour la Communauté et sa Commission mais — ce n'est pas le président de la Commission des questions politiques mais le délégué britannique qui parle ici — également pour nous. Jusqu'à présent, on nous avait toujours dit que cette politique était aussi immuable que les Dix Commandements, gravés sur des tablettes de pierre auxquelles on ne pouvait pas toucher, et voici que deux des principaux membres de la Communauté n'hésitent pas à le faire et même brutalement. Je donne à M. Rey l'assurance que, comme M. Mansholt et lui-même, la Grande-Bretagne souhaite que soit rapidement trouvée une solution à ce problème, puisque tant que nous ne saurons pas à quoi nous en tenir à ce sujet, notre position dans les négociations communes s'en trouvera compliquée.

L'ennui de toutes les discussions du genre de celles que nous avons eues pendant ces deux jours est qu'elles témoignent amplement du caractère déplaisant de l'état de choses actuel. En marge des discussions, on voit s'agiter des experts qui me rappellent toujours les médecins de Monsieur Belloc lesquels, en empochant leurs honoraires, murmurent qu'« il n'existe aucun remède à ce mal » et n'ont jamais d'autres solutions à proposer, si ce n'est de constater, comme l'a fait M. Rey dans sa déclaration, que la situation actuelle est intolérable et qu'il faut que nous fassions quelque chose. M. Rey estime qu'il faut que les Six entreprennent quelque chose. Il a parfaitement raison mais les Six à eux seuls ne peuvent pas régler le problème, même entre eux. Les deux principales monnaies de réserve ne sont pas représentées parmi

les Six. Ils ne peuvent même pas régler le problème avec les États candidats. Nous aurions souhaité qu'ils le puissent car cela aurait été utile. La position du dollar joue un rôle fondamental à cet égard. Il s'agit d'un problème qui affecte l'Europe beaucoup plus que toute autre partie du monde ; et pourtant il ne peut être résolu par l'Europe seule.

La réponse réside dans une nouvelle conférence du genre de celle de Bretton Woods. Nous sommes depuis longtemps engagés dans cette voie. Quelque chose s'est produit à Rio, il y a 18 mois. Les droits de tirage spéciaux ne constituent en l'occurrence qu'un expédient et il serait certainement juste d'affirmer que 25 ans après Bretton Woods, nous ne pouvons plus nous appuyer entièrement sur un système établi dans des circonstances totalement différentes de celles d'aujourd'hui. A cette époque, la situation économique de l'Europe était désastreuse et les États-Unis étaient un partenaire riche. Je ne dirais pas qu'actuellement la situation de l'Amérique soit désastreuse, mais l'Europe possède quant à elle des richesses économiques et il est temps à présent de reconsidérer le système mis sur pied à Bretton Woods pour examiner ce qui peut être rectifié et si oui ou non nous pourrions prendre un nouveau départ. Discuter de questions telles que la « parité mobile » et le « mark flottant » montre que nous croyons pouvoir replâtrer le système actuel. Je ne pense pas que ce soit possible.

Je ne suis pas un expert monétaire. J'ai écouté avec admiration les discours de gens se frayant un chemin à travers le labyrinthe où nous nous trouvons aujourd'hui. Ce débat a été très fructueux, mais puis-je conclure par quelques considérations que je livre à votre examen. Je pense que c'est en partie par hasard qu'il a fait suite aux événements des deux derniers mois. Puis-je respectueusement faire observer qu'il serait bon que les bureaux des deux Assemblées puissent, avant notre prochaine réunion annuelle, examiner la forme que revêt cette réunion afin de voir, au bout de 16 ans s'il ne serait pas possible de trouver une procédure mieux adaptée à l'accomplissement de notre tâche. Primitivement, la réunion avait pour but d'informer la Grande-Bretagne et les autres pays membres de la Communauté des tra-

vaux de la Communauté du charbon et de l'acier et de l'Assemblée parlementaire. Il existe à présent une sorte de rite que nous avons appliqué pour le rapport de M. Hougardy, c'est-à-dire que nous sommes saisis d'un rapport du Parlement européen au début de la réunion et qu'ensuite il n'en est plus question ; cette année nous avons agi différemment.

Nous avons sélectionné au cours des dernières années des thèmes particuliers, en grande partie à l'avance, dans l'espoir qu'ils seraient raisonnablement d'actualité lorsque nous nous réunirions. Je considère que nous devrions réexaminer ce point, pas nécessairement parce que cette manière de faire est mauvaise, mais parce que le fait de choisir un thème d'une telle technicité dès que nous espérons qu'il se révélera d'actualité, comme c'était le cas cette semaine, pourrait donner lieu à de sérieuses difficultés. Nous pourrions peut-être améliorer quelque peu cette procédure.

Il me reste à remercier au nom de la Commission des questions politiques et, je l'espère, de l'Assemblée, tous ceux qui ont participé à ces débats et plus spécialement le président et les membres de la Commission européenne d'être venus parmi nous et d'avoir conféré un tel relief à nos discussions, en espérant que dans les années à venir nous serons en mesure de débattre de questions d'actualité sans qu'elles soient nécessairement aussi techniques que celles des deux derniers jours.

2. Clôture de la réunion jointe

M. le Président. — Enchaînant directement avec ce qu'a dit M. Kirk, je dois vous communiquer qu'au cours d'une brève réunion de travail, qui s'est tenue hier et qui concrétisait les résultats de négociations entre les groupes des deux Assemblées, nous avons envisagé, le président Scelba et moi — mais l'affaire doit naturellement être soumise aux organes des deux Assemblées — de modifier la forme et le moment de ces réunions jointes. Naturellement, nous pourrions aussi prendre en considération la manière de les préparer et le choix des sujets.

Le fait est qu'il régnait un grand scepticisme dans l'une et l'autre de nos Assemblées lorsqu'on a envisagé la perspective de la réunion qui vient de se tenir hier et aujourd'hui. Est-ce une décision du gouvernement allemand ou est-ce la spéculation ? — je pencherais plutôt pour la spéculation — celle-ci a conféré à nos travaux un intérêt et une actualité qu'ils auraient fort bien pu ne pas avoir !

Nous souhaitons tous ici que l'année prochaine marque le début de cette négociation générale européenne dont on parle depuis si longtemps mais qui n'a pas encore pu démarrer.

L'intérêt que présente pour nos deux Assemblées la tenue, une fois par an, d'une réunion commune me paraît évident, et vous pouvez compter sur les organes qui ont la responsabilité de diriger les travaux de cette Assemblée pour rechercher des formules permettant d'améliorer une institution qui existe depuis seize ans, qui, par moment, a paru d'une utilité évidente et qui à d'autres, a suscité un certain scepticisme, ainsi que je viens de l'indiquer, mais qui, de toute façon, sera maintenue.

Je vous donne donc rendez-vous à la dix-septième réunion jointe des membres du Parlement européen et de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

A l'instant de clore cette seizième réunion jointe, je remercie encore tout spécialement les rapporteurs et les membres de la Commission des Communautés européennes qui ont rendu de si éminents services dans l'organisation et dans la tenue de ces débats.

La seizième réunion jointe est terminée.

La séance est levée.

(La séance est levée à 12 h 15.)

OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

4871/2/70/2